

Evaluation finale du projet « Connecter le global au local : renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur Femmes, paix et sécurité au Burundi *(Avril 2021- Avril 2025)*



Rapport Final
Par l'équipe de Consultants : Cyprien Mbonigaba et Egide Niyongabo

Juin 2025

Remerciements

*Au terme de la mission d'évaluation finale du Projet « **Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité** » au Burundi, nous voudrions adresser nos remerciements à Madame la Représentante et au personnel de l'ONU Femmes, de l'AFSC et au Secrétariat Technique de PBF pour la mise à la disposition des documents pertinents et des informations de qualité aux consultants.*

Nous remercions également les points focaux des ministères et autres institutions partenaires au projet pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et les informations utiles à notre travail.

Nous ne saurions oublier de remercier particulièrement les femmes médiatrices, les responsables administratifs et techniques du niveau décentralisé dans les provinces, communes et collines qui ont bien reçu les agents de collecte des données et pour avoir contribué à la réussite de la mission.

Enfin, notre gratitude va à l'endroit des femmes et hommes bénéficiaires du projet pour leur apport ainsi que toutes les personnes, qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Equipe de Consultants

Cyprien Mbonigaba et Egide Niyongabo

Sigles et abréviations

AFAPD	: Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue
AFSC	: American Friends Service Committee
ASBL	: Association sans But Lucratif
BBN	: Bureau Burundais de Normalisation
BIJE	: Banque d'Investissement pour les Jeunes
CAD/OCDE	: Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de la Coopération au Développement Economique
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CNTA	: Centre National de Technologie Alimentaire
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COVID-19	: CoronaVirus-2019
CPC	: Comité de Pilotage Conjoint
CTAS	: Conseiller technique chargé des affaires sociales et administratives et sociales
CSNU	: Conseil de Sécurité des Nations Unies
GAI	: Global Acceleration Instrument
GEWE	: Gender Equality and Women Empowerment
FGD	: Focus Groups Discussions
FNF	: Forum National des Femmes
FM	: Femmes Médiatrices
FVS/AMADE	: Famille pour Vaincre le SIDA
FWA	: Friends Women's Association
NBC	: Noyaux de Base Collinaire
ODD	: Objectifs de Développement Durable-
OM	: Ordonnance Ministérielle
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	: Organisation des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes.
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPAB	: Organisation Provinciale des Albinos
PAN	: Plan d'Action National
PBF	: PeaceBuilding Fund
PCDC	: Plan communal de Développement Communautaire
PFPFM	: Point Focal Provincial des Femmes Médiatrices
PND	: Plan National de Développement du Burundi
PNG	: Politique nationale Genre
PNUAD	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RFAPD	: Réseau des femmes actrices de paix et de dialogues
RFP	: Réseau Femmes et Paix
ST-PBF	: Secrétariat Technique du Fonds de Consolidation de la Paix-PeaceBuilding Fund
UNSDCF	: Plan Cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies
VBG	: Violences faites aux femmes (Selon ONU femmes)
VSGB	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre
WISE	: Women's Initiative for Self-Empowerment
WPHF	: Women Peace and Humanitarian Fund

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
TABLES DES MATIERES	3
RESUME EXECUTIF	5
I. OBJET ET CONTEXTE DE L’EVALUATION.....	8
0. Introduction	8
1.1. Objet de l’évaluation	9
1.2. Contexte du projet.....	10
1.2.1. Contexte politique et sécuritaire	10
1.2.2. Contexte socio- économique	10
1.2.3. Etat des Lieux de l’Egalité du Genre et Droits Humains au Burundi.....	10
1.3. Partenaires de Mise en œuvre du Projet	11
1.4. Extension du projet et adaptation des stratégies de mise en œuvre	11
II. BUT, OBJECTIFS ET PORTEE DE L’EVALUATION	12
2.1. But, Objectifs et utilisation de l’évaluation	12
2.1.1. Objectif général de l’évaluation	12
2.1.2. Objectifs spécifiques de l’évaluation.....	12
2.1.3. Principaux utilisateurs de l’évaluation	13
2.2. Portée de l’Evaluation.....	13
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE	14
3.1. Méthodologie	14
3.2. Collecte des données, Echantillonnage et Analyse	15
3.2.1. Outils utilisés pour la collecte de données	15
3.2.2. Echantillonnage	15
3.2.3. Saisie et analyse des données collectées.....	18
3.3. Parties prenantes consultées pendant la collecte des données.....	18
3.4. Limites de la méthodologie	19
3.5. Ethique	19
IV. PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	20

4.1. Pertinence du projet.....	20
4.2. Efficacité du projet	25
4.3. Efficience du projet	39
4.4. Analyse de la durabilité, appropriation nationale et pérennité	42
4.5. Analyse de la cohérence	44
4.6. Critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF	45
V. CONCLUSIONS, BONNES PRATIQUES LEÇONS APPRISSES	49
5.1. Conclusions	49
5.2. Bonnes pratiques et leçons apprises	51
5.2.1 Bonnes pratiques	51
5.2.2. Leçons apprises	52
VI. RECOMMANDATIONS	54
BIBLIOGRAPHIE	56
ANNEXES.....	57
Annexe 1 : Matrice d'évaluation du projet PBF.....	57
Annexe 2 : Guide d'entretien avec les Actrices du projet : Femmes PFP, médiatrices communales, médiatrices NBC	64
Annexe 3 : Guide d'entretien avec les bénéficiaires membres des focus groups.....	66
Annexe 4: Questionnaire pour entretien avec des personnalités publiques et autres spécialement ciblées	69
Annexe 5 : Termes de référence pour le recrutement d'un consultant.....	76
Annexe 6 : Liste des parties prenantes consultées	81

Résumé exécutif

Le Burundi s'est inscrit dans une perspective de promotion des droits de la femme en mettant en place la politique genre 2012-2025 et en élaborant des plans d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 dont le dernier couvre la période 2022 - 2027. C'est dans le souci d'asseoir cette Résolution dans la communauté à la base que ce projet « **Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi.** » est né en mars 2021.

Le projet dont la cible était l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue « AFAPD » a été financé par le Fonds de Consolidation de la paix (Peace Building Fund : PBF), et mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et American Friends Service Committee (AFSC). Il était coordonné par le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le projet a été également mis en œuvre avec d'autres partenaires publics que sont : l'Institution de l'Ombudsman ainsi que le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) qui ont apporté un appui technique dans le contrôle qualité et la certification du produit. En plus de ces institutions, le projet a connu la contribution de l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD), Friends Women's Association (FWA) et Famille pour Vaincre le SIDA FVS/AMADE qui sont des organisations de la société civile (OSC). Il a été exécuté dans sept provinces du Burundi : Bujumbura Mairie, Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Bubanza et Makamba en adoptant une approche intégrée reliant tous les piliers de la R1325 (*participation, prévention, protection et relèvement communautaire*).

Au bout de quatre ans de la mise en œuvre de ce projet, le moment est venu pour réaliser son évaluation finale.

Le but final de cette évaluation est d'analyser la contribution des femmes médiatrices dans la localisation effective de la Résolution 1325 au Burundi, de vérifier si les résultats visés par le projet ont été atteints et si des *changements* induits par sa mise en œuvre sont observables dans les sept provinces constituant la zone du Projet.

Le présent rapport qui couvre cette évaluation fait d'abord une introduction générale avant d'aborder le contexte d'évolution et de présenter les résultats de l'évaluation proprement dite et il dégage enfin les conclusions pertinentes ainsi que les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations aux parties prenantes du projet.

A titre de rappel, le projet est né de la suite logique du projet « **Promotion du rôle de la femme dans la consolidation de la paix** » qui a commencé en 2014 et mettant au centre de son action, le « Réseau des femmes actrices de paix et de dialogues (RFAPD), que sont les femmes médiatrices-Abakanguriramahoro. Il a été conçu pour faire contribuer les femmes leaders communautaires au processus de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Le projet sous-évaluation visait spécifiquement à atteindre les 3 résultats suivants :

Le premier Résultat attendu du projet était d'accroître le leadership des femmes et leur participation significative au dialogue et à la médiation communautaires grâce à un réseau institutionnalisé, durable et efficace pour la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix ;

Le second Résultat visé par le projet était d'utiliser la médiation, le dialogue et des processus de guérison pour réduire sensiblement les conflits ainsi que les tensions sociales et politiques au niveau communautaire.

Le troisième Résultat concernait l'autonomisation économique et financière des femmes médiatrices grâce à une approche d'épargne et crédit ainsi que le développement des entreprises basé sur la capitalisation des chaînes de valeur existantes.

La méthodologie empruntée pour réaliser cette évaluation a été consultative et participative en vue de récolter les données qualitatives et quantitatives. L'approche méthodologique a eu recours à l'analyse documentaire et aux entretiens ainsi que les focus groups dirigés vers les femmes médiatrices, les bénéficiaires des activités du projet et les autorités administratives ainsi que les autres leaders locaux et informateurs clés.

L'évaluation du projet a reposé sur les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (CAD de l'OCDE) pour analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'impact et la durabilité des actions menées en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises. L'évaluation a également vérifié la prise en compte des critères spécifiques réservés aux projets financés par le Fonds de Consolidation de la Paix.

Principales Constatations :

Pertinence

Les Objectifs du Projet étaient arrimés aux référentiels nationaux et internationaux en matière de consolidation de la paix dont la Résolution 1325 du CSNU sur les Femmes, Paix et sécurité et s'adressait aux besoins réels des bénéficiaires cibles. Ces documents sont évoqués en détail dans l'analyse approfondie de la pertinence et sont repris en annexe dans la bibliographie.

Efficacité du projet

Le projet a atteint les trois résultats prévus de manière très significative parce que le taux de réalisation des indicateurs renseignés dans le cadre de résultats du projet dépassent ou avoisinent 100%. En outre, les déclarations des bénéficiaires rencontrées sur terrain attestent que le projet a contribué à des avancées remarquables au regard des 4 piliers de la R1325.

Efficience

Les ressources mises à la disposition de l'ONU Femmes et American Friends et leurs partenaires d'exécution respectifs ont été utilisées rationnellement. L'analyse du budget du projet montre que plus de 90% du budget a été alloué effectivement aux activités liées à l'égalité des sexes et autonomisation de la femme « GEWE » avec un taux d'absorption du projet de 100 % grâce à une bonne coordination et planification des activités, la collaboration étroite entre l'unité de gestion du projet et les partenaires d'exécution, le suivi ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes.

Cohérence

Le travail en synergie entre ONU Femmes, AFSC, leurs partenaires respectifs et les autres projets du Système des Nations Unies en l'occurrence ceux financés par le PBF a facilité l'atteinte des résultats, évité les doublons d'actions et le gaspillage des ressources en maximisant l'impact sur les bénéficiaires. L'évaluation a également vérifié la prise en compte des critères spécifiques réservés aux projets financés par le PBF, notamment l'analyse de la sensibilité aux conflits, l'aspect catalytique, l'examen de la localisation, la sensibilité au temps, la sensibilité aux droits humains et genre et l'analyse de la tolérance aux risques et innovations.

Après l'analyse de ces critères, la mission d'évaluation a constaté qu'ils ont été pris en compte lors de la conception, la planification et la mise en œuvre du projet.

Durabilité du projet et appropriation nationale

La durabilité des acquis du projet est possible à condition de mettre à contribution toutes les parties prenantes qui ont contribué à les produire à savoir : les femmes médiatrices dont l'engagement et la détermination pour la localisation de la R1325 sont manifestes, l'Administration provinciale, communale et locale qui se montre engagée à poursuivre la collaboration avec les femmes médiatrices et les soutenir dans leur rôle de résolution des conflits communautaires ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet dont le souci est de bâtir leurs interventions futures sur les acquis du projet.

Recommandations

Les recommandations formulées découlent des constatations et conclusions dégagées à travers l'analyse des critères d'évaluation énoncés ci-dessus et des entretiens ou déclarations des parties prenantes consultées pendant le processus d'évaluation. Soulignons que les parties prenantes du projet se sont appropriées toutes les recommandations lors des ateliers de pré-validation et de validation du Rapport des consultants organisés respectivement le 27 Mai et le 15 Juin 2025.

Recommandation 1 :	<i>Impliquer davantage l'administration locale, les acteurs locaux et partenaires y compris les personnes vivant avec un handicap dès la phase</i>
------------------------------	--

Priorité : élevée Basée sur les Conclusions 1,2	<i>de conception jusqu'à l'évaluation finale des projets en vue d'une appropriation à toutes les étapes ;</i>
Adressée aux partenaires de mise en œuvre des projets (ONU FEMMES et AFSC)	Description : Les partenaires de mise en œuvre des projets devraient associer les administratifs à la base (chefs de collines et autres leaders locaux) dès le lancement du projet et les responsabiliser sur les résultats à atteindre et ainsi les préparer à l'appropriation et la pérennisation des acquis à la fin du projet.
Recommandation2 : Priorité : Urgent Basée sur les Conclusions 1,2 Adressée à ONU FEMMES pour qu'elle en discute avec le Ministère ayant en charge l'agrément des ASBL et l'AFAPD (Lobbying)	Faciliter l'agrément de l'AFAPD au statut d'ASBL d'utilité publique. Description : L'acquisition du statut d'une ASBL d'utilité publique renforcerait davantage la crédibilité de l'AFAPD vis-à-vis des tiers et lui faciliterait la mobilisation des ressources et l'accès des avantages administratifs offerts par l'administration (ex : réduction des impôts et taxes sur l'importation des équipements) Pour atteindre cet objectif, il faudra : Actualiser la base de données des Femmes Médiatrices membres de l'AFAPD et adapter la représentation de l'AFAPD à la nouvelle configuration provinciale du pays (5 provinces à la place de 18) Renforcer les capacités des femmes médiatrices et des NBC (Noyaux de Base Collinaire) en techniques de médiation, de conciliation, de prévention et de résolution des conflits, animation du dialogue Appuyer l'AFAPD pour faire valider son approche de gestion des conflits, la faire certifier et se positionner au niveau régional et continental en matière de médiation et de résolution des conflits. Continuer à renforcer les médiatrices pour pouvoir continuer à appréhender ces conflits. Les femmes médiatrices ont davantage besoin d'être renforcées, d'évoluer vers la professionnalisation et la spécialisation. Cependant, la spécialisation doit être ciblée et non généralisée car les conflits récurrents dans la communauté sont très nombreux comme annoncé ci-haut. La professionnalisation et la spécialisation permettra de Vendre l'Expertise des femmes médiatrices en matière de la localisation de la Résolution 1325 pour la réalisation de l'égalité des sexes et la dignité de la femme ainsi que la modélisation de « l'approche médiatrice-Abakanguriramahoro » dans le renforcement du leadership féminin.
Recommandation 3 : Priorité : Urgent Basée sur les Conclusions 1,2 Adressée à ONU Femmes et AFAPD	Accompagner financièrement l'AFAPD pendant au moins 2 à 4 ans et renforcer leur mouvement coopératif afin qu'il génère des ressources pour développer leur Organisation. Description : Compte tenu de la situation actuelle de l'AFAPD, il y a nécessité d'un appui financier pendant une certaine période afin de capitaliser et consolider les acquis du projet en les orientant vers de nouvelles priorités inassouvies dans une perspective de contribution à la réduction de la précarité. Pendant cette période, AFAPD aura le temps de s'organiser à travers les cotisations de ses membres et de mobiliser des ressources sur base de son Plan stratégique 2023-2028 (organisation d'une Table Ronde en faveur des femmes médiatrices).
Recommandation 4 : Priorité : élevée Basée sur les Conclusions 1,2 Adressée à ONU Femmes	Evaluer la part des femmes médiatrices dans la formation des résultats du projet (coûts cachés : temps, énergie, dépenses pour le transport, communication, assistance financière aux survivants des VBG, etc) pour apprécier à juste titre le Coût du Projet. Description : Il faudrait mener une étude spécifique sur l'évaluation financière de la contribution des femmes médiatrices dans la mise en œuvre des projets dédiés à la consolidation de la paix au niveau communautaire

Recommandation 5 : Priorité : élevée Basée sur la Conclusion 3 Adressée à ONU Femmes	<i>Responsabiliser les structures administratives provinciales et communales et leur transférer les acquis du projet pour leur appropriation, leur sauvegarde et leur pérennisation</i> Description : Des séances de remise et reprises devraient être organisées entre l'administration sortante et celle issue des nouvelles élections de mai et juillet 2025. Aussi, le Gouvernement devrait approcher ses partenaires pour négocier un nouveau projet et mobiliser les ressources pour la poursuite de la mise en œuvre de la Résolution 1325 et sa localisation dans les 5 nouvelles provinces du Burundi ;
Recommandation 6 : Priorité : élevée Basée sur la Conclusion 3 Adressée à ONU Femmes	<i>Harmoniser les approches des partenaires techniques et financiers pour éviter la confusion dans l'action sur terrain.</i> Description : Dans l'exercice de son mandat de coordination, ONU Femmes devrait appuyer le Gouvernement dans la coordination des autres partenaires techniques et financiers afin qu'ils harmonisent leurs approches d'intervention sur le terrain, notamment en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits, le relèvement communautaire dont l'épargne et crédit, la guérison de traumatismes, etc.

Principaux utilisateurs de ce rapport

Le présent rapport a pour utilisateurs :

- ☞ Les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre (Secrétariat du PBF , ONU Femmes et American Friends Service Committee) ainsi que les bénéficiaires des ressources (le Gouvernement et les partenaires d'exécution) parce que les recommandations formulées à leur endroit pourraient orienter leur auto - évaluation et la prise de décision, la responsabilisation pour les interventions futures et l'engagement à sauvegarder les acquis dudit projet et les pérenniser pour réaliser l'égalité des sexes dans une perspective de développement durable du pays ;
 - ☞ Le Gouvernement, les mêmes pourvoyeurs des ressources, les bailleurs de fonds, les OSC partenaires dans le projet, à s'en servir comme instrument de mobilisation des ressources au vu des résultats atteints et des défis récurrents en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de leur participation et de leurs droits ;
 - ☞ Les personnes impliquées dans la recherche sur la Résolution 1325, et spécifiquement la recherche sur sa localisation pour la prise en compte globale des priorités des femmes du niveau communautaire, là où se vit concrètement la condition de la femme ;
- Le rapport d'évaluation est également un outil précieux qui pourra servir aux femmes et aux hommes sensibles au genre (champions genre notamment) à mener le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre au niveau local, de la Résolution 1325 dans tous ses piliers ; etc.

I. Objet et Contexte de l'évaluation

0. Introduction

Le présent rapport d'évaluation du Projet « **Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité au Burundi »** » a été élaboré par une équipe de deux consultants nationaux recrutés par ONU FEMMES au mois de Mai 2025.

Il est l'aboutissement d'un long processus qui a conduit à sa validation finale par toutes les parties prenantes en date du 15 Juillet 2025. Il est structuré sur les principales parties suivantes :

- I. Objet et Contexte de l'évaluation
- II. But, Objectifs et Portée de l'Evaluation
- III. Approche Méthodologique
- IV. Principales constatations

- V. Conclusion et leçons apprises
- VI. Recommandations
- VII. Egalité du Genre et Droits Humains

1.1. Objet de l'évaluation

Le projet évalué est intitulé « **Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité au Burundi.**

Le projet a été financé par le Fonds de Consolidation de la paix (Peace Building Fund: PBF) à hauteur de trois Millions (3000 000) de dollars américains pour une durée de 18 mois avant de bénéficier d'une extension de 2ans. Au total, le projet a duré 4 ans (Avril 2021 à Avril 2025).

Il couvrait 7 provinces du Burundi que sont : Bujumbura Mairie, Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Bubanza et Makamba, en adoptant une approche intégrée reliant tous les piliers de la R1325 qui sont la participation, la prévention, protection et le relèvement économique.

Les bénéficiaires ciblées par le projet étaient les femmes médiatrices, membres de l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue « AFAPD » et les changements projetés sur la vie des femmes médiatrices sont décrits à travers la théorie de changement suivante :

« Si le Réseau des femmes médiatrices fait face aux facteurs de conflit persistants au Burundi en résolvant les différends au niveau local, en réduisant les tensions et en promouvant la cohésion sociale à une plus grande échelle et de manière plus efficace que par le passé ;

Alors l'efficacité et l'échelle du travail du Réseau seront accrues.

Si le Réseau est légalement enregistré, institutionnalisé et financièrement autonome ;

Si ses membres acquièrent et maintiennent les capacités techniques et l'expertise adéquates en étant plus efficace et en intensifiant leur travail ;

Alors, le Réseau des femmes médiatrices contribuera également à améliorer la perception et la reconnaissance des femmes comme participantes nécessaires et égales à la consolidation de la paix et à la vie civique et politique au Burundi, ce qui, à son tour, contribuera à consolider la paix.

Parce que :

- *L'enregistrement légal et l'acquisition de locaux conféreront une légitimité administrative et institutionnelle au réseau, et renforceront sa capacité à établir des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs et décideurs, ce que le réseau n'a pas pu obtenir dans le passé et qui a freiné sa capacité à se développer et à se faire connaître dans les domaines où il opère ;*
- *Les membres du réseau auront accès à une ressource établie pour les soutenir techniquement et opérationnellement et pour les protéger lorsqu'ils ont des problèmes de sécurité ou juridiques, une ressource dont le réseau a manqué, ce qui a conduit certains membres à hésiter à poursuivre pleinement les efforts de médiation au niveau local ;*
- *Des données et des analyses sur les tendances des conflits et les efforts du réseau seront collectées et rapportées plus systématiquement, ce qui permettra une plus grande visibilité positive du travail et de l'impact du réseau auprès des acteurs nationaux et des donateurs potentiels ;*
- *Les femmes médiatrices, y compris les nouveaux et les anciens membres, seront mieux à même de traiter un plus large éventail de facteurs de conflit que par le passé, notamment les questions liées à la guérison des traumatismes et à la réconciliation, aux SGBV et à la prévention ;*
- *L'autonomie financière des femmes médiatrices leur permettra de consacrer pleinement leur temps et leurs capacités à la prévention, la médiation et la résolution des conflits dans leurs communautés, ainsi qu'à la formation des membres de la communauté pour un plus grand impact sur la consolidation de la paix, ce que de nombreux membres n'ont pas pu faire dans le passé parce qu'ils ont dû interrompre par intermittence leurs efforts de médiation afin de se concentrer sur leurs moyens de subsistance et ceux de leurs familles ».*

Selon les Termes de Référence, l'évaluation menée visait à vérifier/examiner la mise en œuvre du projet conformément aux résultats (3 résultats) escomptés du projet en analysant l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité ainsi que les critères spécifiques d'un projet PBF tout en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises.

1.2. Contexte du projet

1.2.1. Contexte politique et sécuritaire

Ce projet est né en 2021 au lendemain des élections de 2020 qui se sont déroulées dans un climat plus calme comparée à la situation de 2015. Sur le plan politique et sécuritaire, la priorité était centrée sur la mise en place de nouvelles institutions élues en 2020 (Assemblée Nationale, Sénat, Gouvernement, Administration centrale, provinciale et communale) et sur la consolidation de la paix et de la sécurité en vue de tourner la page de la crise socio- politique de 2015 et de la pandémie du Covid-19 dont les retombées négatives ont été dévastatrices sur l'ensemble de la population burundaise estimée à ce moment à 12 309 600 habitants¹, dont 50.6 % étaient des femmes.

1.2.2. Contexte socio- économique

En 2020, l'économie burundaise affichait un taux de croissance très faible² de 0,3%. Ce taux était soutenu par le secteur agricole qui emploie plus de 85 % de la population active et contribue à 45 % du PIB tandis que les secteurs secondaires et tertiaires représentent respectivement 20 % et 35 %.

Sur la période de 2000 à 2024, celle de la mise en œuvre de ce projet, l'inflation a enregistré le pic le plus élevé en 2023 atteignant 27.06% en moyenne annuelle. Celle-ci est généralement influencée par les produits alimentaires qui représentent 52.6% du panier de la ménagère.

Cette situation a eu des conséquences négatives sur la population burundaise dont 50.6% sont des femmes et 41.5 % des jeunes âgées de moins de 15 ans)³, Le taux de pauvreté s'élevait à plus de 70 % de la population vivant en dessous de 1.9 USD par jour. Dans tout cela, la femme reste la plus touchée y compris ses droits les plus élémentaires dont le droit à la protection.

C'est pourquoi, le nouveau gouvernement s'est fixé les principaux objectifs suivants : la lutte contre la pauvreté, l'avancement de la relance socio-économique et la bonne gouvernance dans tous les domaines pour redresser la situation.

Au niveau économique, la priorité était accordée à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2018-2027 visant à « transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social⁴ ». En outre, le Gouvernement du Burundi, à travers la vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, a récemment lancé un vaste programme de développement économique et social, dont la mise en œuvre vise principalement « l'amélioration des conditions de vie (bien-être) et la réduction des inégalités ».

1.2.3. Etat des Lieux de l'Egalité du Genre et Droits Humains au Burundi

Depuis 2012, le Burundi a marqué des pas appréciables dans la promotion de l'égalité du Genre et des droits humains. Cette volonté politique se traduit par l'adoption et la promulgation de plusieurs textes et lois dans ce domaine parmi lesquels, on peut citer :

- ✓ La Constitution de la République du Burundi de 2018 qui prend en compte les principaux instruments internationaux promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- ✓ La Politique Nationale Genre (PNG, 2012-2025) qui met en place un environnement socioculturel, juridique, économique, politique et institutionnel favorable à la réalisation de l'égalité des sexes au Burundi ;
- ✓ Le Programme National d'Autonomisation Économique des Femmes (PNAEF, 2019) financé par le Gouvernement ;
- ✓ La Résolution 1325 et ses Plans d'Action y compris l'actuel couvrant la période 2022- 2027 ;

¹ ONU Burundi 2022. Évaluation finale du Plan-cadre des Nations Unies Pour l'Aide au Développement – Burundi (PNUAD 2019-2023). Page 8

² Situation macroéconomique 2025 publiée par la Banque de la République du Burundi, page 3

³ Banque Mondiale 2021. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview>

⁴ PND Burundi, 2018 – 2027

- ✓ Les textes de lois de lutte contre les VSBG sont notamment : le Code pénal, La loi n° 1/13/du 22 septembre 2016 portant Prévention, Protection des victimes et Répression des violences basées sur le genre ;
 - ✓ La loi n°1 /28 du 29 octobre 2014 portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite, la protection des victimes, des témoins et d'autres personnes en situation de risque dans ses articles, le Code des personnes et de la famille, etc.
- Soulignons cependant que malgré le pas franchi dans le domaine de la promotion de l'égalité du genre et des droits humains, la pesanteur culturelle reste forte et pèse encore négativement sur la participation politique et publique de la femme aux instances de prise de décisions.
- En effet, si on se réfère aux élections de 2020, seuls les postes où il est prévu un minimum de 30 % pour la représentativité des femmes (Assemblée nationale, Sénat et conseils communaux) atteignent ce quota. Les deux autres conseils élus (collinaire et celui des notables) sont à moins de 30 %.

1.3. Partenaires de Mise en œuvre du Projet

Le projet a été mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et American Friends Service Committee (AFSC) associés à d'autres partenaires publics que sont : l'Institution de l'Ombudsman ainsi que le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et le Bureau Burundais de Normalisation (BBN).

Pendant la mise en œuvre de ce projet, chaque partenaire a apporté son expertise spécifique. Ainsi, ONU Femmes jouait le rôle de coordination et de garant de la qualité des résultats des autres partenaires de mise en œuvre. AFSC a encadré les partenaires affiliés et introduit la notion d'assistance psychosociale en collaboration avec l'ONG Friends Family Association « FWA ». Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a assuré la coordination du projet en collaboration avec ONU Femmes. L'institution de l'Ombudsman a renforcé le leadership féminin et l'autonomisation économique de la femme à travers les groupements des jeunes filles. Le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) ont apporté un appui technique dans le contrôle de la qualité et la certification du produit. L'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD) a donné sa contribution pour la prévention et la résolution des conflits, la mobilisation pour l'autonomisation des femmes, la participation à la vie publique et leurs droits et elle a encadré les coopératives Haguruka appartenant aux femmes médiatrices. Famille pour Vaincre le SIDA (FVS/AMADE) a renforcé les capacités des groupements/ coopératives dans le domaine de l'Épargne le Crédit et la gestion financière des coopératives des femmes médiatrices.

1.4. Extension du projet et adaptation des stratégies de mise en œuvre

A la différence des autres projets PBF dont la durée est généralement de 18 mois, ce projet a connu deux extensions de 2 ans (avec coûts et sans coûts) et a duré au total 4 ans entre Avril 2021 et Avril 2025. Cependant, ces extensions n'ont modifié ni les activités, ni la couverture géographique du projet. Par contre, le niveau des indicateurs a été revu à la hausse, les Programmes ainsi que les Plans d'Activités ont été adoptés en conséquence.

L'extension du projet a été une bonne occasion pour le comité de pilotage d'orienter les financements destinés à l'appui des IGR vers l'amélioration des infrastructures et la finition de l'usine de Karonda en province de Rumonge pour en faire un modèle d'une coopérative dirigée et gérée par les femmes médiatrices.

C'est dans ce cadre que le projet a développé un partenariat avec de nouvelles institutions publiques spécialisées à savoir : le CNTA et le BBN qui ont apporté l'appui technique nécessaire pour la certification de l'huile de palme produit. L'association des jeunes « CREOP Jeunes » quant à elle, a été sollicitée pour son expertise en marketing et formation des membres de la coopérative Dukundane (propriétaire de l'usine) sur l'élaboration des plans d'affaires et la gestion financière.

II. But, Objectifs et Portée de l'Évaluation

2.1. But, Objectifs et utilisation de l'évaluation

Le but final de cette évaluation est d'analyser la contribution des femmes médiatrices dans la localisation effective de la Résolution 1325 au Burundi, de vérifier si les résultats visés par le projet ont été atteints et si des changements induits par sa mise en œuvre sont observables dans les sept provinces constituant la zone du Projet. L'évaluation a également consisté à vérifier le niveau d'apprentissage acquis par les parties prenantes du projet (apprendre à la fois sur les réussites et les échecs et en tirer des leçons pour l'avenir). En outre, l'évaluation a été appelée à fournir des preuves qui pourraient éclairer la prise de décision par l'autorité le moment venu. Enfin, l'évaluation a analysé comment s'est exercée la redevabilité ou responsabilité (implication de la communauté et retour de l'information : feedbacks) aussi bien pendant la conception que dans la mise en œuvre du projet.

2.1.1. Objectif général de l'évaluation

Conformément aux termes de référence, l'évaluation finale du projet a consisté à examiner de manière approfondie la mise en œuvre, les résultats et les impacts du projet dans les zones cibles. Cette évaluation s'est attelée à analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'impact et la durabilité des actions menées, tout en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises.

L'évaluation a couvert les objectifs du projet ainsi que les défis spécifiques rencontrés. Elle s'est attachée à évaluer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, en mettant particulièrement l'accent sur l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité au niveau local et national.

Le travail d'évaluation avait l'ambition d'évaluer la contribution des femmes médiatrices aux efforts nationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix grâce à un réseau de femmes médiatrices en consolidant et en intensifiant les initiatives passées et en cours de l'AFAPD.

L'évaluation a analysé les efforts de l'AFAPD dans la mise en œuvre de la R1325 ainsi que le degré de son institutionnalisation. En effet, le réseau institutionnalisé devait être plus fort et suffisamment expérimenté pour contribuer plus aisément aux efforts de renforcement de la participation des femmes dans le dialogue national et les processus de consolidation de la paix. Il a été également nécessaire de vérifier le lien établi entre la cohorte de bâtisseurs de la paix au niveau local et les femmes leaders au niveau national.

De même, l'évaluation s'est intéressée au renforcement de la coordination interne du réseau au sein de ses membres dans tout le pays et aux liens avec les autres parties prenantes et les autorités publiques.

Concrètement, l'évaluation a porté sur la contribution du projet à la prévention, à la médiation-conciliation dans les conflits, à l'autonomisation des femmes et à la guérison des traumatismes au sein des communautés ainsi qu'à la participation à la vie communautaire et aux droits des femmes.

L'évaluation s'est focalisée sur le degré d'atteinte des objectifs et résultats de consolidation de la paix prévus, et aux leçons clés sur les approches réussies de consolidation de la paix et les pratiques opérationnelles, tout en mettant en évidence les domaines où le projet a performé moins efficacement que prévu ou aux défis rencontrés dans sa mise en œuvre.

2.1.2. Objectifs spécifiques de l'évaluation

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet selon les critères suivants : 1) l'efficacité dans le traitement des principaux moteurs de conflit et des enjeux clés de consolidation de la paix ; 2) l'alignement avec la Stratégie Nationale de Capitalisation de la Paix et le Plan National de Développement ; 3) la mesure dans laquelle le projet a tiré parti de la valeur ajoutée des Nations Unies au Burundi ; et 4) l'intégration de questions transversales, telles que le conflit et l'égalité des genres, dans le contexte burundais.
- Évaluer dans quelle mesure le projet financé par le PBF a contribué à l'atteinte des ODD, en particulier l'ODD 16.
- Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet en analysant la stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs planifiés, en analysant les arrangements institutionnels et les systèmes opérationnels de gestion

mis en place, afin d'optimiser l'atteinte des résultats attendus, tout en minimisant les coûts et maximisant l'impact des ressources utilisées ;

- Évaluer dans quelle mesure le soutien apporté par le PBF a contribué à promouvoir les agendas Femmes, Paix et Sécurité ainsi que Jeunes, Paix et Sécurité, en mettant l'accent sur la participation spécifique des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix, et en garantissant la responsabilité en matière d'égalité des genres.
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre en adoptant une approche sensible aux conflits, en tenant compte des dynamiques locales et des risques potentiels de conflits.
- Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les enseignements tirés du projet, afin de mettre en lumière les approches efficaces et les leçons apprises pour guider les futures initiatives similaires.
- Fournir des recommandations opérationnelles pour la programmation future, en se basant sur les résultats de l'évaluation, afin d'optimiser l'impact des interventions et d'améliorer l'efficacité des projets à venir.

2.1.3. Principaux utilisateurs de l'évaluation

Le présent rapport a pour utilisateurs :

- ☞ Les bailleurs de fonds et les partenaires de mise en œuvre (Secrétariat du PBF , ONU Femmes et American Friends Service Committee) ainsi que les bénéficiaires des ressources (le Gouvernement et les Partenaires d'exécution) parce que les recommandations formulées à leur endroit pourraient orienter leur auto - évaluation et la prise de décision, la responsabilisation pour les interventions futures et l'engagement à sauvegarder les acquis dudit projet et les pérenniser pour réaliser l'égalité des sexes dans une perspective de développement durable du pays ;
- ☞ Le Gouvernement, les mêmes pourvoyeurs des ressources, les bailleurs de fonds, les OSC partenaires dans le projet, à s'en servir comme instrument de mobilisation des ressources au vu des résultats atteints et des défis récurrents en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de leur participation et de leurs droits ;
- ☞ Les personnes impliquées dans la recherche sur la Résolution 1325, et spécifiquement la recherche sur sa localisation pour la prise en compte globale des priorités des femmes du niveau communautaire, là où se vit concrètement la condition de la femme ;
- ☞ Le rapport d'évaluation est également un outil précieux qui pourra servir aux femmes et aux hommes sensibles au genre (champions genre notamment) à mener le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre au niveau local, de la Résolution 1325 dans tous ses piliers ; etc.

2.2. Portée de l'Evaluation

L'évaluation finale du projet visait à examiner de manière approfondie la mise en œuvre, les résultats et les impacts du projet dans les zones ciblées. Cette évaluation devrait permettre d'analyser l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité et l'impact des actions menées, tout en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises. L'évaluation a couvert l'ensemble des activités mises en œuvre pendant 4 ans (Avril 2021 à Avril 2025) dans les 7 provinces du projet ainsi que des défis spécifiques rencontrés. Les provinces concernées sont : Bujumbura Mairie, Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Bubanza et Makamba.

Elle s'est attachée à mesurer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, en mettant particulièrement l'accent sur l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité au niveau local et national.

Selon les termes de référence, la durée de la mission d'évaluation était fixée à 25 jours. Cependant, cette durée a été dépassée à cause des multiples consultations entre l'équipe et le groupe de référence d'évaluation et au report des dates de tenue de la pré- validation et de la validation du rapport provisoire pour tenir compte de la disponibilité des parties prenantes, notamment les autorités ministérielles fortement occupées par la période électorale.

En définitive, la période s'est étendue du 7 Mai au 15 Juillet 2025 et les différentes phases cruciales ont été respectées : le rapport de démarrage a été présenté au groupe de référence en date du 3 juin 2025, le rapport provisoire dans l'atelier de pré-validation le 27 Juin 2025 et dans l'atelier de validation finale le 15 Juillet 2025.

L'évaluation s'est basée sur les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (CAD de l'OCDE), à savoir :

- a) **La pertinence** : il s'agissait de voir si le projet s'articule sur les référentiels nationaux et internationaux dont le Plan National de Développement du Burundi, le PND 2018-2027, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité, les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ODD 16 en particulier, le Fonds d'appui à la consolidation de la paix (PBF), et autres textes officiels pertinents ;
- b) **L'efficacité** : il fallait tester si la théorie de changement du projet se vérifie et si les 3 résultats inscrits dans le cadre de résultat du Projet ont été atteints et cela à quel degré et analyser la stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs planifiés ;
- c) **L'efficience** : il fallait analyser les arrangements institutionnels et les systèmes opérationnels de gestion mis en place, afin d'optimiser l'atteinte des résultats attendus, tout en minimisant les coûts et maximisant l'impact des ressources utilisées ;
- d) **La cohérence** : Sur le premier plan, il fallait vérifier si le projet est compatible avec les cadres internes et externes. En d'autres termes, s'assurer qu'il s'inscrit dans la logique des priorités nationales (politiques nationales en matière de consolidation de la paix) et internationales, en l'occurrence avec les ODD. Sur le second plan, il fallait s'assurer que le projet a développé une synergie d'action avec les autres projets du Système des Nations Unies, en l'occurrence ceux appuyés par le PBF afin de maintenir la complémentarité entre eux (pas de redondance ou duplication d'actions) pour éviter le gaspillage des ressources et maximiser l'impact sur les bénéficiaires. Enfin, au niveau de sa cohérence interne, il fallait vérifier si les activités, les produits (outputs), effets (outcomes) et impacts sont logiquement liés.
- e) **La durabilité des résultats du projet** : il s'agissait de voir si les résultats obtenus à la fin du projet vont être appropriés et pérennisés par la partie nationale à la fin de l'intervention. Aussi, la mission a passé en revue les critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF à savoir : l'analyse de la cohérence, l'analyse de la sensibilité aux conflits, l'aspect catalytique, la sensibilité au temps, l'analyse de la tolérance aux risques et innovations, la sensibilité au genre et à la dimension « *Leave no One Behind* ».

III. Approche Méthodologique

L'évaluation du projet *Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité »* au Burundi, a été consultative et participative. Elle a combiné la méthode de collecte de données essentiellement qualitative et accessoirement quantitative.

3.1. Méthodologie

Concrètement, l'approche méthodologique a reposé sur les étapes suivantes :

- *L'approche compréhensive des termes de référence dans une réunion avec les commanditaires de l'évaluation.* Une réunion a été organisée à cette fin en vue de la compréhension de la portée de l'étude, de ses objectifs et de ses résultats attendus. C'est pendant cette réunion qu'il a été précisé que la méthodologie adoptée concernera les entretiens individuels sur base d'un questionnaire avec les personnalités administratives, le staff du Système des Nations Unies concerné par le projet ainsi que les focus groups à l'intention des représentantes des femmes médiatrices au niveau communal, comme groupe à part et les représentantes des bénéficiaires des services des femmes médiatrices, également dans un groupe à part sur base des guides élaborés à cet effet (Voir Annexe 2). Cette étape a permis le démarrage d'évaluation.

- *La revue et l'analyse documentaires* : Elle consistait à collecter les données existantes dans les différents documents stratégiques et opérationnels pertinents permettant de comprendre la problématique du leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi. Sans être limitatifs, ces documents comprennent : le PND Burundi 2018–2027 ; la Politique Nationale Genre 2012–2025 ; la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en cours ; le PAN 2022–2027 de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité au Burundi ; la Note Stratégique d'ONU Femmes, les différents rapports relatifs au projet ; etc.
- *La collecte de données qualitatives et quantitatives* : Elle développée dans la section suivante.

3.2. Collecte des données, Echantillonnage et Analyse

3.2.1. Outils utilisés pour la collecte de données

La collecte des données a été faite en utilisant Kobocollect à l'aide des smartphones et les outils de collecte de données utilisés (questionnaire d'enquête, guide d'entretiens avec les représentants des parties prenantes clés, guide des Focus Groups) ont été conçus sur base des questions et sous questions d'évaluation contenues dans la Matrice d'évaluation (**voir annexe1**)

3.2.2. Echantillonnage

Pour faire la collecte de données, il a fallu déterminer un échantillon tenant compte des cibles. La collecte des données a été faite par 8 agents de collecte dont 5 de sexe féminin et 3 de sexe masculin. Ces agents de collecte de données ont bénéficié d'une formation d'un jour sur les outils qui ont été utilisés lors de la collecte des données. Ensuite, 8 jours ont été consacrés à cette collecte des données quantitatives et qualitatives. La supervision des agents de collecte a été faite par les consultants. L'échantillon des personnes ciblées l'étaient sur base essentiellement géographique tout en tenant compte des aspects socio-anthropologiques des zones couvertes par la collecte des données. Les critères retenus sont les suivants :

Tableau N° 1 : Critères d'identification des communes

Critères	Justification
Spécificité sociologique et culturelle régionale	Tenir compte des aspects de modes de vie, de culture, de comportement, etc. Exemple la population de la région d'Imbo a un mode de vie différente de celle de la crête Congo-Nil.
Les communes où les 3 résultats du projet peuvent être constatés ont été privilégiées.	Chaque intervenant a son/ses résultats qu'il a privilégiés. Exemple, AFSC a plus travaillé sur l'autonomisation et avec les psychosociaux ; ONU FEMMES est intervenu sur tous les résultats.
Tenir compte de l'implantation géographique des partenaires de mise en œuvre du projet sur terrain.	Ils n'ont pas été au même niveau de dynamisme. Il faut choisir les communes en suivant cela et tenir compte des zones de succès et de moins de succès pour avoir une image globale plus ou moins complète des résultats.
Tenir compte des niveaux de collaboration entre les partenaires de mise en œuvre du projet et l'administration ainsi que d'autres partenaires clés tel que le FNF.	Les succès en dépendent beaucoup. Il faut tenir compte des communes où la collaboration était bonne et les autres où elle était moins bonne pour mieux saisir le niveau d'interaction entre les partenaires dans une perspective de pérennisation des résultats.
Tenir compte du temps (8 jours de terrain) et de l'accessibilité des communes compte tenu de l'état des voies de communication routière ainsi que de la configuration de la province qui défavorise l'accès.	Certaines communes ont un accès difficile du fait du relief et de l'état des routes. D'autres provinces ont des dimensions telles qu'il est difficile de couvrir des communes de certains coins : Par exemple, il est difficile de couvrir une commune du nord et une autre du sud dans les provinces de Gitega et de Bujumbura.
Tenir compte de la commune chef-lieu de province.	Parce qu'on doit rencontrer des autorités et des personnalités de niveau provincial.

Ce choix et sa limitation ont été dictés par des contraintes de temps et de budget liés à cette évaluation. Toutefois, la détermination des sources d'information a été consensuellement adoptée par le commanditaire de l'étude et l'équipe des consultants. La prise en compte de ces critères a donné lieu au choix des communes suivantes et par province :

Tableau N° 2 : communes choisies comme échantillon

Provinces	Commune	Critère de choix /Justification
Bubanza	Mpanda et Bubanza	Implantation géographique (plaine et montagnes avec leurs implications socio-culturelles différentes, commune chef-lieu de province : Bubanza)
Bujumbura	Kabezi, Kanyosha et Mugongomaga	Implantation géographique (plaine et montagnes avec leurs implications socio-culturelles différentes. Accessibilité des communes : Il est difficile de couvrir une commune de Bujumbura du nord et une autre du sud en temps imparti à la collecte de données.
Cibitoke	Rugombo et Mabayi	L'implantation géographique (plaine et montagnes avec leurs implications socio-culturelles différentes, commune chef-lieu de province, à savoir Cibitoke)
Gitega	Gitega, Giheta Bukirasazi et Nyarusange	Les 3 résultats mis en œuvre dans cette province. Chaque intervenant a son/ses résultats qu'il a y privilégié. Accessibilité des communes : Il est difficile de couvrir une commune de Gitega du nord et une autre du sud dans le temps imparti à la collecte de données. En plus, l'accessibilité des communes compte tenu de l'état des routes ainsi que de la configuration de la province qui défavorise l'accès. D'où le choix fait.
Makamba	Nyanza-Lac et Kibago	L'implantation géographique (plaine et montagnes avec leurs implications socio-culturelles différentes, commune chef-lieu de province : Makamba) L'accessibilité des communes compte tenu de l'état des routes.
Rumonge	Rumonge et Bugarama	L'accessibilité des communes compte tenu de l'état des routes
Bujumbura Mairie	Ntahangwa	Particularité de la ville de Bujumbura avec 3 communes seulement ; d'où le choix d'une seule commune en tenant compte des aspects de modes de vie des quartiers.

Source : Tableau élaboré par la mission d'évaluation

La collecte des données a donc couvert toutes les provinces du projet à raison de 2 communes par province à l'exception des provinces de Gitega (4/11 communes), Bujumbura (3/9 communes) et Bujumbura Mairie (1/3 commune) à cause de leurs particularités en termes de nombre de communes. Deux équipes d'agents de collecte à raison de 4 par équipe, ont effectué la mission pendant 8 jours en compagnie de deux superviseurs, un par équipe.

Tableau N° 3 : Répondants par catégorie et en focus groups (FG) ou en entretiens individuels (EI)

Commune	Administration et autres personnalités				Bénéficiaires				Médiatrices				Effectif Total	Total Focus group et entretiens individuels	
	F	H	FG	EI	F	H	FG	EI	F	H	FG	EI		FG	EI
Bubanza	2	1	0	3	3	1	4	0	4	0	4	0	11	8	3
Bugarama	2	2	0	4	4	0	4	0	8	0	8	0	16	12	4
Bukirasazi	2	1	0	3	3	0	3	0	4	0	4	0	10	7	3

Giheta	4	0	0	4	3	0	3	0	3	0	3	0	10	6	4
Gitega	0	1	0	1	3	0	3	0	2	0	2	0	6	5	1
Kabezi	0	5	0	5	4	0	4	0	4	0	4	0	13	8	5
Kanyosha	1	3	0	4	4	0	4	0	3	0	3	0	11	7	4
Kibago	0	1	0	1	6	1	7	0	4	0	4	0	12	11	1
Mabayi	1	0	0	1	4	0	4	0	4	0	4	0	9	8	1
Mpanda	1	3	0	4	2	1	3	0	3	0	3	0	10	6	4
Mugongomanga	1	3	0	4	2	0	2	0	3	0	3	0	9	5	4
Ntahangwa	2	1	0	3	5	1	6	0	4	0	4	0	13	10	3
Nyanza Lac	0	1	0	1	1	0	1	0	3	0	3	0	5	4	1
Nyarusange	2	2	0	4	3	0	3	0	4	0	4	0	11	7	4
Rugombo	1	0	0	1	6	0	6	0	4	0	4	0	11	10	1
Rumonge	1	0	0	1	12	0	12	0	4	0	4	0	17	16	1
Grand Total	20	24	0	44	65	4	69	0	61	0	61	0	174	130	44

Source : Tableau élaboré par la mission d'évaluation

Le tableau montre que sur 174 personnes qui ont été interviewées, 44 (20 femmes et 24 hommes) se sont entretenues individuellement avec la mission (soit 25%) tandis que celles interviewées en Focus Groups sont 130 (soit 75%), dont 126 femmes et 4 hommes.

Tableau N° 4 : Tableau-synthèse des répondants par catégories, sexe et âge

Catégorie de l'enquête	Répartition par sexe		Moyenne d'âge
	Hommes	Femmes	
Médiatrices	0	61	46
Bénéficiaires	4	65	44
Administratifs et autres personnalités	24	20	46
Total	28	146	45
	16%	84%	

Source : Tableau élaboré par la mission d'évaluation

Ce tableau montre que sur 174 personnes consultées, 61 étaient des femmes médiatrices, 65 étaient des bénéficiaires des services des femmes médiatrices et 20 étaient des administratifs et autres personnalités. Parmi les 174 personnes, 146 étaient des femmes, soit 84% du total et 28 hommes, soit 16% du total.

Justification statistique de l'échantillon

La méthodologie d'échantillonnage utilisée est le « choix raisonné » qui avait été utilisée lors de l'évaluation de la SN ONU FEMMES 2019 - 2023.

Pour déterminer la taille d'un échantillon représentatif à partir d'une population finie, nous avons eu recours à la formule suivante :

$$n = \left[\frac{N \times Z^2 \times p(1 - p)}{e^2 \times (N - 1) + Z^2 \times p(1 - p)} \right]$$

Avec :

- n : taille de l'échantillon représentatif
- N : taille de l'échantillon prévu (ici N = 223)
- Z : valeur statistique de la loi normale (1,96 pour un niveau de confiance de 95%)
- p : proportion estimée de la population concernée (souvent p = 0,5 pour maximiser l'échantillon)
- e : marge d'erreur tolérée (souvent e = 0,05, soit 5%)

En appliquant cette formule avec N = 223, Z = 1,96, p = 0,5, e = 0,05, nous obtenons :

$$n = \left[\frac{223 \times 1,96^2 \times 0,5(1 - 0,5)}{0,05^2 \times (223 - 1) + 1,96^2 \times 0,5(1 - 0,5)} \right]$$

$$n \approx \left[\frac{223 \times 3,8416 \times 0,25}{0,0025 \times 222 + 3,8416 \times 0,25} \right]$$

$$n \approx 214,66 / 1,5154 \approx 141,6$$

► Ainsi, un échantillon de 142 personnes aurait suffi pour garantir une représentativité statistique à 95% de confiance avec une marge d'erreur de $\pm 5\%$.

Evaluation de l'échantillon utilisé

Dans le cadre de notre enquête, nous avons effectivement interrogé 204 personnes⁵ sur les 223 prévues, ce qui représente un taux de couverture de :

Taux = $(204 / 223) \times 100 \approx 91,5\%$

Ce taux de réponse dépasse largement la taille minimale de 142 personnes. Par conséquent, l'échantillon utilisé est statistiquement représentatif de la population cible, et les résultats obtenus sont considérés comme fiables pour l'évaluation du projet.

3.2.3. Saisie et analyse des données collectées

La collecte des données a été faite en utilisant Kobocollect à l'aide des smartphones. Les données récoltées sur terrain ont été traitées, codifiées et analysées pour l'interprétation des résultats. Pour ce faire, les superviseurs centralisaient chaque jour de collecte les données recueillies pour détecter des incohérences possibles à l'aide d'un programme syntaxe conçu par le responsable de traitement. Ce processus permettait de prévenir les erreurs, faire des back-ups réguliers pour éviter les pertes éventuelles de données. Cela a évité les données inutilisables qu'on pouvait constater à la fin de la collecte des données sans possibilité de retourner sur terrain en vue de les redresser.

Afin d'apporter plus d'explications sur les niveaux et les structures du phénomène observé, une triangulation des résultats du quantitatif, du qualitatif et de la recherche documentaire a été faite pour consolider les différentes informations et produire ce rapport.

Enfin, l'équipe d'évaluation a organisé une réunion par Visio- Conférence avec les PFPFM pour compléter et trianguler l'information et comprendre davantage les mécanismes utilisés pour leur travail. En plus de cela, des entretiens ont eu lieu entre les commanditaires de l'étude avec l'équipe des consultants pour compléments d'informations sur base des constats globaux faits sur le terrain de collecte des données. Les réponses et observations faites au cours de ces entretiens ont permis de comprendre quelques écueils remarqués sur le terrain.

3. 3. Parties prenantes consultées pendant la collecte des données.

Plusieurs catégories de personnes ont été consultées lors de la collecte des données pour des raisons de triangulation de l'information. Ces catégories sont les suivantes :

- a) Les femmes médiatrices (Abakangurimahoro) : Ce sont des bénéficiaires à la fois directes et des actrices clés du projet. Comme on l'a vu plus haut, 61 femmes médiatrices ont participé au Focus group ;
- b) Les bénéficiaires directs du projet : Il s'agit des femmes bénéficiaires des actions des femmes médiatrices dont les femmes impliquées dans les activités de prévention et de résolution des conflits, l'animation du dialogue communautaire et les activités économiques et sociales (les membres des Noyaux de Base Collinaires : NBC). 65 bénéficiaires des services des femmes médiatrices ont participé au focus group ;
- c) Les acteurs gouvernementaux au niveau des cabinets des ministères ;
- d) Des responsables de certains services techniques spécialisés et travaillant avec le projet à travers les femmes médiatrices ;
- e) Des représentants de certaines agences des Nations Unies ;
- f) Des responsables publics de niveaux provincial, communal et locaux : les conseillers de gouverneurs, les administrateurs communaux ou leurs représentants, les responsables judiciaires, des officiers de police judiciaires, chefs de colline, représentants communaux, les cadres et agents des services publics décentralisés ou déconcentrés dans les communes), etc. ;
- g) Les différents partenaires au projet ;
- h) Les OSCs locales et nationales travaillant dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 ;
- i) Les leaders communautaires, etc.

⁵ Y compris les hautes personnalités et le Staff des organisations internationales

Au total, 44 personnes de la catégorie des responsables administratifs et autres personnalités ont participé aux entretiens conduits par les agents de collecte des données et les consultants.

Le choix des participants dans les groupes de discussions, a été établi avec les points focaux provinciaux des femmes médiatrices (PFPFM) en tenant compte de leur connaissance du projet, de la diversité socio-professionnelle des répondants et de l'inclusion des personnes vulnérables selon l'esprit du principe « **leave No One Behind** » (*albinos, personnes vivant avec handicap, Batwa, etc.*). Ils étaient ciblés individuellement ou en groupes (focus groups).

Pour toutes ces catégories de personnes, les questions ont été posées en langue nationale (le Kirundi) pour plus de facilité de compréhension et les réponses étaient libres (consentement) et strictement confidentielles.

Pour permettre la triangulation des informations recueillies sur le terrain, des entretiens ont été menés avec les parties prenantes clés, dont le secrétariat technique du PBF, ONU Femmes, American Friends Committee et les partenaires d'exécution du projet.

3.4. Limites de la méthodologie

La première limite a été l'indisponibilité des hauts responsables. En effet, étant donné que le travail d'évaluation s'est déroulé à une période d'intense campagne électorale (retrait des cartes d'électeurs du 12 au 14 Mai et le début de la campagne propagande des partis politiques dans les 5 nouvelles provinces et communes à partir du 12 mai 2025), les premiers responsables administratifs (Gouverneurs des provinces) étaient indisponibles car sollicités pour l'encadrement des activités politiques. Suite à cette indisponibilité de ces hauts responsables provinciaux et pour éviter les retards et reports des rendez-vous, il a fallu compter sur les Conseillers socio-culturels qui sont les correspondants directs des femmes médiatrices. Les Gouverneurs les ont généreusement mandatés pour les représenter. Outre que les Conseillers socio-culturels et d'autres responsables communaux ou collinaires pouvaient être empêchés pour diverses raisons, y compris les engagements dans les activités politiques électorales, la stratégie adoptée pour y remédier était d'organiser les entretiens après les réunions à caractère politique. L'autre alternative était le report de la collecte des données à une autre date convenue avec l'Administration (exemple de la commune Kanyosha de Bujumbura).

La seconde limite de taille a été le retard marqué dans la transmission des données à l'équipe d'évaluation par les partenaires d'exécution du projet. Pour contre carier ce retard, les évaluateurs ont maintenu la communication avec les détenteurs de l'information et grâce à la diligence de certains d'entre eux, il a été possible de contourner ce handicap en traitant ces données au fur et à mesure de leur arrivée.

3.5. Ethique

Dans toute la démarche d'évaluation, l'équipe a été caractérisée par son intégrité personnelle et professionnelle et le respect des répondants dans leur diversité lors des entretiens en focus groups et des entretiens individuels. Elle a notamment essentiellement tenu compte et respecté des différences culturelles des régions naturelles d'implantation du projet (par exemple, la culture de la plaine de l'Imbo est différente de celle de Mumirwa, du Buragane et du Kirimiro). Durant toute l'évaluation, le respect des normes des Nations Unies ont été observées, notamment le consentement éclairé, la confidentialité, la non-discrimination, et la protection des personnes vulnérables. Aussi, au moment de la réponse au questionnaire, chaque répondant devait au préalable marquer son accord et l'agent de collecte des données lui garantissait la confidentialité des réponses. Il est à noter aussi que pour éviter que les données ne soient perdues ou détruites, il a fallu recourir à One Drive et toutes les données y ont été stockées en toute sécurité.

La rédaction du rapport a été guidée par les directives du GERAAS⁶ et par les lignes directrices éthiques du Groupe d'Evaluation des Nations Unies « GNUE » afin de sauvegarder sa qualité et sa crédibilité. Elle

⁶ Le système **GERAS** (Gender Equality Evaluation Reporting and Assessment System) est un système d'ONU Femmes qui fournit des directives standardisées pour l'élaboration, l'évaluation et la diffusion des rapports d'évaluation afin d'en assurer la qualité, la redevabilité et l'apprentissage. Selon ce système, les rapports doivent suivre une structure standardisée, qui comprend généralement les sections suivantes : le résumé exécutif, le contexte, l'objet et la portée de l'évaluation, méthodologie, les constats et l'analyse, conclusion, recommandations, les leçons apprises et les annexes.

a tenu en compte l'importance de la valeur, de l'utilité et de l'impact qu'attendent ses commanditaires et en ayant à l'esprit l'intérêt et les attentes des futurs utilisateurs dont les partenaires au projet et ses bénéficiaires. Le rapport a été rédigé autant que faire se peut, avec rigueur méthodologique pour bien répondre aux résultats attendus de l'évaluation.

IV. Principales constatations

L'évaluation du projet s'est basée sur les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (CAD de l'OCDE) et sur les critères spécifiques réservés aux projets financés par le PBF. Il s'agit notamment de l'analyse de la sensibilité aux conflits, l'aspect catalytique, l'examen de la localisation, la sensibilité au temps, la sensibilité aux droits humains et genre, l'analyse de la tolérance aux risques et innovations.

Pour porter un jugement approprié et objectif sur chaque critère d'évaluation, la mission d'évaluation est partie des questions d'évaluation proposées dans les termes de référence en vue de faire des constatations pertinentes basées sur des preuves tangibles. A cet égard, il a été indispensable de consolider les sous-questions en question principales dont les réponses renseignent correctement sur la substance des critères du CAD de l'OCDE.

Les constats présentés dans les lignes qui suivent ont été alimentés à la fois par la revue documentaire (document de projet, Plans d'activités annuels, rapports trimestriels et annuels) et les informations recueillies par la mission d'évaluation auprès des acteurs et bénéficiaires du projet sur le terrain.

4.1. Pertinence du projet

Q1 : *Comment le projet était approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du Projet et dans quelle mesure la pertinence était maintenue tout au long de la mise en œuvre ?*

Constat 1 : Dans sa conception, le projet était totalement approprié et stratégique par rapport aux objectifs et défis de consolidation de la paix au Burundi⁷.

En effet, le projet est né dans un contexte encore fragile du fait des séquelles de la crise de 2015 qui a eu des conséquences néfastes sur les femmes et les jeunes filles spécifiquement⁸. Dès lors, sa conception et sa mise en œuvre étaient pertinentes pour donner la chance à la consolidation de la paix après les élections relativement calmes de 2020 en plaçant les femmes médiatrices au centre de l'action.

Il était judicieux d'appuyer les initiatives du pays dans sa dimension de promotion de l'égalité des sexes à travers l'encrage des 4 piliers de la R1325 (la participation, la prévention, la protection, relèvement communautaire) dans la communauté. En d'autres termes, le projet était très opportun car le contexte de paix et de sécurité du Burundi évoluait davantage vers la consolidation des dividendes de la paix, la prévention des conflits en s'attaquant aux moteurs potentiels de conflit, le renforcement du relèvement économique et de la résilience des communautés, y compris les jeunes femmes. Par ailleurs, cette initiative faisait partie des priorités du nouveau gouvernement qui étaient entre autres : la bonne gouvernance, l'agriculture et l'élevage, la question de la jeunesse, la paix et la réconciliation nationale »⁹.

Constat 2 : La pertinence du projet s'est maintenue tout au long de sa mise en œuvre parce qu'il a régulièrement répondu aux nouveaux défis et besoins créés par le contexte tels que les besoins et conflits communautaires créés par le contact entre les rapatriés et les résidents dans les provinces et communes d'intervention du projet (Provinces de Makamba et Rumonge principalement).

⁷ Document de projet

⁸ Idem

⁹ Document de projet PBF

Au lendemain des élections de 2020, on a observé un mouvement important de retour des réfugiés burundais provenant principalement de la Tanzanie en direction des provinces frontalières, à savoir : Nyanza-Lac (cas de la colline Ngambwe de la zone de Kazirabageni) en juillet 2021 et Rumonge. Aussitôt après, des tensions foncières sont nées et dégénéré en conflits entre les rapatriés et les résidents. Ici, les femmes médiatrices ont fortement contribué à ramener la paix à travers la médiation-conciliation entre les deux groupes aux côtés des leaders locaux. Depuis lors, les femmes médiatrices étaient toujours vigilantes pour prévenir l'émergence des conflits pouvant conduire à un recul de la paix dans les communautés avec effet spécifiquement sur les femmes et les jeunes filles¹⁰. Avec l'appui du projet, l'action des femmes médiatrices a contribué à la cohésion sociale entre les rapatriés et les communautés locales et à œuvrer pour le développement inclusif à travers les groupements « IGR-Haguruka ». Ce rôle crucial joué par les femmes médiatrices est reconnu par les administratifs territoriaux qui ont attesté que ces femmes ont énormément contribué à décharger l'administration de la résolution de plusieurs types de conflits (typologies des conflits)¹¹

Encadré 1 : Médiation-conciliation entre les jeunes du CNDD-FDD et du CNL à Minago par les femmes médiatrices après une bagarre qui a fait des blessés.

Sur la colline la colline Minago, en commune Rumonge, la médiatrice Pascasie Nahimana parle de son initiative de médiation-conciliation entre deux groupes de jeunes des partis CNDD-FDD et CNL : Un bon matin, nous avons été voir au bureau de la permanence du parti CNL ce qui s'était passé durant la nuit. Une bagarre s'était produite entre les jeunes des 2 partis politiques : Imbonerakure (NDLR : ceux voient très loin) du CNDD-FDD et Ivyumavyindege (NDLR : les pièces d'avion). Ils ont échangé des jets de pierres, se sont battus et blessés durant la nuit ; le bureau du CNL gardé par sa jeunesse avait été saccagé par les Imbonerakure, les vitres cassées et les portes mises à terre. La résistance de la jeunesse CNL avait échoué. Mais des deux côtés, il y a eu des blessés dont un jeune du CNL, Timothée, gravement blessé. Celui-ci avait alors été admis au Centre de Santé pour des soins.

Je suis d'abord allé le voir où il était alité et il m'a briefé sur ce qui s'était passé. J'avais contacté préalablement, mes collègues médiatrices pour analyser ensemble le cas et concilier les deux groupes. Nous avons alors appelé en premier lieu les jeunes du CNL et nous les avons écoutés et conseillés de ne pas se venger. Si la vengeance continue, vous entrerez dans un engrenage pouvant entraîner des morts. Vous n'y gagnerez rien. Ils ont accepté qu'ils n'allaient pas se venger même s'ils avaient planifié cela.

Aussitôt après, nous avons rencontré les membres de la jeunesse du CNDD-FDD. Nous avons commencé à écouter leur version de ce qui s'était passé. Nous leur avons prodigué des conseils en leur disant que rien ne sert à se battre avec leurs opposants du CNL. Nous vous demandons de cesser ce genre d'activisme violent car les jeunes du CNL sont vos cousins, vos parentés, vos oncles, proches... Les partis passeront et vous resterez en famille et celle-ci survivra de vos querelles actuelles. Le CNDD-FDD ne sera pas éternellement au pouvoir et passera comme ses prédécesseurs FRODEBU et UPRONA. Faites la paix pour vous-mêmes, pour vos parents et voisins car celle-là restera incontournable en dépit du sort de vos partis politique. Tout activisme violent fait de la jeunesse des acteurs actifs mais aussi des victimes inconscientes, voire physiques. Cessez donc de vous pourchasser.

Les jeunes Imbonerakure nous ont remerciées pour les conseils que nous avons prodigués en tant que médiatrices et en tant que mères éprises de paix. Ils nous ont promis de ne plus refaire. Nous avons demandé à l'administration de relayer le message de paix et le chef de zone Minago a accepté et a convoqué une réunion publique au cours de laquelle, il a souligné notre initiative et a insisté sur la cohabitation pacifique des partis politiques et de leurs jeunes. L'action des femmes médiatrices a été saluée par tout le monde, administration y compris.

¹⁰ Rapports de l'AFAPD

¹¹ Les types de conflits traités par les médiatrices sont : (1) Conflits domestiques (familiaux et conjugaux) Conflits sociaux à impact communautaire (conflit de disputes entre voisins, tensions entre groupes dont ceux des jeunes, conflit entre membres des associations, ...); (2) conflits socio-économiques (conflit liés à l'héritage); (3) violence économique structurelle (exclusion sociale et pauvreté); conflits fonciers; (4) violence (violence économique domestique, violence

au sein de la communauté, surtout les conflits familiaux.

Les exemples cités presque dans toutes les communes et provinces du projet sont notamment :

- ☞ Les questions de conflits ménagers entre les conjoints sont presque partout prises en charge par les médiatrices qui s'occupent de la médiation et, parfois plus de la conciliation que de la médiation, selon les cas. Elles utilisent les deux démarches ponctuées d'autres astuces tirées de la culture et du contexte burundais.
- ☞ La sensibilisation sur la problématique communautaire de mariages non légalisés et de non enregistrement des nouveau-nés à l'Etat civil qui constituent un véritable défi à la planification communale, est devenue l'apanage des femmes médiatrices en tête et des femmes leaders communautaires.
- ☞ L'orientation et l'accompagnement des victimes des VSBG sont systématiquement faits par les médiatrices¹² en collaboration avec les femmes leaders des collines.
- ☞ Le traitement des traumatismes occasionnés par le choc de contact entre les rapatriés et les résidents qui se querellent sur les propriétés foncières et autres biens. En cela, les femmes médiatrices ont accompagné dignement les personnes victimes du traumatisme après la formation reçue de Friends Women Association « FWA ».

Les conflits dont s'occupent les femmes médiatrices sont des conflits pérennes comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n°4 : Les 10 conflits les plus récurrents dans les provinces¹³

Province	1 Mariages illégaux (sans à l'Etat civil)	2 Conflits fonciers	3 Polygamie Concubinage	4 Mauvaise gestion des biens de la famille	5 Vol et escroquerie	6 Ivresse, stupéfiants et boissons prohibées	7 Conflits Conjugués et violence	8 Grossesses non désirées, mariages précoces	9 Abandons scolaires	10 VBG (Actes de viol)
Bubanza	x	x	X	-	X	X	x	x	X	x
Bujumbura Mairie	x	x	X	x	X	X	-	x	-	x
Bujumbura Rural	x	x	X	x		-	-	x	X	x
Bururi	x	x	X	-	X	X	x	x	X	x
Cankuzo	x	x	X	-		-	-	-	-	x
Cibitoke	x	x	X	-	X	X	x	x	X	-
Gitega	x	x	X	-	X	-	-	-	-	-
Karusi	x	x	X	-	X	X	x	x	X	x
Kayanza	x	x	X	x	X	X	x	x	X	-

psychologique, violence par l'exclusion et la marginalisation contre les minorités Batwa, les handicapées et les personnes âgées, mariages forcés ; (5) Conflits politiques ; etc.

¹² Témoignages des Centre Seruka qui sont *spécialisés dans la prise en charge globale* (médicale, juridique, judiciaire, psychosociale et communautaire) des victimes de violences sexuelles basées sur le genre, dont Centre Seruka de Gitega. Celui-ci a très positivement apprécié cet accompagnement. Le Centre s'occupe après du reste de traitement.

¹³ **Rapport national des Journées de rencontre d'échange entre l'Administration locale et les Médiatrices Bakanguriramahoro : Une dynamique de consolidation de la paix et de la cohésion sociale au Burundi ; Bujumbura ; Décembre 2016.**

Kirundo	x	x	X	x	X	X	-	-	X	x
Makamba	x	x	X	x	X	-	-	x	-	x
Muramvya	x	x	X	x	X	X	x	x	X	-
Muyinga	x	x	X			-	x	-	X	-
Mwaro	x	x	X	X	X	X	x	x	-	x
Ngozi	x	x	X	X	X	X	-	-	-	x
Rutana	x	x	X		X	X	-	x	X	x
Rumonge	x	x	X	X	X	-	-	-	-	x
Ruyigi	x	x	X		X	X	-	-	-	x
TOTAL	18	18	18	9	15	12	8	12	10	13

Source : Premières Journées Communales d'Echange entre l'Administration et les Médiatrices (JCEAM) en 2016 et confirmés par la deuxième édition de ces journées en 2018

Q2 : Comment le projet était-il pertinent par rapport au mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD16 ?

Constat 3 : Le projet était en phase avec le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes).

Il est remarquable que le projet a contribué au Résultat 3 du PNUAD qui vise à donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'accéder aux services publics, dont les services judiciaires (les initiatives d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes des conflits vers des structures administratives, judiciaires ou de police témoignent de cet accès aux services publics), la médiation et la conciliation en vue de contribuer à la paix et à la sécurité dans un environnement qui respecte leurs droits fondamentaux. En plus, le projet est en phase avec les Résultats 2 et 4 du Plan-Cadre pour le Développement Durable (UNSDCF Burundi 2023-2027).

De même, le projet est cohérent avec le Résultat 6 « D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de genre, la justice, et le respect de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente », les bénéficiaires du projet dont les femmes médiatrices ont su profiter des structures communautaires pour exiger et faire valoir la redevabilité des élus collinaires de 2020 à travers le dialogue communautaire.

Constat 4 : Le projet était cohérent avec la Note Stratégique d'ONU Femmes 2019- 2023 dont les domaines d'intervention étaient : (i) leadership et participation des femmes dans la paix, la sécurité et l'action humanitaire ; ii) mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et promotion les droits humains ; iii) l'autonomisation économique des femmes.

Cette cohérence résulte des initiatives prises pour la formation des femmes médiatrices et autres femmes leaders sur la médiation et la cohésion sociale en lien avec la R1325, la résolution des conflits, l'approche « ne pas nuire », la communication non violente, l'analyse de nouveaux défis pour maintenir la paix au niveau local, le leadership, etc. (Résultat 2.1.).

Par ailleurs, une lecture fine des objectifs du projet pour la localisation de la R1325 montre que ses objectifs sont intimement liés aux domaines d'intervention de la Note Stratégique d'ONU Femmes 2019-2023.

Q3 : Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles/ bénéficiaires ?

Constat 5 : Le projet était aligné aux besoins et aux priorités des groupes cibles /bénéficiaires traduits dans les politiques et stratégies nationales.

En effet, le projet cadrerait bien avec les référentiels stratégiques nationaux de premier ordre tels que :

- ☞ *Le Plan National de Développement « PND Burundi 2018 – 2027 »*¹⁴ dans son Orientation Stratégique N° 4 et plus précisément à travers ses objectifs spécifiques 2 et 4 qui parlent respectivement de « Consolider l'état de droit et les droits humains et Améliorer la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable,
- ☞ *La Politique Nationale Genre 2012-2025*¹⁵, Axe stratégique (5) : Promotion et participation équitables des femmes et des hommes dans les sphères de décision, la consolidation de la paix et les mécanismes de sécurité, ainsi que (1) : Amélioration du statut social et culturel des femmes dans la famille et la société ; (2) : Promotion équitable du potentiel et de la position des femmes et des hommes dans l'économie ;
- ☞ *La Politique Nationale Genre 2012-2025 : « Société où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et devoirs, développent toutes leurs capacités et contribuent ainsi, en tant que partenaires égaux, à l'édification d'une société juste et prospère pour tous ainsi qu'au développement politique, économique, social et culturel du Burundi. ».*
- ☞ Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe n°3 « Promotion équitable du potentiel de la femme et de l'homme au sein de l'Economie »¹⁶. Ainsi conçue, la Politique Nationale Genre actualisée 2012-2025 et dans le Plan Stratégique National de Lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre (VSBG) 2024-2030.
- ☞ Le projet est en adéquation avec la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de son plan d'action au Burundi. Les deux documents sont les sources d'inspiration du projet.

De façon générale, le projet est dédié à la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CSNU sur les FPS et à la particularité et l'ambition de sa localisation au niveau communautaire. Néanmoins, les bénéficiaires des interventions du projet n'ont pas la conscience de ces politiques et plans, parce que souvent ils ne sont pas informés à ce sujet. En plus, compte tenu des conditions de fortes précarités, les bénéficiaires n'ont pas la capacité d'apprécier les priorités car celles-ci se limitent à leurs propres besoins pris individuellement et qui sont difficiles à assouvir (témoignages de Cibitoke, Bubanza, Gitega, etc.). Vu sous cet angle, le projet ne pouvait répondre à tous les besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires.

Q4 : La Théorie du changement du projet était-elle clairement articulée sur les hypothèses et la raison pour laquelle l'approche du projet est sensé produire le changement souhaité ; si oui ou non cette théorie du changement était basée sur des preuves ?

Constat 6 : La Théorie du changement du projet était tout à fait articulée sur les hypothèses pour laquelle l'approche du projet est sensée produire le changement souhaité et elle est construite selon un cadre logique montrant le lien entre les intrants et les produits attendus du projet.

¹⁴ PND Burundi 2018- 2027

¹⁵ Politique Nationale Genre 2012-2025

¹⁶ Programme de Renforcement des Capacités économiques de la femme au Burundi

Tableau N° 5 : Exemple

Résultat	Indicateur de base	Situation de base	Indicateur cible	Indicateur atteint
Résultat 3.2 : Les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués sont renforcées pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au niveau national	Indicateur 3.2.2: Nombre d'IGRs/groupes économiques appuyés	0	50	155
	Indicateur 3.2.3: Nombre de partenariats conclus	0	6	6
	Indicateur 3.2.4: Nombre de plans de développement local intégrant le genre dans les plans et budgets locaux	0	30	42
	Indicateur 3.2.5: Nombre d'IGRs/groupes économiques structurés	0	50	256
	Indicateur 3.2.6: Nombre de réseaux créés	0	3	5
	Nombre de membres de ménages des GS sensibilisés	0	30 000	30 000
	Nombre de GS ayant les IGR d'intérêt commun regroupés	0	147	147

Cette théorie de changement est solide car elle a été élaborée sur base d'une étude préliminaire centrée sur les perceptions des femmes médiatrices par les différentes parties prenantes avant la formulation du projet et son cadre de résultats. Les hypothèses ont été bien formulées et fondées sur des problématiques réelles observées dans la communauté burundaise (conflits persistants à cause des crises sociales régulières affectant essentiellement les femmes, nécessité d'un réseau de femmes médiatrices efficace pour y faire face, renforcement de leurs capacités et expertise pour réussir la médiation, besoin d'une autonomie financière des femmes médiatrices et autres femmes de la communauté).

Aussi, toutes les activités prévues dans le projet étaient alignées à la théorie du changement, ce qui a permis d'atteindre les résultats attendus selon ce que renseignaient leurs indicateurs au moment de l'évaluation.

4.2. Efficacité du projet

Q5 : Le projet a-t-il atteint les objectifs visés et contribué à sa vision stratégique ?

Constat 7 : La mise en œuvre du Projet a permis d'atteindre les résultats prévus lors de sa conception et de jeter les bases de la Localisation de la R1325 au Burundi.

Pendant la durée du projet, un travail remarquable a été réalisé par les femmes médiatrices pour la localisation des 4 piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (participation, prévention, protection et relèvement communautaire) :

Dans le domaine **de la participation** et d'inclusion politique des femmes, les femmes médiatrices ont organisé plusieurs séances de sensibilisation à l'égard des femmes en vue de les préparer aux **élections** de 2025 comme elles l'avaient fait en 2020¹⁷. C'est dans cette même perspective que l'Institution de l'Ombudsman (partenaire d'exécution du projet) a organisé plusieurs séances de renforcement des capacités des femmes leaders en position dirigeante (Administrateurs, gouverneurs, ministres, parlementaires, PFPFM, etc.) sur le plaidoyer, le cadre légal en faveur des droits des femmes, le contenu

¹⁷ La mobilisation par les femmes médiatrices des membres des NBC a abouti aux résultats tels que sur l'ensemble des femmes élues au niveau collinaire, 43,01% d'élues étaient membres de NBC. Les NBC ayant été le centre d'intérêt de mobilisation par le RFAPD.

des Plans Communaux de Développement Communautaires et leur rôle dans leur mise en œuvre y compris la planification et la budgétisation sensibles au genre et le leadership transformatif.

Dans le domaine de **la prévention et de la protection**, les femmes médiatrices ont été à l'avant-garde pour prévenir précocement les formes de violence et les conflits, détecter les traumatismes liés aux VSBG et apporter l'aide nécessaire (légale et médicale) aux survivants de ces violences. Elles ont également été soutenues en renforcement des capacités en vue d'animer le dialogue et de traiter les traumatismes au niveau communautaire.

Des dialogues communautaires sur l'égalité des sexes et la participation politique des femmes ont été animées par les femmes médiatrices pour encourager les femmes à créer des alliances entre les femmes leaders au niveau local et les femmes leaders au niveau national. Le dialogue communautaire est à la fois stratégique et opérationnel dans la mesure où il permet la prévention et la résolution des conflits à la fois, la mobilisation des femmes pour leur autonomisation, leur participation et leurs droits.

Dans les dialogues communautaires, les personnes interviewées affirment qu'elles interagissent avec les leaders communautaires et les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits. Cependant, il a été signalé par les femmes médiatrices que suite aux changements fréquents des autorités locales, cette collaboration baisse d'intensité et ralentit la vitesse d'action des femmes médiatrices pour l'animation des dialogues communautaires. Comme solution alternative, elles profitent des assemblées collinaires mandataires pour exposer une problématique ou défi qui se pose dans la communauté.

Dans le domaine de l'autonomisation économique, le projet a soutenu de manière visible les Initiatives Génératrices de Revenus (IGR) à travers les groupements et coopératives des femmes au niveau communautaire.

En vue de renforcer les capacités de ces groupements, des sessions de sensibilisation des femmes leaders et autres femmes y compris les femmes vulnérables de la communauté ont été organisées sur les notions d'activités génératrices des revenus, le marché formel du travail, l'épargne et les modalités d'accès au financement bancaire (crédit) et mettre en place des groupements fonctionnels (*Rapports Bureau Ombudsman*).

D'autres formations ont été dispensées aux femmes membres des groupements pour renforcer les capacités d'épargne et crédit de l'AFAPD, l'élaboration des plans d'affaires bancables des femmes et filles membres des groupements afin de promouvoir leur résilience économique (**Rapport FVS**).

Grâce aux Initiatives génératrices de revenus « IGR » l'évaluation des indicateurs du cadre des résultats montre que 100% des femmes médiatrices déclarent une augmentation du revenu moyen des IGR qui était de 105917 Fbu au début et de 127 655 Fbu à la fin, soit une augmentation moyenne de 20.5%.

Alors que le projet avait prévu que 65 % des femmes médiatrices déclareraient une augmentation mensuelle de leurs revenus au début, la cible était de 75% et à la fin du projet, l'indicateur réalisé est de 85,5%, soit 10,5% de plus. Cette réalité a été confirmée par les femmes médiatrices rencontrées dans les 7 provinces d'intervention du projet en répondant à la question ci- après :

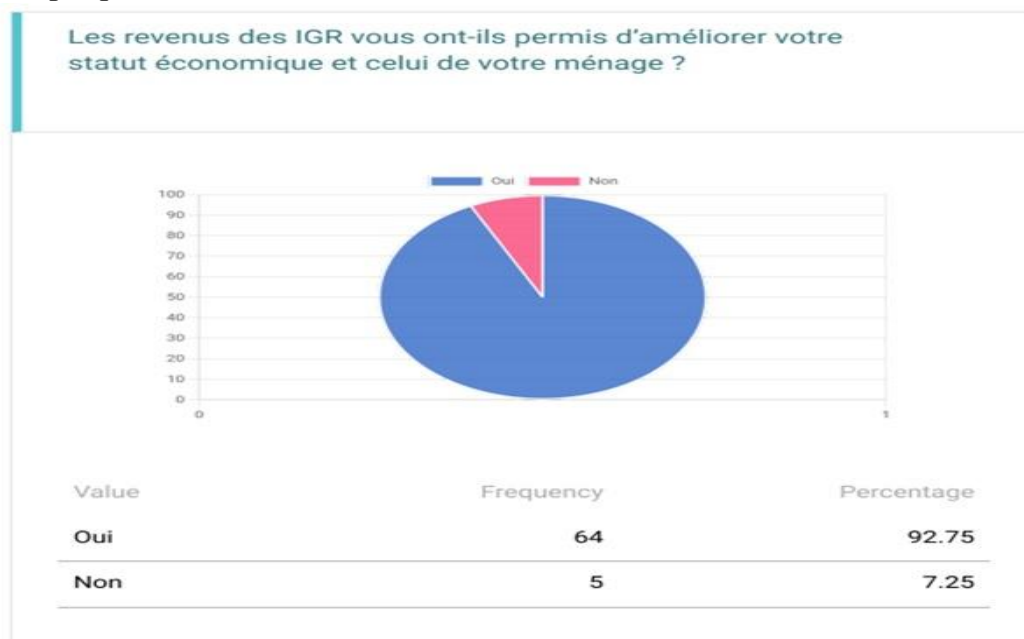
Q6 : Les revenus des IGR vous ont-ils permis d'améliorer votre statut économique et celui de votre ménage ?

Constat 8 : Le revenu des IGR a amélioré le statut économique des femmes médiatrices bénéficiaires du projet.

A travers les expressions des participants au Focus Group réservé aux femmes bénéficiaires des services des femmes médiatrices, ces dernières ont affirmé que les activités génératrices de revenus financées par les fonds du projet ont amélioré sensiblement le statut économique de la femme dans le ménage et a réduit la dépendance de la femme vis-à-vis du mari en ce qui concerne les besoins de base (achat du savon, du sel, des habits, alimentation et scolarisation des enfants, etc.). Certaines d'entre elles affirment avoir débuté leur propre petit élevage (porcs, chèvres) et acheté leurs propres terrains grâce au revenu tiré des IGR.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 92,75% des bénéficiaires ont affirmé que les revenus des IGR leur ont permis d'améliorer leur statut économique et seulement 7,25% des bénéficiaires ont déclaré que ces revenus n'ont pas amélioré leur statut économique.

Graphique 1 : Taux de satisfaction des bénéficiaires sur le Revenu des IGR



Source : Graphique élaboré par la mission d'évaluation.

Dans l'ensemble, ces IGR interviennent dans les secteurs de couture, de fabrication des savons, élevage des lapins, agriculture, riziculture, pisciculture, élevage de poules. Il est à noter que les coopératives Haguruka des femmes médiatrices sont inclusives (exemple : l'Organisation des Albinos du Burundi (OPAB) dans la Province Gitega, (coopérative de jeunes filles et garçons de Kayogoro à Makamba). Cependant, les appuis accordés dans le cadre du projet restent très maigres pour autonomiser les femmes, mais constitue un coup de pouce donné à ces femmes afin qu'ensemble (dans les groupements), elles puissent travailler activement pour leur relèvement économique.

Grâce à l'augmentation de revenus, les femmes bénéficiaires acquièrent progressivement un leadership qui contribue à la consolidation de l'autonomisation et de la paix en changeant positivement¹⁸. En effet au début les femmes se mettent en association/coopérative pour avoir un revenu. Mais au fur du temps de travailler avec les autres, elles développent de nouvelles attitudes positives leur permettant d'acquérir progressivement un leadership les amenant à plus de participation à la vie de la communauté en contribuant au renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix.

Q7 : De quelle manière, le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ?

Constat 9 : Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet, la question de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a toujours occupé une place de choix.

Il a été constaté que plusieurs dialogues communautaires et des formations sur le plaidoyer pour l'égalité des sexes, le cadre légal en faveur des droits des femmes, la planification et la budgétisation sensibles au genre, le rôle des femmes dans la mise en œuvre des PCDC, le leadership, la gouvernance et la résolution 1325 en collaboration avec les partenaires d'exécution, notamment l'Institution de l'Ombudsman¹⁹ sont organisés.

¹⁸ Egide Niyongabo ; Atelier de sensibilisation des acteurs locaux étatiques et non étatiques, des femmes leaders communautaires et des jeunes filles en situation de vulnérabilité sur la création des coopératives et leur valeur ajoutée dans le renforcement de la paix et du développement communautaire ; Gitega, Mai 2023

¹⁹ Renforcement des capacités des femmes leaders membres des groupements encadrés par l'institution de l'Ombudsman et autres femmes leaders sur « la résolution 1325 », Octobre 2024.

Pendant ces formations, les capacités des femmes et filles sont renforcées sur le leadership, la participation, l'éducation citoyenne, l'éradication des VBG fait aux femmes et filles et l'intégration des femmes dans tous les aspects de processus de paix et de sécurité, de prévention et de résolution des conflits, de réconciliation, de l'autonomisation, de placement, de placement de l'égalité des sexes au cœur de planification sensible au genre, de la consultation de la femme pour un meilleur développement durable ; etc. Aussi, pendant les séances de résolution des conflits en général et des conflits familiaux en particulier, par les femmes médiatrices dans la communauté, elles reviennent continuellement sur l'égalité des sexes surtout dans les ménages.

En ce qui concerne l'autonomisation de la femme, le projet a appuyé la mise en place des projets d'autonomisation économique des femmes et jeunes filles dans les 7 provinces d'intervention avec l'encadrement de FVS, du Ministère en charge de l'intérieur et de l'Institution de l'Ombudsman²⁰. C'est une approche qui intervient dans un contexte de précarité socio-économique et les IGRs des femmes contribuent directement à l'égalité des hommes et des femmes.

Ces IGR interviennent dans les secteurs de couture, de fabrication des savons, d'élevage des lapins, de riziculture, pisciculture, élevage de poules, etc. Ces coopératives sont inclusives (exemple : l'Organisation des Albinos du Burundi (OPAB) dans la Province Gitega, Makamba (coopérative de jeunes filles et garçons de Kayogoro).

Elles sont entrain de produire des effets positifs encourageants, selon les bénéficiaires : hausse de revenus, commerce interprovincial (échanges de produits tels que l'huile de palme et le haricot entre les provinces de Rumonge et Gitega), etc.

Q8 : : De quelle manière, le projet a-t-il atteint les résultats visés ?

Constat 10 : Le projet a atteint les 3 résultats visés lors de sa conception.

Résultat 1 : Le projet a contribué au renforcement du Leadership féminin et la participation accrue au dialogue et à la médiation communautaires. En effet, avec l'institutionnalisation de l'AFAPD, cette dernière a acquis un statut juridique et des outils de gestion propres à se positionner comme un interlocuteur crédible auprès de ses partenaires.

Avec son statut actuel et les capacités acquises par ses membres le long du projet, la perception de l'AFAPD par les autorités nationales est positive et son score est passé de 75% à 85%. Aujourd'hui, elle est considérée comme un partenaire légitime capable de diriger, faciliter et/ou participer aux processus de dialogue communautaire dans le pays. Nous sommes devenues incontournables dans le règlement des conflits et l'administration collinaire tient compte de nous dans certains conflits d'ordre social comme les conflits domestiques, les conflits entre les parents et leurs enfants liés au partage de la propriété foncière, les VSBG, etc., ont témoigné les membres des NBC rencontrées à Bubanza. Cela a été reconnu par plus d'un des responsables administratifs dans diverses communes dont Kabezi, Mpanda et Gitega.

AFAPD a créé ou a l'ambition de créer des espaces de collaboration et des partenariats pour améliorer la collaboration entre les femmes dirigeantes au niveau local et national ainsi que pour coordonner les actions stratégiques avec les principaux partenaires étatiques et non étatiques (des structures de médiation communautaire incluant les nouvelles structures de médiation locales : Administration, DPDFS, CENAP, notables collinaires, les intervenants dans la lutte contre les VBG, et l'Ombudsman). C'est ce que montrent les indicateurs du cadre de résultat ci-après avec un taux de réalisation de 100% et plus.

Résultat	Indicateur de base	Situation de base	Indicateur cible	Indicateur atteint	Observations/commentaires
Résultat 1.1 : Le Réseau des femmes médiatrices légalement	Indicateur 1.1.1: Existence d'un bureau national équipé et fonctionnel de la	0	8	8	Au-delà d'un siège national, 7 bureaux provinciaux ont été généreusement offerts par les gouverneurs de province

²⁰ (Rapport d'activités trimestriel de l'Institution de l'Ombudsman, Octobre à Décembre 2024).

agréée dispose de mécanismes de gouvernance efficaces.	nouvelle association				
	Indicateur 1.1.2 : Existence d'organes de gestion du réseau	0	3	3	Les organes existent (3) : un comité national, une coordination et un comité de surveillance
	Indicateur 1.1.3 : Existence d'un manuel de procédures administratives et financières, d'un plan stratégique pour le réseau des femmes médiatrices	0	4	4	Tous les 4 existent : le manuel de procédures, le plan stratégique, le plan annuel d'activités et un canevas de rapportage
Résultat 1. 2: Les capacités techniques et institutionnelles du Réseau des femmes médiatrices sont renforcées pour une mise en œuvre efficace de son mandat	Indicateur 1.2.1 : ASBL des médiatrices agréée	0	1	1	L'ASBL agréée (AFAPD)
	Indicateur 1.2.2 : Nombre de réunions virtuelles tenues et mise en œuvre des recommandations	0	15	15	AFAPD a organisé des réunions virtuelles pour faciliter leur tâche en économisant le temps et les moyens ;
	Indicateur 1.2.3 : Nombre de plateforme mis en place et fonctionnelles (1 reliée à 14 ordinateurs et 14 téléphones)	1	1	1	Une plateforme numérique créée, 14 ordinateurs et 14 téléphones dont disponibles et opérationnels et les PFP formés sur leur utilisation
	Indicateur 1.2.4: Nombre de modules développés	0	4	6	6 modules développés, soit 50% de plus
Résultat 1.3 : Des espaces de collaboration et des partenariats sont établis pour améliorer la collaboration entre les femmes dirigeantes au	Indicateur 1.3.1 : Nombre d'initiatives conjointes de consolidation de la paix (sessions de dialogue thématique, plaidoyer auprès des autorités locales) par des femmes leaders	0	3	3	Dialogue intergénérationnel sur la guérison des traumatismes Renforcement des mécanismes de collaboration entre l'administration, les femmes médiatrices et les leaders communautaires Atelier avec les gouverneurs, FNF cadres du

niveau local et national ainsi que pour coordonner les actions stratégiques avec les principaux partenaires étatiques et non étatiques (des structures de médiation communautaire incluant les nouvelles structures de médiation locales)	aux niveaux local et national				Ministère en charge du genre celui en charge de l'intérieur
	Indicateur 1.3.2: Document de cartographie disponible	0	1	1	Un document identifiant les 534 médiatrices provinciales et communales
	Indicateur 1.3.3: Nombre de partenariat stratégique mise en place et fonctionnels	0	1	6	ONU FEMMES, FVS, CIDEF, AFSC 'en cours), CARE, CIRGL Soit une augmentation de 500%
	Indicateur 1.3.4: Nombre de réseautages renforcés pour des échanges d'expérience et d'apprentissage sur base de la Résolution 1325	0	1	5	AFAPD avec : administration, DPDFS, CENAP, notables, les intervenants dans la lutte contre les VBG, et l'Ombudsman Soit une augmentation de 400%

Résultat 2 : Les conflits sociaux au niveau communautaire, y compris ceux liés à la famille, à l'accès à la terre et aux droits fonciers, à la violence contre les femmes et aux réfugiés de retour et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont traités par la médiation, le dialogue et des processus de guérison menés par un Réseau des femmes médiatrices institutionnalisé.

N°	Résultats attendus	Indicateur de base	Situation de base	Indicateur cible	Indicateur Atteint	Observations/commentaires
2a	Résultat 2	Indicateur 2 a : Les conflits au niveau local liés aux dynamiques émergentes communautaires abordés par les femmes médiatrices parviennent à une solution pacifique.	9700	+4000	34 276	L'indicateur largement atteint. Il s'agit de 4000 conflits traités par province. L'indicateur a été atteint, soit avec 896 conflits traités de plus par rapport à 4000 qui avaient été prévus.
2b		Indicateur 2 b : Le Réseau des femmes médiatrices est perçu comme un intermédiaire privilégié pour traiter les conflits locaux dans les sept provinces ciblées par le projet.	75%	85%	90%	Le résultat a été atteint selon les personnes interviewées. Ces conflits sont liés aux violences, à l'intolérance de toutes sortes, à l'amenuisement et à la dégradation des sols (nouveaux conflits fonciers avec violences), changements

						climatiques (dégradation de l'environnement et des sols avec de nouveaux conflits y relatifs).
1	Résultat 2.1 : Les capacités des femmes médiatrices dans les sept provinces ciblées sont renforcées en matière de prévention des	Indicateur 2.1.1. Nombre de femmes médiatrices dans chacune des sept provinces ciblées par ce projet qui ont reçu des formations/encadrement basés sur le matériel d'orientation harmonisé (manuel et une boîte à outils sur le modèle de médiation des femmes médiatrices) et mis à jour	0	900	1100	Formations reçues : la médiation et la cohésion sociale en lien avec la R1325, la résolution des conflits ; l'approche ne pas nuire, la communication non violente l'analyse de nouveaux défis pour maintenir la paix au niveau local, le leadership
	conflits, de médiation, de réseautage stratégique et de partenariats, y compris la	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'initiatives de dialogue menées par des femmes qui contribuent à la mise en œuvre de la résolution 1325 au niveau local	27000	29500	36449	
3	nouvelle structure de médiation locale.	Indicateur 2.1.3 : Nombre de femmes formées sur les concepts de résolution pacifique des conflits, l'approche « Ne pas nuire » et sur les nouveaux défis pour maintenir la paix au niveau local.	0	360	411	Les capacités des femmes médiatrices ont été renforcées en : Approche psychosociale pour atténuer les traumatismes liés à la violence Prise en charge psycho-social, Formation sur le traumatisme (augmentation inattendue de 51 femmes ou 14,16%)
4	Résultat 2.2 : Les capacités des femmes médiatrices sont renforcées	Indicateur 2.2.1 : % de personnes (femmes, hommes et jeunes) assistées avec succès par les psychologues et les médiatrices et les assistants psychosociaux	0	50	61%	Indicateur atteint avec un dépassement de 11%.

5	en	Indicateur 2.2.2 : Nombre de séances de formation organisées	0	7	14	Indicateur atteint avec un dépassement de 100%.
6	approche psychosoci ale pour atténuer les traumatism es liés à la violence, grâce à des services de santé psychologi que et	Indicateur 2.2.3: Nombre de dialogues organisés	0	7	8	Indicateur atteint avec un dépassement de 14,28%
7	mentale et à une interaction avec les décideurs, les autorités locales et religieuses pour améliorer la résilience de la communau té	Indicateur : 2.2.4. Nombre d'outils de mobilisation communautaire a la masculinité positive adapte au contexte, diffusés	0	6	11	Indicateur atteint avec un dépassement de 5 ou 83,33%
8		Indicateur 2.2.5: Nombre des agents de media formés sur l'importance de la guérison des traumatismes et sur la diffusion des normes culturelles susceptibles de promouvoir l'égalité des sexes et de lutter contre les pratiques discriminatoires conduisant à la violence et à l'exclusion	0	-	14	Résultat atteint car on est passé de 0 à 14 agents de média formés, soit une moyenne de 2 agents formés par province
9	Résultat 2.3 : La collaborati on des femmes médiatrice s avec les structures locales de sécurités (les comités de sécurités	Indicateur 2.3.1 : Nombre de structures intégrant les médiatrices	3	5	5	Au niveau communal et provincial, les femmes médiatrices ont tissé des relations efficaces de collaboration avec les structures locales de sécurité pour leur venir en appui surtout lors des violences sexuelles basées sur le genre « VSBG ». Indicateur atteint.
10	humaine, conseil de sécurité communau taire,	Indicateur 2.3.2 : Nombre des membres des structures formées sur des thématiques ciblées	0	350	474	Indicateur atteint avec un dépassement de 35,42%.
11	administrat ion locale) est	Activité 2.3.3 : Nombre de réunions organisées	0	4	5	Indicateur atteint avec un dépassement de 25%.
12	renforcée en vue de prévenir des conflits	Indicateur 2.3.4 : un mécanisme d'analyse et de partage des informations d'alerte	0	7	26	Indicateur atteint avec un dépassement de 371,42%.

	communautaires en temps utiles.	précoce entre le réseau et les décideurs institutionnels pour une réponse rapide est en place et fonctionnel				
--	---------------------------------	--	--	--	--	--

Ces résultats ont été fortement influencés par la collaboration entre les femmes médiatrices et les leaders communautaires au regard des témoignages des médiatrices et des responsables administratifs. Les mêmes témoignages ont fait état de la plus-value apportée par les différentes formations notamment dans l'appréhension des conflits notamment ces conflits émergents. Mais, il est difficile de souligner l'impact étant donné que l'on est au début de la gestion de ces conflits. Le fait qu'on appréhende déjà ces cas sans coup férir, à la manière des autres conflits, est un bon début et traduit déjà des succès qu'il faudra mesurer à moyen terme (entre 2 et 4 ans) pour constater si oui ou non il y a eu un changement. Pour cela, les femmes médiatrices ont encore besoin d'un soutien dans le traitement des conflits émergents.

Résultat 3 : Si nous considérons les taux atteints par les indicateurs au niveau de ce résultat, seul l'indicateur 3.3.3 : Nombre de Coopératives et entreprises de femmes contribuant par un certain pourcentage aux coûts de fonctionnement du réseau n'est pas atteint.

Résultats attendus	Indicateur de base	Situation de base	Indicateur cible	Indicateur atteint	Observations/ Commentaires
Résultat 3	Indicateur 3a : % de femmes médiatrices qui déclarent une augmentation mensuelle de leurs revenus	65%	75%	100%	Cible réalisée
	Indicateur 3 b : Revenus tirés par les médiatrices et autres femmes bénéficiaires des IGRs appuyées et % de bénéfices réalisés par les IGRs/groupes économiques assistés.	25%	35%	85%	100% réalisé
Résultat 3.1 : 500 groupes réunissant des femmes médiatrices, des jeunes filles et d'autres membres plus vulnérables des 7 provinces où le projet est mis en œuvre sont opérationnels et travaillent ensemble pour leur autonomisation en partenariat avec les CDFC (unités locales	Indicateur 3.1.1 : Taux de participation des membres du groupe aux réunions du groupe selon la fréquence convenue	0%	85%	100%	Totalement atteint
	Indicateur 3.1.2 : Document de critères de sélection valides	0	1	1	Atteint
	Indicateur 3.1.3 Taux de participation aux séances d'information et de formation au leadership des jeunes filles en situation de vulnérabilité	0%	60%	100%	Largement atteint

du ministère en charge de GEWE)	(déscolarisées, filles-mère, déplacées, rapatriées et autres)				
	Indicateur 3.1.4 : Nombre d'IGRs de jeunes filles (30 à 50 par IGR) créées	0	40	84	Largement atteint
Résultat 3.2 : Les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués sont renforcées pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au niveau national	Indicateur 3.2.1: Cartographie de l'agriculture et des activités génératrices de revenus des médiateurs actuels par groupes d'intérêt commun produite	0	1	1	Atteint
	Indicateur 3.2.2: Nombre d'IGRs/groupes économiques appuyées	0	50	155	Largement atteint
	Indicateur 3.2.3: Nombre de partenariats conclus	0	6	6	Atteint (4 sont toujours en cours)
	Indicateur 3.2.4: Nombre de plans de développement local intégrant le genre dans les plans et budgets locaux	0	30	42	Largement atteint
	Indicateur 3.2.5: Nombre d'IGRs/groupes économiques structurées	0	50	256	Largement atteint
	Indicateur 3.2.6: Nombre de réseaux créés	0	3	5	Largement atteint
Résultat 3.3 : Les capacités et les partenariats du Réseau des femmes médiatrices et autres groupes identifiés pour obtenir des fonds afin d'assumer ses responsabilités sont renforcés	Indicateur 3.3.1 : Plan de viabilité commerciale et financière pour le réseau et un plan modèle pour les médiatrices membres des IGRs, y compris la stratégie de mobilisation des ressources.	0	1	1	Atteint
	Indicateur 3.3.2 : Nombre de partenariats établies et fonctionnels	0	6	6	2 sont déjà clôturés et 4 en cours (Impunity watch, Care International)

					Burundi, FLM, CIRGL)
	Indicateur 3.3.3 : Nombre de Coopératives et entreprise de femmes contribuant par un certain pourcentage aux coûts de fonctionnement du réseau	0	2	0	Les échanges avec AFAPD et les responsables des coopératives ont duré plus de temps car tous les membres doivent être d'accord et la concrétisation est toujours en cours
	Indicateur 3.3.4 : Les mécanismes de gestion financière appropriés, efficaces et transparents au siège du Réseau pour superviser et mettre en œuvre les activités liées à sa viabilité financière	0	2	3	Atteint
	Indicateur 3.3.5 : Plan de viabilité commerciale et financière pour le réseau et un plan modèle pour les médiatrices membres des IGRs, y compris la stratégie de mobilisation des ressources disponible	0	2	2	L'AFAPD dispose d'un plan stratégique et celui de mobilisation de ressources. Les plans de viabilité commerciale (plans d'affaires) sont dans les groupements.

On note que le projet a contribué au renforcement du mouvement coopératif au Burundi car il a promu 500 groupes réunissant des femmes médiatrices, des jeunes filles et d'autres membres plus vulnérables des 7 provinces où le projet est mis en œuvre sont opérationnels. Ces groupements s'ajoutent à ceux des médiatrices mis en place avec l'aide de WIPF et qui sont plus de 2500 dans tout le pays²¹. Cependant, même si les femmes médiatrices ont marqué des avancées significatives grâce aux IGR, il faut encore du temps pour parler de l'autonomie économique et financière des femmes médiatrices.

Aussi, les capacités des femmes médiatrices et des membres de la communauté impliqués ont été renforcées pour créer ou rejoindre des coopératives / entreprises liées aux chaînes de valeur / approvisionnement rentables existantes (agricoles et non agricoles) dans leur localité ou au niveau national. Mais beaucoup d'efforts restent à faire pour faire émerger des IGR/coopératives rentables et visibles²² à l'instar de celle de Karonda à Rumonge²³.

²¹ ONU FEMMES et AFAPD devraient mener une évaluation de l'état de ces IGRs depuis leur lancement en 2017 et voir ce qu'il faut faire pour bien avancer.

²² Il faut noter que les femmes médiatrices ne sont pas au même niveau de dynamisme. Aussi le projet, tout en veillant à l'équilibre d'investissement dans les provinces, il n'y est pas parvenu. Ainsi la province de Rumonge a bénéficié exceptionnellement beaucoup plus que les autres l'investissement, dont celui de Karonda en faveur de l'IGR « DUKUNDANE ».

²³ A noter que cette coopérative avait bénéficié au départ (2017) un financement qui se trouvait dans les mêmes proportions que celles des autres (2.555.000 BIF). Elle a immédiatement pris de l'envol pour finalement bénéficier d'un appui de 600.000.000 BIF pour atteindre le niveau d'une unité semi-industrielle.

Il est à noter également que cette coopérative de Karonda a encore besoin de soutien en matière de gestion (encadrement des structures existantes, lui doter des structures nécessaires de gestion modernes d'une telle entreprise, renforcement des capacités des médiatrices pour bien faire le suivi et pour que la coopérative soit un modèle à dupliquer pour les autres IGR œuvrant dans le secteur de palmier à huile, etc.) ; en accompagnement de la coopérative pour remplir toutes les exigences en normes relatives aux entreprises de production et de transformation des produits agro-alimentaires, notamment le besoin de certification nécessaire pour que la coopérative soit en conformité avec les normes de qualité ; en moyens nécessaires pour répondre aux exigences environnementales, etc.

Tamura Oil, l'or rouge du Burundi : Une histoire de succès au féminin

À Karonda, des femmes transforment l'économie locale grâce à une mini-huilerie semi-industrielle.

Rumonge, Karonda (Burundi) – À l'ombre des palmiers à huile, une révolution silencieuse mais puissante est en marche. La **coopérative Dukundane**, composée à **95 % de femmes**, est aujourd'hui un symbole de résilience et d'innovation, ayant transformé une activité artisanale en **une entreprise semi-industrielle florissante**.



Créée en 2014 à la suite d'une formation au leadership féminin soutenue par le **Fonds pour les Femmes, la Paix et l'Action Humanitaire (WPHF)**, la coopérative réunissait initialement des femmes qui fabriquaient et vendaient des balais à partir de fibres de palme. En 2020, elles franchissent un cap en lançant la **production artisanale d'huile de palme**.

La base de cette transformation fut posée dès 2018, dans le cadre de l'**axe 6 du WPHF**, dédié à la relance socio-économique et à la participation politique des femmes et des filles dans les contextes de consolidation de la paix. Cette année-là, **175 femmes**

actrices de paix et facilitatrices de dialogue – appelées localement *Abakanguriramahoro* ou « *femmes médiatrices* » – reçoivent un appui financier à Karonda. Déjà actives dans la prévention des conflits et la médiation communautaire, ces femmes investissent dans une **valorisation intégrée du palmier** : extraction de l'huile, production de savon à partir des noix de palme, et fabrication d'engrais organique à base des résidus.

Grâce à une **subvention de 180 000 USD du WPHF**, elles étendent leurs activités économiques. Ce tournant marquera un jalon décisif dans l'**autonomisation économique des femmes de la région**. Toutefois, les contraintes matérielles et techniques demeurent, mettant en lumière la nécessité d'un soutien plus structuré.

Une usine semi-industrielle pour transformer les ambitions en réalité

En 2025, avec le soutien du **Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)** et d'**ONU Femmes**, le groupement devient officiellement la **coopérative Dukundane**. Grâce à un **investissement de 603 millions de francs burundais**, une **huilerie semi-industrielle moderne** voit le jour, avec l'appui de l'organisation partenaire FVS "**Amie des Enfants**". L'équipement comprend :

- Un stérilisateur
- Une table de tri
- Un égrappeur
- Une malaxeuse
- Une presse à huile
- Des décanteurs
- Des marmites de cuisson à vapeur
- Une cuve à eau et une chaudière

Aujourd'hui, la coopérative transforme **jusqu'à 10 tonnes de régimes de palme par jour**, produisant entre **2 500 et 3 000 litres d'huile** sous la marque **Tamura Oil**.

Un levier de paix et d'autonomisation

Au-delà de la production, la coopérative gère désormais plus de deux hectares de plantations de palmiers à huile. L'usine comprend un hangar de tri, un magasin de stockage, des toilettes et vestiaires pour le personnel, ainsi qu'un bâtiment administratif.

Avec le soutien d'organismes techniques nationaux tels que le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA), le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), l'Office de l'Huile de Palme (OHP) et le partenaire de mise en œuvre CREOP-JEUNES, Dukundane s'impose comme un modèle national d'autonomisation économique des femmes et de développement local.

Mais l'impact de cette initiative dépasse les résultats économiques. Elle constitue une illustration concrète de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui reconnaît le rôle fondamental des femmes dans les processus de paix. À Karonda, cette vision s'enracine désormais solidement — et porte ses fruits.

Écrit par Alain Gashaka; ONU Femmes; Partnership,

Advocacy and Communication Analyst

Il convient de mentionner que le projet a réalisé ses 3 résultats de manière significative, mais aussi des résultats non intentionnels ou inattendus. Ils étaient inattendus dans la mesure où parfois, ils étaient non prévus ou nouveaux, d'une part ou ils sont allés au-delà de ceux qui étaient attendus dans le document de projet. Voici quelques exemples :

Au cours de la mission d'évaluation, l'équipe d'évaluation a constaté que la mise en œuvre du projet a généré des résultats inattendus dont les plus importants sont :

- ✓ Le relèvement du statut des femmes de la catégorie souvent oubliée à savoir celle des Batwa du Burundi : Les femmes Batwa de la commune Musigati (province Bubanza), ont témoigné avoir quitté l'état de paria pour devenir des citoyennes à part entière grâce à la sensibilisation et renforcement reçus des femmes médiatrices (Voir *Encadré 1* : Des femmes bénéficiaires Batwa : De l'état primitif à la participation à la vie publique de la communauté grâce aux femmes médiatrices). Ils ont franchi une étape inattendue en si peu de temps (4 ans du projet).
- ✓ Le traitement des conflits dont les conflits émergents que le projet n'avait pas envisagés : Au lendemain des élections de 2020, des tensions foncières sont nées et dégénérées en conflits entre les rapatriés et les résidents, spécifiquement dans les provinces de Nyanza Lac et Rumonge frontalières avec la Tanzanie. Les médiatrices ont su gérer ces conflits émergents causés par l'intolérance de toutes sortes, les conflits liés à l'amenuisement et à la dégradation des sols qui entraînent de nouveaux conflits fonciers avec violences, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et des sols avec de nouveaux conflits y relatifs, etc.).
- ✓ La transformation d'une usine artisanale rudimentaire en une usine semi-industrielle des femmes médiatrices : L'usine de Karonda en province Rumonge s'est développée de manière spectaculaire et provoqué des effets d'entraînement en amont et en aval non prévus au départ. En effet, l'unité qui était une simple coopérative a changé de visage et créé beaucoup d'effets d'entraînement autour d'elle : l'approvisionnement et le transport des matières premières, la conquête de nouveaux marchés inattendus « cas de fourniture de l'huile de palme à l'Ecole d'Excellence de de Matana et marché potentiel au Kenya après sa certification par le BBN, etc.

Soulignons cependant que parallèlement à ce résultat positif inattendu, cette usine a créé un effet négatif sur les autres IGR des femmes médiatrices car les financements prévus pour appuyer certaines IGR ont été transférés sur les activités d'amélioration des infrastructures de l'usine sur décision du Comité de pilotage après sa visite de terrain.

- ✓ L'octroi des bureaux à tous les Points Focaux provinciaux de l'AFAPD : L'autre résultat inattendu concerne l'octroi des bureaux à tous les Points Focaux provinciaux de l'AFAPD dans les 7 provinces couvertes par le projet ainsi que l'octroi des propriétés foncières à l'AFAPD pour développer des activités agricoles dans certaines communes de la province Rumonge (Burambi, Buyengero et Rumonge).

Cependant, on constate qu'AFAPD a encore besoin d'un appui institutionnel sur 2 à 4 ans pour se renforcer davantage et s'inscrire définitivement dans la durabilité. Les bases d'appui institutionnel ont été posées (les structures de l'association, les documents de gestion et de gouvernance, les bureaux provinciaux et national, etc.) mais elles sont encore fragiles pour bien réaliser la localisation de la Résolution 1325 dans tous ses piliers. Pour ce faire, elle a encore des besoins importants pour se positionner, se consolider et satisfaire aux besoins de la communauté et du pays en général (besoins en renforcement des structures de gestion, de mobilisation des ressources, le positionnement stratégique, le plaidoyer et le travail en synergie avec les divers partenaires opérationnels et stratégiques).

Q8 : Le projet a-t-il induit des changements observés dans la communauté grâce à l'action des Femmes Médiatrices ?

Constat 11 : Des changements (niveau effets) sont manifestes chez les bénéficiaires de l'action du projet.

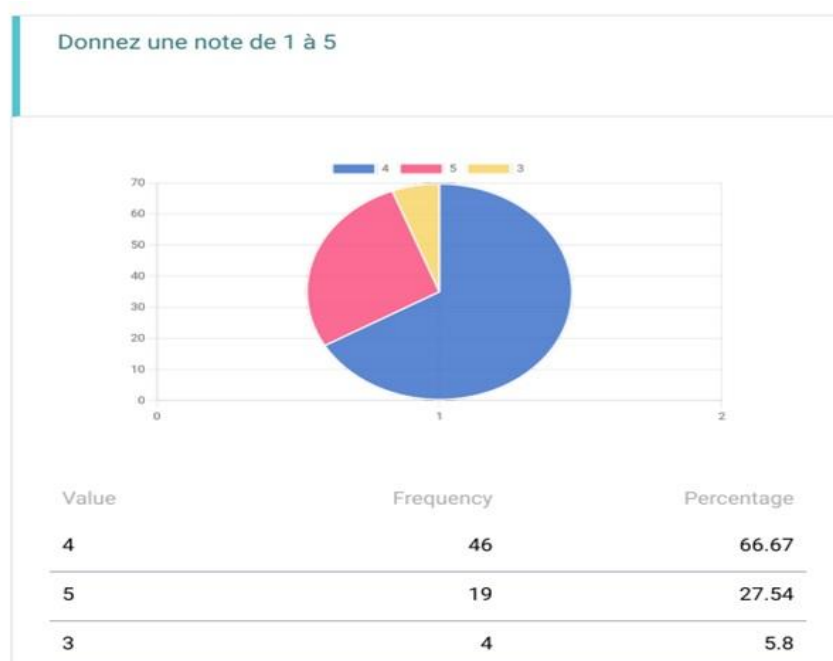
Grâce au projet PBF, les capacités des femmes médiatrices ont été renforcées dans plusieurs domaines pertinents tels que : Le Leadership et le plaidoyer sur les droits de la femme et l'égalité des sexes, la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et filles (VSBG), l'élaboration des plans d'affaires, l'épargne et le crédit et l'inclusion financière.

Aussi, les femmes bénéficiaires ont affirmé avoir acquis une plus grande autonomie, tant sur le plan économique que social et grâce au projet, elles sont désormais capables de :

- Gérer des activités génératrices de revenus ;
- Participer activement à la gestion des conflits communautaires ;
- S'exprimer librement en public et faire valoir leur point de vue lors des réunions locales.

Par ailleurs, comme le montre le graphique suivant, le taux de satisfaction des bénéficiaires est élevé parce que : 27,54% des bénéficiaires sont très satisfaits (100%) et attribuent une note de 5 sur 5 à ces changements induits par le projet ; 66,67% des bénéficiaires affichent un taux de satisfaction élevé (80 %) et attribuent une note de 4 sur 5 en rapport avec les changements observés dans la communauté grâce à l'action des femmes médiatrices, et enfin 5,8% des bénéficiaires sont moyennement satisfaits (60 %) ont donné une note de 3 sur 5 à ces changements.

Graphique 2 : Taux de satisfaction des bénéficiaires au sujet des changements induits par le Projet.



Source : Graphique élaboré par la mission d'évaluation

Malgré ces avancées notables, les participant(e)s aux entretiens ont exprimé le besoin d'un accompagnement continu. Elles souhaitent que soit notamment :

- Organisé davantage des formations en résolution de conflits et en leadership féminin au niveau communautaire ;
- Renforcées en capacités en épargne et crédit ;
- Organisé la sensibilisation et la formation sur le traitement des cas de VSBG ;
- Soutenu la création d'activités économiques durables.

4.3. Efficience du projet

Q9 : Quelle a été l'efficacité de la dotation globale, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris ONU Femmes et AFSC ainsi que les parties prenantes)

Constat 12 : Le projet a adopté une stratégie efficiente pour atteindre de bons résultats

Le projet a bénéficié d'un financement de 3 000 000 de Dollars américains répartis en deux phases : une première phase de 18 mois pour un montant de 1 000 000 de Dollars américains et une deuxième phase pour 2 ans d'un montant de 2 000 000 de Dollars américains. Pour faciliter la mise en œuvre du projet en mettant à contribution l'expertise spécifique de chaque organisation, ce financement a été réparti entre ONU Femmes à hauteur de 65 % et American Friends Service Committee « AFSC » à raison de 35 % du total du financement obtenu du PBF comme le montre le tableau ci- dessous :

Récipiendaire	Budget Alloué (montant total en USD)	Transferts à ce jour (montant total en USD)	Dépenses à ce jour (montant total en USD)
ONU FEMMES	1.975.000	1.975.000	1.810.082
AFSC	1.025.000	1.025.000	1025000
TOTAL	3.000.000	3.000.000	3.000000

D'après les entretiens avec les gestionnaires de ces fonds ainsi que les partenaires d'exécution du projet récipiendaires des allocations respectives, la dotation globale, sa planification et sa coordination ont été efficaces. Aussi, les informations issues des responsables administratifs de terrain dans les 7 provinces de la zone du projet confirment l'efficacité de sa dotation financière car elle a touché véritablement les bénéficiaires (exemples : le conseiller socio- culturel de la province de Cibitoke qui apprécie la fourniture des équipements aux coopératives des femmes par l'AFSC et celui d'une jeune diplômée de Mabayi (province Cibitoke) qui a reçu un Kit complet pour son salon de coiffure et qui forme les autres jeunes filles à ce métier pour lutter contre le chômage et changer positivement leurs conditions de vie, la communauté Twa de Bubanza qui a reçu un équipement de l'AFSC pour la fabrication des briques en vue de l'amélioration de l'habitat, etc.).

Avec l'extension du projet, les partenaires au projet dont ONU FEMMES et AFSC, le Ministère en charge de l'intérieur, AFAPD et les autres acteurs partenaires de mise en œuvre du projet, ont développé des approches stratégiques et opérationnelles pour réaliser des résultats visibles et durables. Les nouvelles orientations stratégiques ont permis le renforcement de la Coopérative /IGR « DUKUNDANE » de Karonda. Les financements obtenus grâce à l'extension du projet, elle-même dictée par la volonté de

développer des approches stratégiques et opérationnelles pour mieux réaliser des résultats visibles et durables, les partenaires au projet dont ONU FEMMES et AFSC, le Ministère en charge de l'intérieur, AFAPD et les autres acteurs partenaires de mise en œuvre du projet, ont procédé à des revues et des orientations stratégiques en procédant au renforcement de l'IGR « DUKUNDANE » de Karonda. La stratégie a consisté à prioriser l'amélioration des infrastructures de l'usine en développant un partenariat avec de nouvelles institutions publiques spécialisées à savoir : le CNTA et le BBN qui ont apporté l'appui technique nécessaire pour la certification de l'huile de palme produit. C'est dans ce cadre également que CREOP Jeunes, une association des jeunes a été sollicitée pour son expertise en marketing et formation des membres de la coopérative Dukundane (propriétaire de l'usine) sur l'élaboration des plans d'affaires et la gestion financière d'une entreprise.

Q10 : Dans l'ensemble, les ressources ont été utilisées efficacement ?

Constat 13 : Les ressources du projet ont été allouées en adéquation avec les objectifs visés.

Avec les échanges eus avec les partenaires principaux de mise en œuvre en l'occurrence American Friends Committee, il a été constaté que les ressources octroyées aux agences de mise en œuvre ont été allouées principalement aux activités de développement des bénéficiaires (exemple : 80 % du budget alloué à AFSC par le PBF ont servi à la réalisation des activités²⁴) et 20 % aux charges de fonctionnement (salaires et autres charges) et cela a permis au projet d'atteindre des résultats très appréciables par toutes les parties prenantes des 7 provinces de son intervention.

Aussi, le projet a réalisé un *taux d'absorption global de 100 %* à la fin du projet grâce aux arrangements institutionnels et les systèmes opérationnels de gestion mis en place afin d'optimiser l'atteinte des résultats attendus tout en minimisant les coûts et en maximisant l'impact des ressources utilisées.

Ce qui signifie que toutes les ressources financières ont été utilisées et ont atteint les bénéficiaires finaux. Par ailleurs, les gestionnaires du projet ont accédé à la demande du Gouvernement et du Comité de pilotage pour réorienter l'allocation des ressources en vue de terminer les travaux de construction de l'usine de Karonda, devenue aujourd'hui un succès et une fierté pour toutes les parties prenantes.

Cependant, la mission d'évaluation considère que le projet renferme des ressources non valorisées (coûts cachés²⁵) constituées de la contribution bénévole des femmes médiatrices qu'il faudrait évaluer. Cette contribution est relative au coût du transport, communication, temps passé dans la médiation et gestion des conflits) supporté par les femmes médiatrices et qui participe à atteindre les résultats du projet.

Q11 : Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre des activités.

Constat 14 : La mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes a été une stratégie gagnante pour l'atteinte des résultats ambitieux.

Pour atteindre les résultats prévus, le projet a aligné plusieurs partenaires dont les principaux sont : ONU Femmes, American Friends Service Committee « AFSC » qui sont des partenaires de premier rang et les partenaires de mise en œuvre dont les principaux sont : AFAPD, FVS Amie des Enfants, FWA, Ministère en charge de l'intérieur, Ministère en charge du genre et l'Institution de l'Ombudsman, le Sénat, le CNTA, le BBN, CREOP Jeunes. Ces différents partenaires de mise en œuvre du projet ont des approches différentes, coordonnées par ONU Femmes et AFSC pour produire les résultats souhaités.

²⁴ Rapport financier AFSC

²⁵ Les coûts cachés dont il est question sont entre autres les impacts non explicitement comptabilisés qui influencent positivement la mise en œuvre du projet et sa performance. Il s'agit des services offerts aux victimes des conflits : secours apportés à elles, accompagnement de ces victimes aux instances habilitées comme les structures judiciaires, sanitaires, policières, etc. Les médiatrices utilisent leurs propres moyens pour se déplacer ou communiquer à des fins de services en faveur du projet ; organisent bénévolement des activités d'encadrement des communautés et des IGR. Ce qui occasionne des coûts non comptabilisés. Il serait intéressant de mener une étude spécifique sur ces coûts et montrer davantage la plus-value des femmes médiatrices.

Chaque agence récipiendaire des fonds avait ses partenaires de mise en œuvre dont les partenaires stratégiques publics (Ministère en charge de l'intérieur assurant la coordination et le Bureau de l'Ombudsman pour les formations et l'institutionnalisation ; les partenaires techniques ciblées (CNTA et BBN), les OSC partenaires (AFAPD, FVS, FWA, etc.). Ces partenaires ont chacun apporté leurs expertises selon leurs propres spécialités qui constituent en sommes leurs valeurs ajoutées. Ils avaient les mêmes cibles, en l'occurrence les femmes médiatrices qui travaillent sur tous les piliers de la Résolution 1325. Leurs synergies étaient remarquables en termes de complémentarité de par les piliers respectifs de la Résolution 1325 qui sont interdépendants. En outre, le travail en synergie se remarquait dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans l'animation du dialogue communautaire qui faisaient intervenir une multitude d'acteur suivant la « roue des femmes médiatrices pour la prévention et la résolution des conflits » qui actionne d'autres acteurs entre elles et les autres (FNF, leaders communautaires, justice, administration, etc.) ainsi que d'autres organisations et institutions spécialisées (DPDFS, Centre SERUKA pour la prise en charge holistique des VSBG, FNF, Abahuza, etc.).

Les Femmes médiatrices apprécient positivement les nouvelles approches tout en déplorant la discontinuité et l'incohérence entre ces approches d'un partenaire à un autre depuis le début du RFAPD en 2014 jusqu'à aujourd'hui sous AFAPD et le projet. Elles souhaiteraient que les approches se renforcent progressivement et se complètent plutôt que de semer la confusion dans l'action sur terrain. Il a notamment été remarqué que l'approche de médiation souvent mise en avant par les partenaires l'est selon des approches déconnectées des réalités du contexte burundais ou vue à travers les prismes déformants de la médiation entre entités ou structures de haut niveaux éloignés des réalités locales.

Les processus de médiation alors proposées et qui prennent des allures formelles prendraient de longues procédures et auraient des résultats mitigés au risque de voir d'autres conflits les surpasser et compliquer davantage la situation conflictuelle locale. C'est pour cela que les médiatrices préfèrent stratégiquement allier la médiation, la conciliation et le dialogue pour parer aux urgences des conflits et atténuer les conséquences d'abord avant de poursuivre en utilisant concomitamment ou alternativement les différentes approches en synergie ou en réseau avec les autres partenaires constituant la « *roue des femmes médiatrices-Abakanguriramahoro pour la prévention et la résolution des conflits* ». C'est pour cela aussi que les femmes médiatrices des NBC sont appelées en province de Bujumbura, en plus d'**Abakanguriramahoro**, des « **Nyawamama** » (celles qui s'interposent pour atténuer ou faire cesser la virulence des parties au conflit).

Il faudrait que l'AFAPD fasse valider son approche de gestion des conflits et la faire certifier par les partenaires aussi bien de terrain que des niveaux supérieurs ou stratégiques et ceux des partenaires d'appui technique et financier. Pour ce faire, un appui supplémentaire du projet est indispensable pour consolider les acquis du présent projet.

Q12 : Y- a- t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet et leurs causes, leurs risques de faire perdre des occasions de saisir des opportunités de consolidation de la paix sensibles dans le temps ?

Constat 15 : Le projet a connu un retard (aussi bien dans son démarrage que dans sa mise en œuvre) mais ce facteur n'a pas fait perdre des occasions de saisir des opportunités pour atteindre les résultats assignés.

Le projet est né dans un contexte socio politique influencé par les élections de 2020. Mais ce facteur n'a pas fait perdre des occasions de saisir des opportunités de consolidation de la paix sensibles dans le temps. Aussitôt le projet signé par toutes les parties prenantes concernées, ces dernières se sont organisées de manière rapide et efficace pour démarrer les activités et profiter. Mais dans certains cas, les nouvelles autorités issues des élections de 2020 n'étaient pas au courant de l'action des femmes médiatrices alors que ce sont des partenaires privilégiés. Il a alors fallu que l'AFAPD lance un mot d'ordre à toutes les femmes médiatrices fassent des visites de courtoisie auprès de ces nouveaux élus pour présenter leur partenariat. Ce qui a alors facilité la mise en œuvre des activités.

Il faudrait qu'AFAPD fasse la même chose cette année, à l'issue du processus électoral en cours en 2025. La même procédure de visite de courtoisie chez les nouveaux administrateurs communaux et élus collinaires devait être empruntée pour pérenniser les acquis du projet et ceux des années antérieures.

Q13 : Dans quelle mesure l'équipe du projet a communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les intervenants et les bénéficiaires du projet pour les informer de ses progrès ?

Constat 16 : L'équipe du projet a mis en place un système efficace de communication et de rapportage.

Ce système a permis aux agences coordonnatrices et aux autres partenaires de mise en œuvre du projet d'avoir l'information en temps réel et de suivre régulièrement le progrès des activités. A ce propos, la mission a constaté que la production des rapports trimestriels ainsi que par les réunions de coordination entre l'équipe du projet et les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ont été régulières.

Cependant, certains partenaires rencontrés ont estimé que la coordination aurait dû être renforcée pour plus de succès. Cela nuance beaucoup le système de communication mis en place. Ce qui aurait renforcé les mécanismes de gouvernance du projet en améliorant les outils de suivi et de gestion des résultats qui n'étaient pas toujours les mêmes. Tout en ayant le même le même cadre de résultats, les partenaires de mise en œuvre n'avaient pas les mêmes plans de travail et de suivi.

4.4. Analyse de la durabilité, appropriation nationale et pérennité

La durabilité d'un projet désigne sa capacité à produire des bénéfices à long terme, en minimisant les impacts négatifs (sociaux, environnementaux, économiques) et en assurant la pérennité des résultats après la fin du financement ou de la mise en œuvre initiale.

Q14 : La conception de l'intervention comprenait- elle la stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet :

Constat 17 : La stratégie de durabilité et de sortie prévue était totalement appropriée.

Selon le document de projet, la stratégie préconisée reposait sur un paquet d'éléments dont les principaux sont : (i) le réseau de femmes médiatrices légalement reconnu , (ii) le mouvement coopératif des femmes médiatrices et leurs entreprises évoluant en chaînes de valeurs (iii) l'engagement du Gouvernement à apporter son appui au réseau des femmes médiatrices pour pérenniser les acquis du projet (iv) le Coaching et l'accompagnement de l'AFAPD par les partenaires de développement, en particulier ONU Femmes.

a) Le renforcement du cadre institutionnel de l'AFAPD

Avec le renforcement du cadre institutionnel de l'AFAPD, elle aura la force légale et pourra se positionner comme interlocuteur valable de l'Administration publique et d'autres partenaires. Plus tard, elle évoluera vers une entité d'utilité publique pouvant bénéficier de certains avantages offerts par l'Administration (exonération de certaines taxes et impôts, etc.), appuis des entreprises locales et partenaires nationaux et extérieurs. Ces appuis viendront compléter les cotisations et contributions régulières des membres pour créer progressivement une assise financière solide. L'AFAPD constitue sans nul doute un point d'entrée pour l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du Projet.

La force de l'AFAPD passe par le réseau d'intervenants en interaction à travers **la « roue des femmes médiatrices-Abakanguriramahoro pour la prévention et la résolution des conflits »** et les différentes stratégies d'action en complémentarité via la quadrilogie stratégique (1) Prévention et résolution des conflits, (2) dialogue, (3) mobilisation pour l'autonomisation et (4) mobilisation pour la participation et les droits de la femme. C'est une stratégie gage de la durabilité pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet. Par conséquent, l'AFAPD constitue un point d'entrée pour l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du Projet.

Roue des femmes médiatrices-Abakanguriramahoro pour la prévention et la résolution des conflits²⁶

²⁶ La « roue » dont il s'agit, est une schématisation de l'interaction entre les différents partenaires dans la localisation de la Résolution 1325, notamment à travers la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans la mise en œuvre des



b) Le mouvement coopératif féminin émergent constitue une force prometteuse de pérennisation des acquis.

En effet, les coopératives, groupements des femmes médiatrices appuyés par le projet PBF ont obtenu une expérience de base en matière de gestion des affaires et pourraient se transformer en structures pérennes avec l'appui de l'Administration provinciale et communale.

A titre d'illustration, l'usine de fabrication de l'huile de palme « TAMURA OIL » de la coopérative des femmes médiatrices de Karonda dans la province de Rumonge pourrait devenir un pôle d'attraction des autres maillons de la chaîne de valeur « huile de palme » en amont (matières premières) et en aval (écoulement de l'huile de palme et des produits dérivés). Elle pourrait servir de base pour créer la « filière huile de palme » dans toutes les régions propices aux palmiers comme l'Imbo et les Mirwa (à l'ouest) et le Moso (à l'est)²⁷ mais aussi pour d'autres cultures (il s'agit des cultures suivantes : riz, maïs, soja, bananes, fruits, champignons, manioc, huile de palme, pomme de terre, sorgho blanc et haricot. Les produits de ces cultures peuvent être transformés, distribués et commercialisés et créer des services).²⁸ A noter que le projet a créé beaucoup d'IGR qui pourraient se consolider dans une dynamique de localisation de la Résolution 1325 en ayant à l'esprit que l'autonomisation économique visée par ces IGR qui n'est pas une fin en soi, mais une locomotive pour la participation des femmes à la vie de la communauté à travers la prévention et la résolution des conflits ainsi que la promotion des droits de la femme.

c) L'engagement de l'administration est manifeste pour pérenniser les acquis du projet.

autres piliers de la Résolution. L'interaction des partenaires se fait autour des femmes médiatrices et entre eux. Les médiatrices sont les animatrices de cette interaction à travers notamment les initiatives de prévention et résolution des conflits, l'animation du dialogue communautaire, la mobilisation des femmes pour leur autonomisation et leurs droits.

²⁷ Egide Niyongabo ; **Cartographie de l'agriculture et des activités génératrices de revenus des femmes médiatrices actuelles par regroupement d'intérêt commun** ; Etude réalisée pour AFSC, Août 2024

²⁸ Idem

Les échanges avec l'AFAPD, les Conseillers socio- culturels des gouverneurs ainsi que les engagements pris par les responsables administratifs au haut niveau pendant les cérémonies de clôture du Projet à Rumonge à la fin d'avril 2025, sont porteurs d'espoir pour la sauvegarde des résultats de l'appui du PBF. Il serait nécessaire de faire un suivi-hors projet et l'administration en a les capacités et c'est une question de redevabilité envers les citoyens. A cet égard, le partenariat avec le Ministère en charge de l'intérieur en même temps du développement communautaire reste à privilégier pour stimuler ses représentations au niveau local dans cette vision.

Certaines communes de la province de Rumonge se sont déjà inscrites dans cette dynamique en prêtant des terrains dans les différentes communes à l'AFAPD pour la culture de différents produits pouvant entrer en filières. Il s'agit des communes de Buyengero, Burambi et Rumonge. C'est une aubaine pour les femmes médiatrices de cette province. D'autres provinces pourraient se servir de cet exemple et des filières variées seraient créées pour maintenir les résultats de l'appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF. Les femmes médiatrices d'AFAPD ont encore besoin d'un soutien des partenaires ONU FEMMES et PBF pendant au moins 2 à 4 ans pour capitaliser cette opportunité en faveur des femmes médiatrices. Il faut les encourager et demander davantage au Ministère en charge de développement communautaire de rendre disponibles des terrains pour ces femmes médiatrices.

d) Les partenaires au développement qui ont beaucoup contribué à l'obtention des résultats sont disposés à poursuivre leur soutien de la dynamique des femmes médiatrices dans la localisation progressive de la R1325.

Cet appui pourra passer par le coaching et l'accompagnement de l'AFAPD pour que ses membres renforcent davantage leurs capacités et se spécialisent pour pouvoir vendre leur expertise dans la localisation de la Résolution 1325 au Burundi et à l'extérieur du pays.

Q15 : Comment le projet a amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages

Constat18 : Le projet a créé les bases de pérennisation des acquis à travers le développement des capacités nationales.

Avec le renforcement des capacités obtenu dans le cadre du projet PBF, les femmes médiatrices ont des connaissances poussées dans des domaines variés et pertinents²⁹ comme : le leadership transformatif, le plaidoyer, les droits de l'homme, la planification et gestion des projets, la budgétisation sensible au genre, l'élaboration des plans d'affaires, la gestion des IGR, l'accès au Crédit.

Avec un bon encadrement par les structures de l'administration au niveau national et local, les compétences acquises par les femmes médiatrices et les autres associations féminines peuvent être mises à profit pour assurer la durabilité et la pérennisation des acquis du projet PBF. En investissant dans les femmes médiatrices, le projet aura servi de porte d'entrée pour les intervenants futurs au niveau communautaire en faveur des femmes.

4.5. Analyse de la cohérence

Q16 : Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?

Constat 19 : Le projet a privilégié la synergie d'actions avec les autres projets du Système des Nations Unies.

Dans les provinces d'intervention du projet PBF, ce dernier a développé une collaboration solide avec les autres projets du Système des Nations Unies, en l'occurrence ceux appuyés par le PBF afin de maintenir la cohérence entre eux, pour éviter le gaspillage des ressources et maximiser l'impact sur les bénéficiaires. Cette synergie a été observée par exemple entre ONU Femmes, PNUD et d'autres partenaires comme l'ONG CORD, le CIRGL et CAPAMI. Le portefeuille PBF à Rumonge compte aussi un autre projet ONU-Femmes-AFSC (Localisation de la résolution UNSC 1325 Femmes, Paix et Sécurité avec une composante

²⁹ Rapports trimestriels de l'Institution de l'Ombudsman et FVS- Amie des Enfants

psycho-sociale en 2022- 2023) à Rumonge dans le cadre du projet PBF, Paix et santé mentale. Cette expérience s'est vérifiée également dans la collaboration avec le WPHF et aujourd'hui avec CARE International dans certaines provinces comme Cibitoke où il intervient dans le domaine de la santé maternelle et reproductive en s'appuyant sur les femmes médiatrices de cette même province.

Q17 : Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? Les capacités internes des OSC étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits, de renforcement des capacités des femmes et d'autonomisation des femmes ?

Constat 20 : L'approche du projet était une approche sensible aux conflits

Le projet lui-même est né dans un contexte post-conflit où le Burundi venait de traverser la crise de 2015 avec les élections paisibles de 2020. L'urgence était de renforcer et consolider le processus de paix mis en avant par le nouveau Gouvernement issu des nouvelles élections et renouer avec la voie du développement tracée dans le Plan National de Développement du Burundi « PND Burundi 2018 - 2027 ». L'approche du projet a placé au centre de son action « les femmes médiatrices » qui sont des actrices expérimentées dans le traitement des conflits communautaires depuis 2014. Les femmes médiatrices sont issues de la société civile et ont des capacités avérées en matière de médiation et de résolution des conflits communautaires, de renforcement des capacités liées aux 4 piliers de la R1325. Les conflits communautaires sont traités en associant d'autres acteurs variés dans le traitement des conflits et en privilégiant des processus participatifs et inclusifs afin que les parties prenantes participent à la recherche de la solution conflit.

4.6. Critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF

a) Analyse de la sensibilité aux conflits

Le contexte dans lequel le projet tire son origine est un contexte de post-conflit où le Burundi venait de sortir fraîchement de la crise de 2015 qui a causé des pertes en vies humaines et provoqué un départ massif de la population vers les pays voisins. Le projet dont la toile de fond est la médiation, la prévention et la résolution des conflits est venu à propos pour poursuivre les efforts des projets antérieurs et profiter de l'environnement créé par les élections de 2020 pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Les acteurs clés du projet que sont les médiatrices n'ont cessé d'interagir avec les autres intervenants en tenant compte du contexte conflictuel (approche de conciliation utilisée en combinaison avec celle de médiation dans la gestion des conflits, l'implication d'acteurs variés dans le traitement des conflits pour éviter de risquer d'aggraver (involontairement) la situation conflictuelle, initier des processus transparents, participatifs et inclusifs afin que les parties prenantes au conflits soient rassurés, etc.).

Par conséquent le projet a été sensible aux conflits tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre car il a ciblé les femmes médiatrices qui sont des actrices rôdées dans le traitement des conflits communautaires. Ces femmes médiatrices veillaient à ce que les tensions et conflits existants soient rapidement vidés et conviaient les acteurs concernés à la paix ou à la cohésion sociale.

Aussi, leurs interventions ont privilégié des approches non violentes et attentives sur les facteurs connecteurs/facilitateurs et diviseurs des personnes pouvant conduire directement au conflit. Le projet a régulièrement veillé au principe de « ne pas nuire : Do No Harm » et favorisé la paix, la cohésion sociale et la résilience communautaire.

b) Aspect catalytique

Le projet renfermait un aspect catalytique dans le sens où il a initié des activités modèles comme celles de Rumonge que les riverains pouvaient imiter ou dupliquer. A ce sujet, le Responsable provincial du mouvement coopératif de la province Rumonge nous a confié que les femmes médiatrices ont des coopératives dont les activités parlent d'elles-mêmes et qu'il a l'intention d'en faire un modèle didactique dans toute la région³⁰.

D'autres sources ont souligné cet aspect catalytique et de modèle pour les autres IGR. Il s'agit notamment des discours des autorités gouvernementales et des partenaires au projet ainsi que les témoignages entendus le 25 avril 2025, lors de des cérémonies de clôture du projet à Rumonge. Tous les intervenants ont confirmé les rapports de suivi du Comité de pilotage ainsi que les rapports de suivi des partenaires.

³⁰ Propos de Monsieur Laurent Ndiokubwayo, Responsable provincial du mouvement coopératif dans la Province Rumonge

Aussi, grâce au coaching d'AFSC dans le cadre du projet PBF, FWA est en train de mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires comme : Segal Family Foundation, Friends Peace Teams et Canadian Friends Service Commitee ainsi que la Coopération Française. AFAPD est sur le point d'attirer d'autres partenaires financiers, comme CARE, FLM et Impunity Watch. Ces partenaires sont attirés dans l'expérience acquise dans la mise en œuvre du projet et des projets antérieurs.

c) Examen de la localisation

Le critère de localisation permet d'évaluer si le lieu choisi pour la mise en œuvre du projet est optimal en fonction de ses objectifs et des conditions locales. Un bon choix de localisation maximise les chances de succès, minimise les risques et renforce l'impact du projet.

Le choix des 7 provinces d'intervention du projet a été dicté par un certain nombre de facteurs de nature politique, social, économique et environnemental. En effet, presque toutes les provinces retenues (à l'exception de la province de Gitega) sont celles frontalières avec les pays voisins qui abritent beaucoup de réfugiés en prévision du retour massif ou les provinces menacées par le changement climatique (inondations) comme les provinces de Bubanza, Bujumbura et Rumonge, ou encore celles présentant des indices de conflits potentiels compte tenu de l'expérience vécue à travers les projets antérieurs.

e) Sensibilité au temps

Le projet est venu au moment opportun pour contribuer à la prévention et à la résolution nombreux conflits en profitant du nouveau contexte sécuritaire issu des élections de 2020 et après la pandémie du COVID-19.

Le projet était sensible au temps car malgré son démarrage tardif, il a pu respecter les délais et a mis en place une planification rigoureuse, une communication fluide entre les parties prenantes, un système de suivi et évaluation continu des activités afin de créer les bases de son succès.

La négociation des extensions est également un indicateur de sensibilité au temps pour ne pas rater des opportunités et terminer convenablement les activités à la fin du projet. Ainsi avec l'extension de la durée du projet suite à un consensus au sein Comité de pilotage qui a remarqué qu'il fallait changer des approches stratégiques ou opérationnelles eu égard à la volonté de marquer un grand impact modèle pour la durabilité des résultats du projet. L'équipe de pilotage a alors priorisé l'amélioration des infrastructures de l'usine de Karonda en province de Rumonge et a développé un partenariat avec de nouvelles institutions publiques spécialisées à savoir : le CNTA et le BBN qui ont apporté l'appui technique nécessaire pour la certification de l'huile de palme produit. C'est également dans ce cadre que CREOP Jeunes, une association des jeunes a été sollicitée pour son expertise en marketing et formation des membres de la coopérative Dukundane (propriétaire de l'usine) sur l'élaboration des plans d'affaires et gestion financière d'une entreprise. Les membres de l'IGR de Karonda ont bénéficié des renforcements des capacités plus accrus en conformité avec les nouvelles dimensions de l'unité de transformation devenue semi-industrielle.

f) Sensibilité aux Droits humains et Genre

Prise en compte du Genre et des Droits Humains dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Dès le départ, la prise en compte de la dimension genre et droits humains a guidé la collecte des données en tenant en compte des personnes cibles des interviews selon les dynamiques sociales, économiques et culturelles pouvant peser sur les niveaux d'égalité et d'inclusion. Le projet lui-même est conçu pour contribuer à réduire les inégalités dans la société et la promotion des principes des droits de l'homme, notamment la dignité humaine dont celle de la femme, l'égalité et la non-discrimination, la liberté, la solidarité et la responsabilité, etc.

Le projet était financièrement dédié à 100% aux femmes car le projet visait la réalisation de l'égalité des sexes en permettant de renforcer l'autonomie des femmes et de garantir leur pleine participation dans la vie de la communauté et du pays. Le projet a contribué à la réduction des inégalités structurelles par sa contribution à la dynamique sociale de la communauté à travers la prévention et la résolution des conflits (plus de 4000 conflits traités avec un succès de plus de 65%), à l'autonomisation des femmes (155 IGRs/groupes économiques appuyées, 256 IGR structurées et 30 000 membres de ménages d'IGRs sensibilisés sur la résilience économique).

En contribuant à la réduction des inégalités structurelles par le projet, celui-ci a relevé le statut de la femme par le renforcement du leadership féminin grâce aux formations reçues (1100 femmes médiatrices formées sur la médiation et la cohésion sociale en lien avec la R1325, la résolution des conflits, l'approche ne pas nuire, la communication non violente, l'analyse de nouveaux défis pour maintenir la paix au niveau local, le leadership, etc.).

En améliorant l'indépendance financière par le financement à 100% dédié aux femmes, en contribuant à la réponse aux besoins spécifiques des femmes dont la prise en charge des victimes de VBG, en renforçant leur leadership par la participation à la prévention, à la résolution des conflits et au dialogue, etc., le projet a contribué à réaliser la pleine participation des femmes dans une perspective de développement. En investissant dans les femmes dans l'optique de la réalisation de l'égalité des sexes à travers ce projet, celui-ci a un effet multiplicateur sur le développement global de la communauté et du pays.

Encadré 2 : Des femmes bénéficiaires Batwa : De l'état primitif à la participation à la vie publique de la communauté grâce aux femmes médiatrices.

Nous ne pouvions pas sortir et aller en dehors de notre terroir ; quand nous apercevions quelqu'un qui n'est pas des nôtres, nous prenions le large et allions nous enfermer dans nos huttes ; quand une femme enceinte était sur le point de mettre au monde, elle pouvait en mourir faute de secours et d'assistance, etc. Nous dit une femme Mutwa de la commune Musigati.

Quand les femmes médiatrices sont venues, nous étions en groupe et en les apercevant nous avons pris le large et elles nous ont interpellées en nous calmant et comme des mères et en nous rassurant qu'il n'y avait pas de mal à nous faire. Nous avons pris tout le courage entre nos deux mains et nous sommes revenus.

Elles nous ont posé des questions aimables sur comment nous vivons et nous avons commencé à leur raconter notre quotidien. Elles nous ont compris et nous ont promis de nous enseigner comment changer notre manière de vivre. Nous avons été très satisfaites. Les formations ont commencé sur comment nous comporter en communauté et vivre nos droits ; elles nous ont enseigné par après comment entreprendre des AGR. Elles nous ont donné un appui en nous apprenant la fabrication de briques à la place des pots. Plus tard on nous a donné une machine de fabrication des briques et nous avons gagné des revenus,

Les femmes médiatrices nous ont par la suite, amenées à comprendre comment nous pouvons contribuer à prévenir et résoudre des conflits –entre nous les Basangwa- d'abord et entre nous et ensuite entre nous et les Barundi (les Batwa ne s'estimaient pas comme Burundais à part entière). Elles nous ont appris comment traiter les conflits dans notre voisinage.

Nous avons alors gagné en dignité et en capacités. Nous avons beaucoup apprécié les enseignements reçus Cela nous a beaucoup plu. En plus de la formation, personne de notre communauté, n'avait été enregistré à l'état civil comme couple régulièrement marié et les époux répudiaient chaque année leurs épouses pour se marier avec d'autres. Aucun enfant n'était enregistré à l'état civil, personne n'envoyait son enfant à l'école, etc. Grâce aux femmes Bakanguriramahoro, nous sommes de femmes bien habillées, qui n'ont plus peur des autres, qui peuvent gagner un revenu.

Nous sommes fières des Bakanguriramahoro qui nous ont permis de ne plus manger à même le sol quand nous nous rendions chez les « Barundi ». Les femmes médiatrices sont devenues nos véritables mamans et continuent à nous assister. Nous ne sommes plus répudiées comme avant et nous époux nous respectent grâce aux femmes médiatrices.

Prise en compte des Droits Humains au cours de l'évaluation

L'évaluation du projet s'est préoccupée de savoir comment le projet a changé la vie des personnes vulnérables en l'occurrence : *les personnes vivant avec un handicap, les veufs et veuves, le groupe de peuple autochtone traditionnellement marginalisé de « Batwa³¹ », les albinos³² et autres catégories de gens vivant dans l'extrême pauvreté.*

En effet, l'évaluation a permis de constater que l'approche des droits humains tenant compte des inégalités structurelles et des besoins spécifiques des groupes marginalisés a été intégrée dans la mise en œuvre du projet. Ce dernier a contribué à la réduction des déséquilibres de pouvoir qui excluaient ces groupes de leurs droits, spécialement les Batwa (voir notamment l'encadré 2 et les albinos (notamment coopérative BAKENYEZIHAGURUKA TWITEZIMBERE).

Le projet a reconnu les réalités spécifiques vécues par ces groupes, dont les Batwa restés en marge de l'évolution de la société dans certaines localités des provinces qu'il couvrait et il a intégré leurs besoins



Association des Albinos de Rumonge, dirigée par une albinos, Madame Rehema

dans la sa mise en œuvre. Il a même adopté des mesures ciblées pour garantir la jouissance de leurs droits avec un accent particulier sur la perspective d'accélérer l'atteinte du niveau des autres citoyens pour le cas des Batwa.

Pour les albinos, le projet s'est surtout penché sur leur relèvement socio-économique afin de leurs doter des moyens de leur prise en charge, spécialement en se dotant d'un revenu de nature à leur permettre de se procurer des

besoins spécifiques à leur état physique et physiologique. A titre d'exemple, c'est la Coopérative « BAKENYEZI HAGURUKA TWITEZIMBERE de l'Association des Albinos de Rumonge », mais qui comprend aussi de membres non albinos. Elle est dirigée par une albinos, Madame Rehema.

La coopérative appuyée par le projet a permis aux albinos de relever leur pouvoir économique pour subvenir à leurs besoins spécifiques tels que l'alimentation, les soins dermatologique et ophtalmologique, les crèmes solaires, les lunettes solaires, etc. Cela a été confirmé par les albinos membres de la coopérative tout en soulignant que leurs besoins restent très énormes à satisfaire. Ils souhaitent que ceux qui les ont appuyés puissent continuer à leur venir en aide.

g) Analyse de la tolérance aux risques et innovations.

Le projet PBF a constamment tenu compte des risques identifiés dans le document de projet d'une part et des facteurs incertains, nouveaux ou changeants qui peuvent nuire au bon déroulement du projet pendant

³¹ Voir interview donnée à une femme Twa (encadré 1) pour témoigner des retombées positives du projet sur sa vie et celle de sa communauté, page 30 de ce rapport « **Des femmes bénéficiaires Batwa : De l'état primitif à la participation à la vie publique de la communauté grâce aux femmes médiatrices** ».

³² Association des Albinos de Rumonge, dirigée par une albinos, Madame Rehema pour l'élevage des porcs.

sa mise en œuvre d'autre part en y apportant des mesures correctives le cas échéant. Il a été remarqué l'adaptation dans la mise en œuvre du projet à travers notamment l'appui à la réalisation de la coopérative de Karonda qui a bénéficié de beaucoup de moyens par rapport aux autres IGR des 7 provinces. L'approche empruntée a été la concertation entre différents acteurs parties prenantes au projet.

Le projet a également introduit de nouvelles idées et technologies au sein de l'AFAPD, à travers la digitalisation ce qui constitue une approche innovante et révolutionnaire des pratiques habituelles. Cette approche peut constituer une lanterne pour les autres associations féminines pour s'inscrire dans le monde de la digitalisation et de l'intelligence artificielle « IA ».

L'innovation a également été observée au niveau de l'amélioration de la prévention et de la résolution des conflits, en introduisant la lutte contre les traumatismes et les VBG comme une approche dans la gestion des conflits. Cette lutte était intégrée également dans la promotion du relèvement et de la résilience économique. Les victimes ont alors bénéficié du triptyque gestion des conflits - dialogue et participation – relèvement ou résilience économique. Aucune approche n'est isolée ; elles sont complémentaires pour arriver à la participation des victimes à la vie communautaire en toute dignité. Ce qui est une innovation majeure.

V. Conclusions, bonnes pratiques leçons apprises

5.1. Conclusions

Pertinence

Conclusion1 : Le Projet « Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi était **pertinent** parce que ses objectifs étaient arrimés aux référentiels nationaux et internationaux en matière de consolidation de la paix au Burundi ». Dans sa conception et sa mise en œuvre, le projet a répondu aux besoins réels de la population burundaise. (**Constats 1 à 6**).

Cependant, certains administratifs à la base ont exprimé le besoin d'être associé davantage sur toutes les étapes du projet. Ceci constitue une interpellation des parties prenantes des interventions futures en matière de médiation, de résolution des conflits et de consolidation de la paix au Burundi pour une implication systématique des leaders locaux et représentants des bénéficiaires dès la conception de ces interventions afin de maximiser les chances de leur réussite et créer plus d'impact dans leur zone d'action.

Efficacité du projet

Conclusion 2 : Le projet a atteint les trois résultats prévus de manière très significative parce que le taux de réalisation des indicateurs renseignés dans le cadre de résultat du projet dépassent ou avoisinent 100%. En outre, les déclarations des bénéficiaires rencontrées sur terrain attestent que le projet a contribué à des avancées remarquables au regard des 4 piliers de la R1325 (**Constats7 à 11**).

La performance du projet a été favorisée par la coalition collaborative entre le Secrétariat du PBF, l'équipe gestionnaire du projet, les partenaires d'exécution et l'implication de l'Administration y compris le comité de pilotage du projet. Une des stratégies idoines de ce projet a été également l'implication et responsabilisation de l'administration (Institution de l'Ombudsman, Ministère de l'Intérieur, Ministère en charge du Genre) dans la mise en œuvre du projet et cette stratégie pourrait inspirer les autres interventions futures au Burundi.

Efficience

Conclusion 3 : Les ressources mises à la disposition à l'ONU Femmes et American Friends et leurs partenaires d'exécution respectifs ont été utilisées rationnellement. L'analyse du budget du projet montre que plus de 90% du budget a été alloué effectivement aux activités liées à l'égalité des sexes et autonomisation de la femme « GEWE » avec un taux d'absorption de 100 % grâce à une bonne planification des activités, la collaboration entre l'unité de gestion du projet et les partenaires d'exécution, le suivi ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes (**Constats 12 à 16**). Ici, il faudrait souligner l'engagement exemplaire des femmes médiatrices dont le bénévolat constitue une ressource non évaluable pour l'atteinte des résultats. Une étude ad hoc pourrait montrer la valeur de leur contribution.

Durabilité du projet et appropriation nationale

Conclusion 4 : La durabilité des acquis du projet est possible et repose sur trois piliers interdépendants à savoir :

a) les femmes médiatrices dont l'engagement et la détermination constituent une force pour maintenir et développer les acquis co-crées par elles –mêmes ;

Le projet a beaucoup contribué au développement des capacités nationales à travers le renforcement des capacités dans des domaines pertinents comme : le leadership transformatif, le plaidoyer, les droits de l'homme, la planification et gestion des projets, la budgétisation sensible au genre, l'élaboration des plans d'affaires, la gestion des IGR, l'accès au Crédit.

Avec un bon encadrement par les structures de l'Administration au niveau national et local, les compétences acquises par les femmes médiatrices et les autres associations féminines peuvent être mises à profit pour assurer la durabilité et la pérennisation des acquis du projet PBF.

b) l'Administration provinciale, communale et locale qui se montre engagée à sauvegarder et s'approprier des acquis comme en témoignent les échanges eu avec les responsables administratifs de haut niveau comme les Conseillers socio- culturels des gouverneurs ainsi que les engagements pris par les responsables les Gouverneurs des provinces pendant les cérémonies de clôture du Projet à Rumonge à la fin d'avril 2025, le soutien accordé aux points focaux provinciaux des femmes médiatrices à travers l'octroi des bureaux de travail et des terrains certaines communes de Rumonge pour la culture de différents produits pouvant entrer en filières ;

c) Le mouvement coopératif féminin : les coopératives, groupements des femmes médiatrices ont acquis une expérience de base en matière de gestion des affaires et pourraient se transformer en structures pérennes avec l'appui de l'Administration provinciale et communale. Le projet PBF a laissé un exemple à imiter avec l'usine de fabrication de l'huile de palme « TAMURA OIL » de la coopérative des femmes médiatrices de Karonda dans la province de Rumonge. Cette coopérative pourrait devenir un pôle d'attraction des autres maillons de la chaîne de valeur « huile de palme » en amont (matières premières) et en aval (écoulement de l'huile de palme et des produits dérivés). *(Constats 17 à 18)*

Cohérence

Conclusion 5 : Le travail en synergie entre ONU Femmes, AFSC, leurs partenaires respectifs et les autres projets du Système des Nations Unies en l'occurrence ceux financés par le PBF a facilité l'atteinte des résultats et évité les doublons d'actions et le gaspillage des ressources en maximisant l'impact sur les bénéficiaires

(Constats 19 à 20).

La synergie d'actions entre les intervenants en matière de consolidation de la paix au Burundi devrait rester un souci permanent des acteurs en vue de conjuguer les efforts, harmoniser les approches et optimiser l'utilisation des ressources.

Facteurs clé de succès et contraintes de mise en œuvre

Conclusion 6 : La mise en œuvre du projet a été favorisée par des facteurs de succès, mais aussi elle a connu des contraintes :

a) Facteurs clé de succès :

Les principaux facteurs qui ont généré les Résultats du Projet sont les suivants :

- La coalition collective et collaborative entre toutes les parties prenantes : le Secrétariat Technique du PBF, le tandem ONU FEMMES et AFSC d'une part et entre ces derniers et leurs partenaires de mise en œuvre respectif, l'administration provinciale, communale et locale, les femmes médiatrices ainsi que les bénéficiaires du projet d'autre part ;
- L'implication des partenaires stratégiques comme le Ministère en charge de l'intérieur, et l'Institution de l'Ombudsman dans la mise en œuvre du projet ;
- La Collaboration entre l'administration locale et les femmes médiatrices, l'acceptation et la perception positive des femmes médiatrices par la communauté et l'administration ;
- L'engagement et la détermination des femmes médiatrices et leur collaboration avec les autres associations féminines (FNF et autres), les structures décentralisées du Minigenre (DPDS) y compris les centres de référencement des victimes des VSBG Humura (Gitega et Rumonge) ;

- L'engouement des femmes médiatrices pour les coopératives féminines (IGR Haguruka) et l'acquisition progressive des réflexes d'Épargne et de Crédit ;
- Le don de soi et la disponibilité des femmes médiatrices pour servir la communauté ;
- Les capacités avérées des femmes médiatrices pour la médiation et la résolution des conflits communautaires suite à une expérience relativement logue de plus de 6 ans au début du projet.

b) Contraintes de mise en œuvre

Bien que le projet ait réalisé des performances significatives, sa mise en œuvre a fait face à plusieurs contraintes.

D'abord, le projet a connu un retard dans son démarrage malgré la disponibilité des ressources pour financer les activités. Cela a été dû à la recherche de parrainage, d'abord par le Ministère en charge du genre mais qui n'a pas finalement été disponible ; ensuite par le Ministère en charge de l'intérieur qui l'a alors parrainé dans la logique de la continuité des projets et la nature du projet (projet de médiation et de résolution des conflits communautaires).

Par la suite, bien que les partenaires d'exécution aient mis les bouchées doubles pour récupérer le retard et éviter de rater les opportunités offertes par l'environnement paisible d'après les élections de 2020, il s'est posé le problème de pénurie de carburant et de l'inflation conséquente qui a eu un impact négatif sur les budgets.

En effet, cette situation a obligé les responsables et les partenaires de mise en œuvre du projet à recourir à des restrictions budgétaires conduisant à réduire certaines activités et des effectifs de suivi sur terrain avec le risque de ne pas couvrir toute la zone du projet.

Les autres contraintes de mise en œuvre étaient liées aux difficultés vécues par les femmes médiatrices et leurs partenaires sur le terrain parmi lesquels, on peut citer :

- La compréhension lente et tardive du contenu de la R1325 par les parties prenantes y compris les autorités locales ;
- La faible participation des femmes dans les réunions de sensibilisation parce que souvent prises par les travaux champêtres (considérées comme prioritaires) ;
- La difficulté de couvrir toutes les collines de la zone du projet avec des moyens limités (transport et communication) pour rencontrer les responsables de l'administration à tous les niveaux et sensibiliser les femmes de toutes les catégories ;
- La méfiance ou la stigmatisation des femmes médiatrices par certains responsables administratifs qui croient que les dialogues communautaires constituent des occasions privilégiées d'usurpation du pouvoir des administratifs par les femmes médiatrices ;
- Les femmes médiatrices sont des enfants mal aimés par certains administratifs lors de la dénonciation des certains fléaux sociaux tels que : la vente des boissons prohibées mais aussi vis-à-vis de certains notables collinaires qui recourent encore à la petite corruption avant de régler les litiges sociaux (Agatutu) d'une part, mais aussi vis-à-vis des hommes irréductibles qui les considèrent comme des calomnieuses (l'expression : « Umugore wanje azontanga kwa bamukanaka » est courante dans la communauté)
- Le changement fréquent et la mobilité des responsables administratifs qui connaissent et accompagnent déjà la mise en œuvre du projet.

5.2. Bonnes pratiques et leçons apprises

5.2.1 Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques observées pendant la mise en œuvre du projet sont entre autres :

- ☞ Depuis le RFAPD à l'AFAPD, les femmes médiatrices contribuent sensiblement à l'augmentation du nombre de conflits traités à l'amiable avec succès. Le nombre de conflits réglés n'a cessé d'augmenter d'années en années si bien que les conflits réglés avec succès sont dans l'ordre de 65%, les conflits réglés avec demi-succès 25% tandis que les échecs sont dans l'ordre de 10%. Les bénéficiaires ont été satisfaits dans l'ordre de 85%. En conséquence, le nombre de femmes qui les contactent pour traiter leurs conflits dont elles sont victimes n'a cessé d'augmenter.

- ☞ Les femmes médiatrices ont développé progressivement l'affirmation de soi en renforçant le leadership féminin qui se remarque à travers l'apport à la prévention (animation du dialogue communautaire) et le règlement des conflits (nombre de conflits traités annuellement), en mobilisant les femmes pour leur autonomisation (sur le plan socio-économique en gagnant un revenu et en contribuant au revenu familial) et en augmentant le leadership politique (voir la participation à la mobilisation des femmes à se faire élire dans les conseils de notables avec 29% de femmes élues notables qui issues des médiatrices) et des conseils collinaires), etc.
- ☞ Les femmes médiatrices deviennent des modèles communautaires dans la mesure où elles portent plus loin les préoccupations des femmes en développant un plaidoyer participatif et inclusif grâce à la stratégie de travail en synergie. Ceci transparait dans la collaboration avec tous les acteurs concernés et spécialement les femmes leaders pour prévenir et régler les conflits (recours systématique à la collaboration avec d'autres partenaires pour régler les conflits), dans la mobilisation communautaire des femmes pour adhérer aux groupements de production en vue de leur relèvement économique (le cas de la Coopérative Dukundane est fort éloquent), la sensibilisation des femmes pour leurs droits et participation politique (sans encore avoir les résultats des élections collinaires de 2025, on peut considérer celles de 2020 où la mobilisation a donné comme résultat 43,01% de femmes élues dans tout le pays qui étaient des membres des NBC).
- ☞ Les femmes prennent la parole en public grâce à la mobilisation par les femmes médiatrices au sein des NBC. En outre, l'acquisition d'un revenu personnel par les femmes grâce aux IGR et à la participation au dialogue collinaire ainsi qu'à la mobilisation pour la participation politique et pour les droits des femmes, actuellement les femmes peuvent exprimer librement leurs opinions en public.
- ☞ Les femmes médiatrices ont acquis la confiance et la légitimité publiques. Grâce au projet et les projets antérieurs qui se sont complétés, l'administration territoriale, judiciaire, voire la police retrouve un apport important des femmes médiatrices dans le traitement des dossiers. Elles aident ces différentes institutions à réduire les conflits qui doivent atterrir à leurs niveaux grâce à la médiation et à la conciliation. Elles orientent les victimes aux services qu'il faut. Les médiatrices servent parfois de témoins ou d'expertes sollicités par la justice ou la police.
- ☞ L'AFAPD est de facto une ASBL d'utilité publique à la requête de ce statut. Elle a déjà introduit une requête dans ce sens, conformément aux dispositions y relatives (Articles 29 à 36 de la Loi N°1/2 du 27 janvier 2017 portant Cadre organique des ASBL). L'administration reconnaît de facto cette utilité et a accordé généreusement des bureaux provinciaux à l'AFAPD. Ce qui mérite d'être salué et appuyé par d'autres partenaires dont ONU FEMMES et PBF.
- ☞ Le travail des femmes médiatrices a contribué à relever le statut de la femme. En effet, les différentes interventions ci-dessus n'ont fait que contribuer à augmenter le leadership des femmes médiatrices, d'abord et des autres femmes qui ont trouvé leur modèle en elles. On le remarque dans la confiance en elles que ces femmes victimes éprouvent quand elles s'adressent à elles. Les femmes estiment que les femmes médiatrices sont si proches d'elles, qu'elles écoutent et comprennent les doléances des victimes, qu'elles éprouvent plus d'empathie pour elles que les hommes, etc.

5.2.2. Leçons apprises

- ✓ Les administrateurs communaux, les chefs de collines et les chefs de notables apprécient très positivement l'apport des femmes médiatrices dans la vie publique communautaire sur les collines. En témoignent les affirmations de ces différents responsables qui recourent aux médiatrices ou qui confient systématiquement les cas de dossiers de violence domestiques aux médiatrices pour les entendre et les concilier. Les bénéficiaires en témoignent.
- ✓ Les femmes médiatrices regroupées dans l'AFAPD constituent une porte d'entrée au niveau communautaire pour la réalisation de l'égalité des sexes par la localisation de la Résolution pour tous ceux qui voudraient localiser la Résolution 1325. Elles sont un modèle dans cette localisation au Burundi et pourrait servir de modèles à d'autres pays. A ce titre l'AFAPD mérite un soutien des partenaires impliqués dans la réalisation de l'égalité des sexes et de la mise en œuvre de la Résolution 1325 tant dans les PAN que dans les PNG au Burundi comme dans d'autres pays au niveau africain.
- ✓ AFAPD constitue de facto une ASBL d'utilité publique de facto, selon la Loi N°1/2 du 27 janvier 2017 portant Cadre organique des ASBL) qu'il faut une ordonnance la consacrant comme telle car

elle remplit les conditions, notamment l'Article 30 de cette Loi qui indique que l'ASBL demandeur doit remplir au moins l'une des conditions à savoir être engagée à œuvrer pour :

- (1) la cohabitation pacifique et la sauvegarde de la paix au Burundi ;
 - (2) la promotion du genre, des jeunes et de la population vulnérable ;
 - (3) le développement durable économique, social et culturel du pays ;
 - (4) la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
 - (5) la préservation et la protection de l'environnement ;
 - (6) la participation aux campagnes d'urgences.
-
- ✓ Les femmes médiatrices peuvent servir de noyau de base pour réaliser le renforcement/refondation d'un mouvement global des femmes burundaises en vue de participer à la réalisation de la plénitude de la dignité humaine de la femme en droits et en devoirs pour contribuer au développement du pays, selon les grandes orientations nationales et au développement du mouvement féminin au niveau africain en servant d'exemple.
 - ✓ Les femmes médiatrices ont réalisé beaucoup de choses avec peu de moyens grâce à leur altruisme et au don de soi. Ce qui implique d'énormes coûts cachés non comptabilisés à l'avantage du projet. Ces coûts sont de nature à assurer la pérennisation des acquis du projet.
 - ✓ Les femmes médiatrices constituent une force importante dans la consolidation de paix et de la cohésion sociale. Au regard des initiatives d'implication des femmes dans la gestion des conflits, dans l'organisation et l'animation des dialogues communautaires sur les collines, dans la mobilisation des femmes sur les IGR pour l'autonomisation des femmes, pour leurs droits et la participation politique des femmes, les médiatrices font montre des capacités de contribution volontaire et altruiste à la consolidation de la paix et de la cohabitation pacifique.
 - ✓ La stratégie de réseautage national des femmes médiatrices et leur stratégie de synergie avec les autres acteurs en matière de gestion des conflits, de relèvement communautaire et de participation des femmes constituent une force pour l'AFAPD qu'il faut capitaliser.
 - ✓ L'approche de volontariat de l'AFPD dans les communautés est une stratégie à instituer au niveau du pays pour créer une dynamique d'approche communautaire de prévention et de résolution des conflits communautaires pour atténuer la surcharge des institutions administratives et judiciaires (les femmes médiatrices contribuent à hauteur de 24% de réduction des conflits devant aboutir dans les tribunaux de base ou tribunal de résidence). En plus, les mécanismes de prévention et de résolution des conflits par les femmes médiatrices sont efficaces (réduction du temps et de l'argent lors du recours à la justice). Le règlement des conflits à l'amiable est réconciliateur alors que la justice rendue équitablement ne garantit pas toujours la réconciliation et, un règlement d'un différend à l'amiable vaut mieux qu'un bon jugement.
 - ✓ Le renforcement des capacités des femmes médiatrices a donné des résultats palpables en matière de contribution à la gestion des conflits, au dialogue communautaire, au relèvement économique des femmes et à leur participation politique et à leur mobilisation pour leurs droits. La preuve en est les résultats des conflits traités par médiation et par conciliation, le nombre de dialogues animés et les thématiques analysées, le nombre d'IGR créés, etc.
 - ✓ Les médiatrices offrent aux femmes un mécanisme de résolution de conflit de confiance. Les médiatrices sont donc d'autant plus utiles que la majorité des conflits qui leur sont adressés sont des conflits affectant les femmes³³ car les femmes victimes des conflits ont confiance en elles qui les écoutent, les comprennent et gardent leurs secrets. Elles comprennent davantage les problèmes rencontrés par les femmes et ont une plus grande capacité d'écoute. Les femmes victimes des conflits trouvent un cadre d'expression chez les médiatrices où elles s'expriment plus aisément que dans les cadres mixtes.

³³ Lire rapports provinciaux des PFP depuis le début du RFAPD à l'AFAPD.

VI. Recommandations

Les recommandations formulées découlent des constatations et conclusions dégagées à travers l'analyse des critères d'évaluation énoncés ci-dessus et des entretiens ou déclarations des parties prenantes consultées pendant le processus d'évaluation. Soulignons que les parties prenantes du projet se sont appropriées toutes les recommandations lors des ateliers de pré-validation et validation du Rapport des consultants organisés respectivement le 27 Mai et 15 Juin 2025.

En définitive, la mission d'évaluation formule six recommandations principales suivantes et indique les parties prenantes à qui elles sont adressées :

Recommandation 1 : Priorité : élevée Basée sur les Conclusions 1,2	<i>Impliquer davantage l'administration locale, les acteurs locaux et partenaires y compris les personnes vivant avec un handicap dès la phase de conception jusqu'à l'évaluation finale des projets en vue d'une appropriation à toutes les étapes ;</i>
Adressée aux partenaires de mise en œuvre des projets (ONU FEMMES et AFSC)	Description : Les partenaires de mise en œuvre des projets devraient associer les administratifs à la base (chefs de collines et autres leaders locaux) dès le lancement du projet et les responsabiliser sur les résultats à atteindre et ainsi les préparer à l'appropriation et la pérennisation des acquis à la fin du projet.
Recommandation 2 : Priorité : Urgent Basée sur les Conclusions 1,2 Adressée à ONU FEMMES pour qu'elle en discute avec le Ministère ayant en charge l'agrément des ASBL et l'AFAPD (Lobbying)	<i>Faciliter l'agrément de l'AFAPD au statut d'ASBL d'utilité publique.</i> Description : L'acquisition du statut d'une ASBL d'utilité publique renforcerait davantage la crédibilité de l'AFAPD vis-à-vis des tiers et lui faciliterait la mobilisation des ressources et l'accès des avantages administratifs offerts par l'administration (ex : réduction des impôts et taxes sur l'importation des équipements) Pour atteindre cet objectif, il faudra : Actualiser la base de données des Femmes Médiatrices membres de l'AFAPD et adapter la représentation de l'AFAPD à la nouvelle configuration provinciale du pays (5 provinces à la place de 18) Renforcer les capacités des femmes médiatrices et des NBC (Noyaux de Base Collinaire) en techniques de médiation, de conciliation, de prévention et de résolution des conflits, animation du dialogue Appuyer l'AFAPD pour faire valider son approche de gestion des conflits, la faire certifier et se positionner au niveau régional et continental en matière de médiation et de résolution des conflits. Continuer à renforcer les médiatrices pour pouvoir continuer à appréhender ces conflits. Les femmes médiatrices ont davantage besoin d'être renforcées, d'évoluer vers la professionnalisation et la spécialisation. Cependant, la spécialisation doit être ciblée et non généralisée car les conflits récurrents dans la communauté sont très nombreux comme annoncé ci-haut. La professionnalisation et la spécialisation permettra de Vendre l'Expertise des femmes médiatrices en matière de la localisation de la Résolution 1325 pour la réalisation de l'égalité des sexes et la dignité de la femme ainsi que la modélisation de « l'approche médiatrice-Abakanguriramahoro » dans le renforcement du leadership féminin.
Recommandation 3 : Priorité : Urgent Basée sur les Conclusions 1,2	<i>Accompagner financièrement l'AFAPD pendant au moins 2 à 4 ans et renforcer leur mouvement coopératif afin qu'il génère des ressources pour développer leur Organisation.</i>

Adressée à ONU Femmes et AFAPD	Description : Compte tenu de la situation actuelle de l'AFAPD, il y a nécessité d'un appui financier pendant une certaine période afin de capitaliser et consolider les acquis du projet en les orientant vers de nouvelles priorités inassouvies dans une perspective de contribution à la réduction de la précarité. Pendant cette période, AFAPD aura le temps de s'organiser à travers les cotisations de ses membres et de mobiliser des ressources sur base de son Plan stratégique 2023-2028 (organisation d'une Table Ronde en faveur des femmes médiatrices).
Recommandation 4 : Priorité : élevée Basée sur les Conclusions 1,2 Adressée à ONU Femmes	<i>Evaluer la part des femmes médiatrices dans la formation des résultats du projet (coûts cachés : temps, énergie, dépenses pour le transport, communication, assistance financière aux survivants des VBG, etc) pour apprécier à juste titre le Coût du Projet.</i> Description : Il faudrait mener une étude spécifique sur l'évaluation financière de la contribution des femmes médiatrices dans la mise en œuvre des projets dédiés à la consolidation de la paix au niveau communautaire
Recommandation 5 : Priorité : élevée Basée sur la Conclusion 3 Adressée à ONU Femmes	<i>Responsabiliser les structures administratives provinciales et communales et leur transférer les acquis du projet pour leur appropriation, leur sauvegarde et leur pérennisation</i> Description : Des séances de remise et reprises devraient être organisées entre l'administration sortante et celle issue des nouvelles élections de mai et juillet 2025. Aussi, le Gouvernement devrait approcher ses partenaires pour négocier un nouveau projet et mobiliser les ressources pour la poursuite de la mise en œuvre de la Résolution 1325 et sa localisation dans les 5 nouvelles provinces du Burundi ;
Recommandation 6 : Priorité : élevée Basée sur la Conclusion 3 Adressée à ONU Femmes	<i>Harmoniser les approches des partenaires techniques et financiers pour éviter la confusion dans l'action sur terrain.</i> Description : Dans l'exercice de son mandat de coordination, ONU Femmes devrait appuyer le Gouvernement dans la coordination des autres partenaires techniques et financiers afin qu'ils harmonisent leurs approches d'intervention sur le terrain, notamment en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits, le relèvement communautaire dont l'épargne et crédit, la guérison de traumatismes, etc.

Bibliographie

1. Document de projet conjoint ONU FEMMES et AFSC intitulé « Connecter le global au local : renforcer le leadership des femmes pour la localisation et la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité ».
2. PND Burundi 2018 - 2027
Politique Nationale Genre (PNG 2012-2025)
3. Plan d'action 2017-2021 de la Politique Nationale Genre (PNG 2012-2025)
4. Plan d'action nationale 2017-2021 pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des nations unies au Burundi
5. Programme National de Renforcement des Capacités économiques de la Femme au Burundi 2019 – 2027
6. Profil d'Égalité de Genre, édition 2023
7. Plan stratégique National de Lutte contre les Violences Sexuelles et celles basées sur le Genre 2024-2030
8. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)
9. Egide Niyongabo ; Etude de base du projet conjoint PBF : Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité au Burundi ; Bujumbura, Octobre 2022.
10. Statuts et acte d'agrément de l'Association sans but lucratif dénommée Association des femmes de paix et de dialogue « AFAPD –Abakanguriramaharo, en sigle)
11. Rapport annuel 2024, Mars 2025
12. Plan stratégique AFAPD 2023 – 2028
13. Réseau des femmes médiatrices-Abakanguriramahoro : 5 ans d'initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en collaboration avec l'Administration (2014-2019)
14. Rapport de la Réunion du Comité Technique du PBF, Mars 2024
15. Rapport de l'Atelier de Clôture du Projet pour le partage des réalisations et bonnes pratiques, Gitega, 8 Avril 2024
16. Consolidated Financial Report, Nov 2024
17. Accords (9) de Partenariat entre ONU Femmes et les partenaires d'exécution du Projet PBF
18. . Rapport Annuel de progrès du Projet PBF, Octobre 2022
19. Rapport Semestriel de progrès du Projet PBF, Juin 2023
20. Rapport Annuel de progrès du Projet PBF, Octobre 2024
21. Projet de « Mémoire d'accord entre l'entité des nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'association des femmes actrices de paix et de dialogue » ; 2022
22. Egide Niyongabo : Atelier de sensibilisation des acteurs locaux étatiques et non étatiques, des femmes leaders communautaires et des jeunes filles en situation de vulnérabilité sur la création des coopératives et leur valeur ajoutée dans le renforcement de la paix et du développement communautaire ; Gitega, Mai 2023
23. Rapport de Mission en provinces pour l'AFAPD, Cyriaque Ndayisenga, Octobre 2024
24. Modules de formation sur les Approches de Transformations des Conflits, CENAP
25. Manuel de Formation sur la Médiation et l'Internalisation de la Résolution 1325 du CSNU, Cyriaque Ndayisenga et Zacharie Nzeyimana, Avril 2022

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'évaluation du projet PBF

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Sous- Questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Méthodologie</i>
1. Analyse de la pertinence du projet	1.1. Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ? A-t-il été réactif pour soutenir les priorités de consolidation de la paix au Burundi La théorie du changement était-elle basée sur des preuves	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue documentaire	Collecte des données secondaires (lecture du Document de projet)
	1.2 Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet et cohérence avec les documents stratégiques nationaux	Revue documentaire	Collecte des données secondaires (lecture du Document de Projet)
	1.3 La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?	Evaluation de la pertinence des activités des programmes/projets sur le terrain au regard des besoins et priorités des bénéficiaires	Focus group Entretiens	Bénéficiaires directs (femmes médiatrices) Partenaires de la Société Civile (OSC)
	Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?	Degré de cohérence entre les objectifs du Projet et les ODD en particulier l'ODD 16	Revue documentaire	Collecte des données secondaires (lecture du contenu des ODD)
	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes en matière de consolidation de la paix ?	Evaluation de la pertinence des activités du Projet par rapport à la politique nationale en matière de consolidation de la paix	Revue documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de la politique nationale en matière de consolidation de la paix)
<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Sous- Questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Méthodologie</i>
2. Analyse de l'efficacité	2.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il	Taux de réalisation des produits et	Revue Documentaire	Collecte des données

des interventions	atteint les objectifs visés et contribué à sa vision stratégique du projet ?	résultats attendus par rapport aux objectifs du projet		secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	2.2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ?	Nombre de femmes dont les capacités ont été renforcées en matière l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?	Revue Documentaire Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	2.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré le genre de façon substantielle et appuyé une consolidation de la paix qui tient compte du genre ?	Nombre de femmes impliquées dans la mise en œuvre et bénéficiaires des activités du projet	Revue Documentaire Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	2.4. Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?	Critères de choix de la zone et bénéficiaires du projet, définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture du Document de Projet)
	2.5. Le système de suivi du projet capturait-il adéquatement les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?	Indicateurs du S&E	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels du Projet)
Critères d'évaluation	Sous- Questions	Indicateurs	Source	Méthodologie
3.Analyse de l'efficience des ressources utilisées	3.1. Dans l'ensemble, les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?	Niveau de décaissement au regard des décaissements prévisionnel	Revue Documentaire	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet
	3.2. Quelle a été l'efficacité de la dotation globale, de la planification et de la coordination au sein	Taux d'absorption des ressources	Revue Documentaire	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet

	du projet (y compris ONU Femmes et AFSC et avec les parties prenantes) ?			
	3.2. Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?	Taux de satisfaction des bénéficiaires	Revue Documentaire Entretiens	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet
	3.3. Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? quelles sont les causes de ces retards ?	Délais de réalisation du projet par rapport au délai prévu dans le Document de Projet	Revue Documentaire Entretiens	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet
	3.4. Ces retards ont-ils fait perdre des occasions de saisir des opportunités de consolidation de la paix sensibles dans le temps ?	Taux de réalisation des indicateurs du Projet	Revue Documentaire Entretiens	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet
Critères d'évaluation	Sous- Questions	Indicateurs	Source	Méthodologie
	4.1. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les agendas législatifs et les politiques nationaux ?	Taux de réalisation des indicateurs du Projet Nombre de politiques nationales inspirées par la mise en œuvre du Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels du Projet)
	4.3. Quelle est la force de l'engagement de l'AFAPD, du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats de l'appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?	Degré d'engagement des parties prenantes (AFAPD, Gouvernement et autres : taux de participation aux réunions, nombre de projets initiés, etc.).	Revue Documentaire Entretiens	Analyse des PTA des parties prenantes concernées
		Taux de participation des femmes aux instances de décision (Assemblée	Revue Documentaire Entretiens	Rapports des instances de décision Bénéficiaires

		nationale, Sénat, Conseils communaux, notables collinaires)		
	4.4. Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages ?	Nombre de personnes formées sur les divers modules : leadership, gestion des projets, etc.	Revue Documentaire Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
Critères et Questions d'évaluation	Sous- Questions	Indicateurs	Source	Méthodologie
5.Analyse de la cohérence	5.1. Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	5.2. Les capacités internes des OSC étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits, de renforcement des capacités des femmes et d'autonomisation des femmes ?	Nombre de membres d'OSC et de femmes dont les capacités ont été renforcées par le projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	5.3. Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?	Nombre de projets du SNU travaillant en synergie avec le projet PBF	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	5.4. Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ?	Type de parties prenantes effectivement consultées pour la mise en œuvre des activités	Focus Group Entretiens Revue Documentaire	Bénéficiaires Equipe du projet/programme PIR

	5.5. Si le projet faisait partie d'un ensemble plus large du PBF, dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et la communication du projet étaient-ils alignés sur ceux d'autres projets ?	Degré de collaboration avec les autres projets	Revue Documentaire	Equipe du projet/programme
	5.7. Quels sont les défis auxquels le projet s'est-il heurté ?	Types de défis rencontrés	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
Analyse de la sensibilité aux conflits	Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Les capacités internes des agences récipiendaires (RUNO) étaient-elles suffisantes pour assurer une approche continue sensible aux conflits ?	Résultat de l'évaluation des capacités des agences récipiendaires	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Le projet était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?	Résultat de l'évaluation des responsabilités des partenaires d'exécution du Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de suivre les impacts imprévus ont-ils été mis en place ?	Les indicateurs du S&E	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)

Examen de l'aspect catalytique :	Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Le financement du projet a-t-il été utilisé pour élargir d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?	Les indicateurs du S&E	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
Examen de la localisation	Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ?	Type de parties prenantes effectivement consultées pour la mise en œuvre des activités	Focus Group Entretiens Revue Documentaire	Bénéficiaires Equipe du projet/programme PIR
	Le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (les administrations locales ainsi que les organisations de la société civile -OSC), pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre des actions de consolidation de la paix ?	Nombre de membres d'OSC et de femmes dont les capacités ont été renforcés par le projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Dans quelle mesure les parties prenantes nationales et locales ont-elles perçu l'appui du PBF comme utile ?	Taux de satisfaction des parties prenantes		Focus group Entretiens
Examen de la sensibilité au temps :	Le projet était-il opportun pour résoudre un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	- Le financement du FBP a-t-il été utilisé	Niveau de décaissement au	Revue Documentaire	Analyse des Rapports financiers

	pour tirer parti des fenêtres d'opportunité politique de l'engagement ?	regard des décaissements prévisionnel		trimestriels, semestriels et annuels du Projet
	Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans sa conception (y compris dans l'analyse du conflit, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et sa mise en œuvre ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
Sensibilité au droits humains et genre	Les engagements pris dans la proposition de projet en faveur d'une consolidation de la paix sensible au genre, notamment en ce qui concerne le budget, ont-ils été respectés tout au long de la mise en œuvre ?	Taux de satisfaction des parties prenantes et des bénéficiaires	Focus group Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
Examen de la Tolérance aux Risques et Innovation	Dans quelle mesure les risques étaient-ils correctement suivis et atténués ?	Taux de réalisation du Projet	Focus group Entretiens	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?	Buts, objectifs, résultats attendus et activités du projet, tels que définis dans le Document de Projet	Revue Documentaire	Collecte des données secondaires (lecture de Rapports annuels et trimestriels de l'équipe du projet et des partenaires d'exécution)
	Le projet a-t-il laissé des attentes ?	Taux de satisfaction des bénéficiaires	Revue Documentaire Entretiens	Analyse des Rapports financiers trimestriels, semestriels et annuels du Projet

Annexe 2 : Guide d'entretien avec les Actrices du projet : Femmes PFP, médiatrices communales, médiatrices NBC

Actrices du projet : Femmes PFP, médiatrices communales, médiatrices NBC (FG 1)

Bonjour Monsieur/Madame, Je m'appelle de Nous réalisons une enquête

SUR « Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi. Les informations recueillies lors de cette enquête sont strictement CONFIDENTIELLES. Ces informations permettront D'EVALUER LES RESULTATS dudit projet afin de mieux orienter les interventions futures en faveur des communautés

A. IDENTIFICATION

Nom du répondant

Sexe :

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin

Age :

Statut matrimonial :

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié(e)
- ☐ Divorcé (e)
- ☐ Veuf/Veuve

Statut d'occupation :

- ☐ Occupé
- ☐ Chômeur
- ☐ En quête du premier emploi
- ☐ Etudiant/élève
- ☐ Retraité
- ☐ Autre

B. Appréciation des résultats du projet

Selon vous, quelles sont les approches de gestion de conflits que vous utilisez (1 à 5)

Selon vous, quels sont les modes adéquats de résolution des conflits que vous utilisez le plus ?

Avez-vous été formés sur la prévention et la résolution des conflits, la médiation et le réseautage stratégique la prévention et la résolution des conflits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, comment appréciez-vous la formation ?

- ☐ Peu satisfaisante
- ☐ Satisfaisante
- ☐ Très satisfaisante

Y a-t-il des espaces de concertation et de dialogues communautaires que vous avez mis en place ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, quel est le rôle de ces espaces ; Donnez 1 à 5 cas d'illustration de votre réponse.

Comment appréciez-vous le niveau de collaboration entre les femmes médiatrices et les structures locales de sécurité pour prévenir les conflits dans la communauté ?

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez votre réponse en l'illustrant par des cas concrets (1 à 5)

Avez- vous bénéficié des formations sur le droit élémentaire et les procédures judiciaires ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, ces formations sont-elles utiles pour accomplir votre mission (donnez 1 à 5 illustrations de votre réponse)

Avez-vous bénéficié de la formation en approche psychosociale pour atténuer les traumatismes liés à la violence, grâce à des services de santé psychosociale et mentale

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, qu'en avez-vous fait ? Donnez 1 à 5 cas d'illustration de votre réponse

Les femmes médiatrices interagissent-elles avec les leaders commautaires /Parajuristes, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Donnez 1 à 5 modes d'interaction/collaboration.

Les femmes médiatrices interagissent entre elles avec les leaders commautaires /Parajuristes, les institutions locales pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Donnez de 1 à 5 modes d'interaction/collaboration.

Annexe 3 : Guide d'entretien avec les bénéficiaires membres des focus groups

Membres des focus groups (Bénéficiaires)

Bonjour Monsieur/Madame, Je m'appellede Nous réalisons une enquête

SUR « Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi. Les informations recueillies lors de cette enquête sont strictement CONFIDENTIELLES. Ces informations permettront D'EVALUER LES RESULTATS dudit projet afin de mieux orienter les interventions futures en faveur des communautés

A. Identification

Nom du répondant

Sexe :

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin

Age :

Statut matrimonial :

- ☐ Célibataire
- ☐ Divorcé
- ☐ Séparé
- ☐ Veuf/veuve

Statut d'occupation :

- ☐ Occupé
- ☐ Chômeur
- ☐ En quête du premier emploi
- ☐ Etudiant/élève
- ☐ Retraité
- ☐ Autre

B. Informations sur le projet

Avez-vous entendu parler du projet PBF ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, Par quelles voies ?

- ☐ Radio
- ☐ Femmes médiatrices
- ☐ Leader communautaire
- ☐ Elu local
- ☐ Ami
- ☐ Autre

Connaissez-vous les acteurs communautaires dans la prévention et résolution des conflits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, citez-les :

C. Appréciation des résultats du projet

Comment appréciez-vous les services rendus par les femmes médiatrices et les assistantes psychosociales ?

- ☐ Moins satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Très satisfaisant

Quels sont les changements observés dans la communauté grâce à l'action des FM ?

- ☐ Les femmes de la communauté saisissent davantage les femmes médiatrices
- ☐ Les femmes de la communauté participent à l'amélioration de la cohabitation
- ☐ Les femmes sont encouragées à élire et à se faire élire
- ☐ Les personnes de la communauté qui ont des traumatismes trouvent l'aide nécessaire.

- ☐ Les femmes de la communauté se réunissent plus en petit groupement pour faire des activités économiques
- ☐ Autres

Connaissez-vous les femmes médiatrices impliquées dans la résolution des conflits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Les femmes/jeunes filles peuvent-elles être des actrices de paix et de cohésion sociale ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Avez-vous bénéficié des services de prise en charge psychosociale ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, comment appréciez-vous ces prestations des services de prise en charge psychosociale ?

- ☐ Moins satisfaisantes
- ☐ Satisfaisantes
- ☐ Très satisfaisante

Comment est la situation d'aujourd'hui comparée à celle d'avant ces prestations ?

- ☐ Changement négatif
- ☐ Inchangé
- ☐ Changement positif

Au niveau de la communauté, y a-t-il des fora sous forme de théâtre organisés ? (Concerne les bénéficiaires des services des psychosociaux))

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, les quelles ? Concerne les bénéficiaires des services des para-psychosociaux

- ☐ Attitude à prendre
- ☐ Connaissance de la vie sociale
- ☐ Comportement face à une situation
- ☐ Autres à préciser

Avez-vous déjà participé à ces fora ? Concerne les bénéficiaires des services des parapsychosociaux

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, y a-t-il des leçons morales tirées de ces activités théâtrales ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Les revenus des IGR vous ont-ils permis d'améliorer votre statut économique et celui de votre ménage ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, expliquez votre réponse en l'illustrant par des cas concrets (1 à 5)

A votre avis, en quoi réside l'amélioration de votre statut socio-économique ainsi que celui de votre ménage. Expliquez votre réponse en l'illustrant par des cas concrets (1 à 5)

Quelles dépenses auxquelles avez-vous contribué dans le domaine des dépenses courantes ? Citez des exemples illustratifs.

Quelles dépenses auxquelles avez-vous contribué dans le domaine de l'acquisition de biens matériels pour le ménage ? Citez des exemples illustratifs.

Quelles dépenses auxquelles avez-vous contribué dans le domaine de la prise en charge financière des besoins des enfants ? Citez des exemples illustratifs.

Avez-vous reçu des formations ou tout autre appui technique sur les modalités pratiques de gestion des subventions ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Expliquez votre réponse en l'illustrant par des cas concrets (1 à 5)

Quels sont les principaux thèmes de formations que vous avez reçus ? Citez-les (1 à 5 thèmes)

Quel a été l'impact sur vous et votre IGR (1 à 5 cas d'illustration)

Y a-t-il l'impact produit par la gestion des IGR sur le plaidoyer pour l'égalité des sexes, l'autonomisation et le leadership des femmes ?

☐ Oui

☐ Non

Expliquez votre réponse en l'illustrant par des cas concrets (1 à 5)

Annexe 4: Questionnaire pour entretien avec des personnalités publiques et autres spécialement ciblées

Bonjour Monsieur/Madame, Je m'appelle de Nous réalisons une enquête SUR « Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi. Les informations recueillies lors de cette enquête sont strictement CONFIDENTIELLES. Ces informations permettront D'EVALUER LES RESULTATS dudit projet afin de mieux orienter les interventions futures en faveur des communautés

IDENTIFICATION

Nom du Répondant (en majuscules)

Sexe :

- ☐ Masculin
☐ Feminin

Age :

Statut matrimonial :

- ☐ Célibataire
☐ Marié (e)
☐ Divorcé (e)
☐ Séparé (e)
☐ Veuf/veuve
☐ Jamais marié (e)

Statut d'occupation

- ☐ Occupé (e)
☐ Chômeur
☐ En quête du premier emploi
☐ Etudiant/élève
☐ Retraité
☐ Autre

» 1. Pertinence

Avez-vous participé/contribué dans la mise en œuvre de ce projet ?

- ☐ Oui
☐ Non

Quels types d'appuis le projet a apporté à la commune/colline/quartier ? Citez des cas concrets (1 à 5)

Dans quelle mesure ces appuis étaient-ils pertinents pour la commune/quartier/colline ? Expliquer par des exemples 1 à 5

Donnez une note à ces appuis

- ☐ 1
☐ 2
☐ 3
☐ 4
☐ 5

Expliquez la note accordée.

Que pensez-vous de la qualité des appuis du projet ?

Appréciez cette qualité

- ☐ 1
☐ 3
☐ 4
☐ 5

Expliquez la note accordée

Quelle est la contribution des Femmes Médiateurs pour le bien être de votre communauté dans le domaine de la cohésion sociale ?

Quelle est la contribution des Femmes Médiateurs pour le bien être de votre communauté dans le domaine de résolution des conflits ?

Quelle est la contribution des Femmes Médiateurs pour le bien être de votre communauté dans le domaine de la guérison des traumatismes ?

Quelle est la contribution des Femmes Médiateurs pour le bien être de votre communauté dans le domaine de la résilience économique ?

Que recommanderiez-vous ou suggériez-vous pour que plus de succès ou résultats, pour les projets suivants ?

Analyse de la durabilité, appropriation nationale et pérennité

Le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les agendas législatifs et les politiques nationales ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez 1 à 5 plans stratégiques, agendas législatifs et politiques nationales auxquels le projet a contribué.

La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats de l'appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?

Etes-vous prêts à continuer l'engagement que vous avez toujours démontré dans le soutien aux médiateurs afin de perpétuer les résultats atteints ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, donnez des cas concrets pour illustrer votre affirmation (1 à 5)

Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages ?

Citez 1 à 5 faits démontrant la contribution du projet au développement des capacités nationales

Citez 1 à 5 faits démontrant la contribution du projet au développement des capacités locales des femmes et des communautés

Analyse de la cohérence

Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? Donnez une note de 1 à 5 pour le niveau de prise en compte de l'approche des sensibilités au conflit.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Citez 1 à 5 exemples expliquant ou illustrant la réponse

Les capacités internes des OSC étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits, de renforcement des capacités des femmes et d'autonomisation des femmes ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Appréciez le niveau de capacités de votre OSC à assurer une approche de sensibilité aux conflits. Donnez une note de 1 à 5

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Citez 1 à 5 exemples expliquant ou illustrant la réponse

Donnez 1 à 5 défis à cela

Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?

Y a-t-il d'autres acteurs des Nations Unies dans votre zone d'action ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, lesquels ?

Y a-t-il eu des cas de complémentarité entre les actions du projet PBF et celles des autres intervenants des Nations Unies

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, donnez des cas (1 à 5) d'illustration

Niveau de satisfaction de cette complémentarité, selon vous

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez ce niveau par des exemples (1 à 5).

Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Appréciez ce niveau de consultation

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Les parties prenantes/partenaires ont-elles été consultées dans les initiatives/actions/activités de mise en œuvre du projet ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Appréciez ce niveau de consultation

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez ce niveau par des exemples (1 à 5)

Si le projet faisait partie d'un ensemble plus large du PBF, dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et la communication du projet étaient-ils alignés sur ceux d'autres projets ?

Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Avez-vous été pris en compte dans la conception du projet ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez une note de 1 à 5 à cette prise en compte

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez ce niveau par des exemples (1 à 5).

Appréciez votre niveau de prise en compte de vous-mêmes dans les initiatives d'actions de mise en œuvre du projet.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez par des exemples concrets de 1 à 5

Quels sont les défis auxquels le projet s'est-il heurté ? Citez-les (1 à 5)

Quel impact a-t-il eu sur la mise en œuvre du projet ?

Appréciez le niveau de gravité négative de cet impact sur le projet et ses résultats

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez ce niveau par des exemples (1 à 5).

Analyse de la sensibilité aux conflits

Les capacités internes des agences récipiendaires (RUNO) étaient-elles suffisantes pour assurer une approche continue sensible aux conflits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Quelles stratégies mises en place pour assurer une approche continue sensible aux conflits ? (Citez 1 à 5)

Appréciez votre niveau de satisfaction de l'approche continue sensible aux conflits dans la mise en œuvre du projet.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez ce niveau par des exemples (1 à 5).

Examen de l'aspect catalytique

Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez des cas concrets d'exemples (1 à 5)

Etes-vous satisfaits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez des cas concrets d'exemples (1 à 5)

Appréciez les résultats de ces mesures.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Le projet a-t-il été élargi à d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez des cas concrets d'exemples (1 à 5)

Appréciez les résultats de cet élargissement

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez la note accordée

Le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (les administrations locales ainsi que les organisations de la société civile -OSC), pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre des actions de consolidation de la paix ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, donnez des cas concrets d'exemples (1 à 5)

Appréciez ce renforcement de ces capacités en donnant une note

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez la note accordée

Appréciez l'utilité de l'appui PBF

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez la note accordée

Examen de la sensibilité au temps

Le projet était-il opportun pour résoudre un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, donnez 1 à 5 éléments démontrant son opportunité

Quels types de conflits ou facteurs de conflits le projet a aidé à régler (citez 1 à 5 conflits)

Le financement du FBP a-t-il été utilisé pour tirer parti des fenêtres d'opportunité politique de l'engagement ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, expliquez par des exemples illustratifs (1 à 5)

Donnez 1 à 5 possibilités/initiatives/stratégies pour capitaliser les acquis du financement en vue pérenniser les résultats du projet en matière de prévention et résolution de gestion des conflits

Donnez 1 à 5 possibilités/initiatives/stratégies pour capitaliser les acquis du financement en vue pérenniser les résultats du projet en matière d'autonomisation des femmes

Donnez 1 à 5 possibilités/initiatives/stratégies pour capitaliser les acquis du financement en vue pérenniser les résultats du projet en matière de leur mobilisation pour leurs droits

Donnez 1 à 5 possibilités/initiatives/stratégies pour capitaliser les acquis du financement en vue pérenniser les résultats du projet en matière de participation

Sensibilité aux Droits Humains et Genre

Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans sa conception (y compris dans l'analyse du conflit, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et sa mise en œuvre ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, expliquez par des exemples illustratifs (1 à 5)

Appréciez cette prise en compte par une note

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez la note accordée par 1 à 5 exemples concrets

Les acteurs bénéficiaires sont-ils à mesure de pérenniser les résultats atteints en matière de sensibilité aux droits humains et au genre ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si Oui, expliquez par des exemples illustratifs (1 à 5)

Appréciez cette prise en compte par une note.

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Expliquez la note accordée par 1 à 5 exemples concrets de capacités acquises pour les pérenniser

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5

Annexe 5 : Termes de référence pour le recrutement d'un consultant



Termes de Référence pour le recrutement d'un Consultant

I. Aperçu du contrat

Titre de la consultation	Termes de Références de l'Evaluation Finale du projet : Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi
Lieu de travail	Bujumbura, Burundi
Domaine d'activité :	Egalité de Genre
Type de contrat	Consultant individuel (SSA)
Catégorie (candidats éligibles)	Externe
Niveau du poste :	Consultant national
Langues requises :	Français, Kirundi
Date d'entrée en fonction :	30/04/2025
Durée du contrat :	4 mois (le paiement sera fait sur les livrables)

II. Mission de consultance

Contexte

ONU Femmes et American Friends Service Committee ont mis en œuvre depuis Décembre 2021, un projet de renforcement du leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » au Burundi.

Le projet visait à renforcer les contributions des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix au

Burundi. Il a été exécuté dans sept provinces du Burundi : Bujumbura Mairie, Bujumbura, Gitega, Rumonge, Cibitoke, Bubanza et Makamba ; en adoptant une approche intégrée reliant tous les piliers de la R1325 qui sont la participation, la prévention et protection ainsi que le relèvement économique...

Le projet a offert une ouverture à la réalisation du programme d'autonomisation des femmes aux différents Ministères et institutions et a permis de renforcer l'autonomie et l'impact des organisations des femmes, notamment en élargissant son action aux jeunes femmes, en favorisant le leadership féminin et en renforçant la participation des femmes aux processus sociaux et politiques.

Le projet a privilégié en partenariats les institutions gouvernementales dont le Ministère de l'Intérieur, du développement Communautaire et de la Sécurité publique qui assure la coordination stratégique de ce projet ; le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, l'Institution de l'Ombudsman du Burundi, le Sénat du Burundi, le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA), le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), et les organisations de la société civile : l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD), Friends Women's Association (FWA) et Famille pour Vaincre le SIDA FVS/AMADE. Trois résultats ont été visés par le projet :

Résultat 1 : Le leadership des femmes et leur participation significative au dialogue et à la médiation communautaires sont accrus grâce à un réseau institutionnalisé qui est durable et efficace pour soutenir et protéger ses membres et renforcer la collaboration entre les artisans de la paix au niveau local et les femmes dirigeantes au niveau national pour un impact collectif plus fort sur la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix

Résultat 2 : Les conflits et tensions sociaux et politiques au niveau communautaire, y compris ceux liés à la famille, à l'accès à la terre et aux droits fonciers, aux conflits politiques, à la violence contre les femmes et aux réfugiés de retour et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont traités par la médiation, le dialogue et des processus de guérison menés par un Réseau des femmes médiatrices institutionnalisé

 **Résultat 3** : Les femmes médiatrices sont économiquement et financièrement autonomes, notamment grâce à une approche d'épargne, et le réseau des femmes médiatrices est financièrement autonome, grâce au développement des entreprises basé sur la capitalisation des chaînes de valeur existantes.

1. Portée et Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du projet « *Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur 'Femmes, Paix et Sécurité' au Burundi* » vise à examiner de manière approfondie la mise en œuvre, les résultats et les impacts du projet dans les zones ciblées. Cette évaluation permettra d'analyser l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité et l'impact des actions menées, tout en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises.

L'évaluation couvrira l'ensemble des activités mises en œuvre, ainsi que des défis spécifiques rencontrés. Elle s'attachera à mesurer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, en mettant particulièrement l'accent sur l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité au niveau local et national.

2. Objectifs de l'évaluation

Objectif général

Cette évaluation de projet offre l'opportunité d'évaluer les impacts du projet susmentionné de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix au Burundi, dans les domaines clés qui seront évalués incluent l'efficacité de la gouvernance de l'AFAPD, de l'autonomisation des membres et de l'association, de ses capacités à coopérer avec les structures locales de prévention des conflits, de sa capacité à pérenniser son action. De plus, l'évaluation portera sur la contribution du projet à la prévention et médiation des conflits et à la guérison des traumatismes au sein des communautés.

En évaluant le degré auquel le projet a atteint ses objectifs et résultats de consolidation de la paix prévus, l'évaluation fournira des leçons clés sur les approches réussies de consolidation de la paix et les pratiques opérationnelles, tout en mettant en évidence les domaines où le projet a performé moins efficacement que prévu. En ce sens, cette évaluation de projet concerne à la fois la responsabilité et l'apprentissage.

Objectifs spécifiques de l'évaluation

- Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet selon les critères suivants : 1) l'efficacité dans le traitement des principaux moteurs de conflit et des enjeux clés de consolidation de la paix ; 2) l'alignement avec la Stratégie Nationale de Capitalisation de la Paix et le Plan National de Développement e; 3) la mesure dans laquelle le projet a tiré parti de la valeur ajoutée des Nations Unies au Burundi ; et 4) l'intégration de questions transversales, telles que le conflit et l'égalité des genres, dans le contexte burundais.
- Évaluer dans quelle mesure le projet financé par le PBF a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit dans le pays X. En ce qui concerne la contribution du PBF, l'évaluation devrait évaluer si le projet a contribué à l'atteinte des ODD, en particulier l'ODD 16.
- Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet en analysant la stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs planifiés, en analysant les arrangements institutionnels et les systèmes opérationnels de gestion mis en place, afin d'optimiser l'atteinte des résultats attendus, tout en minimisant les coûts et maximisant l'impact des ressources utilisées ;
- Évaluer dans quelle mesure le soutien apporté par le PBF a contribué à promouvoir les agendas Femmes, Paix et Sécurité ainsi que Jeunes, Paix et Sécurité, en mettant l'accent sur la participation spécifique des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix, et en garantissant la responsabilité en matière d'égalité des genres.
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre en adoptant une approche sensible aux conflits, en tenant compte des dynamiques locales et des risques potentiels de conflits.
- Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les enseignements tirés du projet, afin de mettre en lumière les approches efficaces et les leçons apprises pour guider les futures initiatives similaires.
- Fournir des recommandations opérationnelles pour la programmation future, en se basant sur les résultats de l'évaluation, afin d'optimiser l'impact des interventions et d'améliorer l'efficacité des projets à venir.

3. Questions d'Évaluation

1. Analyse de la pertinence du projet

- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ? A-t-il été réactif pour soutenir les priorités de consolidation de la paix au Burundi ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?

- Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?
- Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles / bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?
- La théorie du changement du projet a-t-elle clairement articulé les hypothèses sur la raison pour laquelle l'approche du projet est censée produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle basée sur des preuves ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes en matière de consolidation de la paix ?

2. Analyse de l'efficacité des interventions

- Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs visés et contribué à sa vision stratégique du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré le genre de façon substantielle et appuyé une consolidation de la paix qui tient compte du genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet capturait-il adéquatement les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?

3. Analyser l'efficacité des ressources utilisées

Dans l'ensemble, les ressources ont-elles été utilisées efficacement ?

- Quelle a été l'efficacité de la dotation globale, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris ONU Femmes et AFSC et avec les parties prenantes) ?
- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?

Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? quelles sont les causes de ces retards ? Ces retards ont-ils fait perdre des occasions de saisir des opportunités de consolidation de la paix sensibles dans le temps ? Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les intervenants et les bénéficiaires du projet pour les informer de ses progrès ? Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé des synergies entre les différents programmes des agences des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations de mise en œuvre et donateurs, pour maximiser l'impact et l'efficacité des interventions

4. Analyse de la durabilité, appropriation nationale et pérennité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les agendas législatifs et les politiques nationales ?
- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Quelle est la force de l'engagement de l'AFAPD, du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats de l'appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages ?

5. Analyse de la cohérence

Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? Les capacités internes des OSC étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits, de renforcement des capacités des femmes et d'autonomisation des femmes ?

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?

- Si le projet faisait partie d'un ensemble plus large du PBF, dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et la communication du projet étaient-ils alignés sur ceux d'autres projets ?
- Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les défis auxquels le projet s'est-il heurté ?

Analyse de la sensibilité aux conflits :

- Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes des agences récipiendaires (RUNO) étaient-elles suffisantes pour assurer une approche continue sensible aux conflits ?
- Le projet était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de suivre les impacts imprévus ont-ils été mis en place ?

En plus des critères standards de l'OCDE/CAD ci-dessus, les critères d'évaluation supplémentaires suivants devraient également être adressés par l'évaluation :

Examen de l'aspect catalytique :

- Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?
- Le financement du projet a-t-il été utilisé pour élargir d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

Examen de la localisation

- Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ?
- Le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (les administrations locales ainsi que les organisations de la société civile -OSC), pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre des actions de consolidation de la paix ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes nationales et locales ont-elles perçu l'appui du PBF comme utile ?

Examen de la sensibilité au temps :

- Le projet était-il opportun pour résoudre un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti des fenêtres d'opportunité politique de l'engagement ?

Sensibilité aux droits humains et genre

- Le projet a-t-il pris en compte les différents défis, opportunités, contraintes et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans sa conception (y compris dans l'analyse du conflit, les déclarations de résultats et les cadres de résultats) et sa mise en œuvre ?
- Les engagements pris dans la proposition de projet en faveur d'une consolidation de la paix sensible au genre, notamment en ce qui concerne le budget, ont-ils été respectés tout au long de la mise en œuvre ?

Dans quelle mesure les groupes vulnérables (approche LNOB) ont-ils été pleinement impliqués dans les processus décisionnels et ont-ils bénéficié de l'action de l'AFAPD et de sa collaboration avec les autres structures/mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ? Outre l'appropriation nationale et le renforcement des capacités, l'évaluation prendra en compte la question transversale de l'équilibre de genre dans l'analyse des résultats obtenus. L'évaluation s'intéressera notamment au ratio hommes/femmes/jeunes ayant bénéficié des actions phares et des résultats du projet ou pouvant en bénéficier à l'avenir. Dans tout le travail mené, les évaluateurs devront assurer la prise en compte de la dimension « Leave no One Behind » de manière générale (prise en compte des jeunes, personnes vulnérables, rapatriés, personnes vivant avec handicap, les batwa, etc.)

Examen de la tolérance aux risques et innovation :

- Dans quelle mesure les risques étaient-ils correctement suivis et atténués ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?
- Le projet a-t-il laissé des attentes ?

Insert a paragraph on organizational setting, reporting and collaborators.

L'évaluation finale sera conduite par deux consultants nationaux dont un team leader. Le team leader sera chargé de coordination de tout le travail y compris la supervision du consultant associé. Le travail d'équipe des consultants sera supervisé par le coordonnateur du projet PBF a ONU Femmes.

Description des responsabilités

Le consultant devra présenter une méthodologie détaillée pour la conduite de l'étude en mettant en considération la sensibilité du sujet et le contexte. Il/Elle développera des outils appropriés et proposera aussi

une méthodologie appropriée d'échantillonnage et de taille statistiquement valide et économique. La taille de l'échantillon et les outils proposés seront discutés et devront faire objet d'une approbation par l'équipe du projet et du ST PBF avant l'enquête.

L'évaluation sera cumulative et utilisera une approche participative dans laquelle les discussions avec les principales parties prenantes et les enquêtes auprès d'elles fourniront/vérifieront la substance des résultats. Les propositions soumises par les consultants potentiels doivent présenter une approche mixte de la collecte et de l'analyse des données, en indiquant clairement comment les différentes formes de preuves seront utilisées les unes par rapport aux autres pour trianguler les informations recueillies. Les propositions doivent être claires sur le rôle spécifique que chacune des diverses approches méthodologiques joue pour aider à répondre à chacune des questions de l'évaluation. Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limitées à :

- ✓ Une étude documentaire des documents clés ;
- ✓ Des entretiens individuels avec des personnes-clés et des discussions de groupe
- ✓ Examen systématique des données de suivi, des évaluations internes et des rapports annuels ;
- ❖ Des visites sur le terrain;

Les évaluateurs doivent garantir la participation des hommes et des femmes et de tous les groupes d'âge

LIVRABLES :

1. Rapport de cadrage initial :

- Les consultants prépareront un rapport pour affiner les questions d'évaluation et détailler l'approche méthodologique, y compris les instruments de collecte de données. Le rapport de démarrage devra être validé par ONU Femmes, AFSC ainsi que le ST-PBF et le ministère de l'Intérieur, dans sa qualité de coordonnateur du projet.

Ce rapport doit comprendre les éléments clés suivants :

- L'approche globale et la méthodologie
- Les principales lignes d'enquête, reliant les questions d'évaluation affinées aux instruments de collecte de données.
- Instruments et mécanismes de collecte de données
- Liste proposée de personnes à interviewer
- Un plan de travail et un calendrier à convenir avec les points focaux pertinents du projet PBF.

2. Rapport d'évaluation finale

- Elaboration du rapport Final
- Partage du rapport aux agences (ONU Femmes, PNUD et OIM) et à AFSC pour commentaires y compris le Secrétariat du PBF
- Atelier de présentation et validation du rapport par les parties prenantes
- Soumission formelle du rapport final à l'ONU Femmes et au Secrétariat du PBF par courriel avec le rapport en fichier attaché qui l'envoie à son tour au Bureau d'Appui à la consolidation de la paix (PBSO) à New York.

Livrables Délai d'achèvement prévu (jour d'échéance)

Rapport de démarrage Le 02/05/2025

Rapport préliminaire Le 26/05/2025

Rapport Final Le 13/06/2025

Lieu de travail et déplacements officiels du consultant

Le travail des consultants sera effectué à Bujumbura avec les descentes sur terrain pour les consultations dans les provinces d'intervention du projet. Les modalités de paiement seront convenues au début de la consultance.

Annexe 6 : Liste des parties prenantes consultées

1. Secrétariat technique PeaceBuilding Fund
2. Ministère de l'intérieur du développement communautaire et de la sécurité publique
3. Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales des droits de la personne humaine et du Genre
4. Institution de l'Ombudsman
5. ONUFEMMES
6. American Friends Service Committee (AFSC)
7. Association des Femmes Actrice de la Paix et le dialogue (AFAPD)
8. Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA)
9. Bureau Burundais de Normalisation (BBN)
10. Friends Women Association (FWA)
11. CREOP Jeunes